

# 1...bis

Belgique-België

P.P.

1050 Bruxelles 5  
1/7658

TRIMESTRIEL  
BUREAU DE DÉPÔT : 1050

...bruxelles informations sociales

juillet 2002  
n°150

dossier

## VIEILLISSEMENT et diversité culturelle

## Politico-Social

**Accords bruxellois avec le non-marchand** 4  
*Muriel Maldague*

## Société

**Surf social** 7  
*Alain Willaert*

**Paroles de femmes** 11  
*Solveig Pahud*

**Comment fonder les politiques de prévention ?** 13  
*Pierre Ansay*

Dossier  
Vieillesse et diversité culturelle

**Introduction** 18  
*Alain Willaert*

**Vieillesse et diversité culturelle dans la Région de Bruxelles-Capitale** 19  
*Yvan Lepage*

**Comment accueillir sans politiques ?** 29  
*Bonaventure Kagné*

**Le management de la diversité, un enjeu interculturel pour le secteur des maisons de repos** 41  
*Ivan Dechamps*

**La diversité culturelle, un espace à vivre et à découvrir** 44  
*Muriel Maldague*

**CBCS : réflexion autour du vieillissement à Bruxelles** 48  
*Muriel Maldague*

**Conseil consultatif CoCof : une autre réflexion autour du vieillissement à Bruxelles** 52  
*Muriel Maldague*

## Portrait

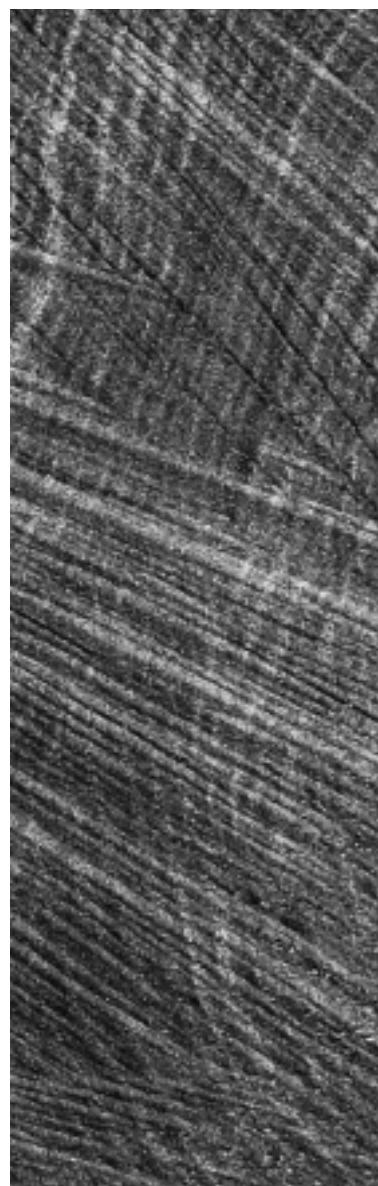
**Pierre Galand, Perseverare humanum est !** 54  
*Olivier Swingedau*

## Lecture

**Cocu soit qui mal y pense !** 60  
*Pierre De Proost*

## Culture

**Pour un lieu et un état d'esprit différent** 61  
*Catherine Angelini*



## Bis n°150 - juillet 2002

Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl. Le bis est membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles. Les sommaires peuvent être consultés sur le site: <http://www.arsc.be>

## Editeur responsable

Willy Janssens  
Rue du Président 53 - 1050 Bruxelles  
Tél et Fax : 32 (0)2 511.89.59  
E-mail : [cbsc@euonet.be](mailto:cbsc@euonet.be)

## Conseil d'administration

Elisabeth Andrien, Michel Baesens, Marie-France Bourton, Milou Depré, Marc Dumont, Carine Vandroogenbroeck, Catherine Reynaerts, Jean Grimaldi, Jean-Charles Houzeau, Jenny Rose, Carine Vanhoudenhoven, Manuel Larsson de Castro, Solveig Pahud, Willy Janssens, Antoine Lebrun, Lydwine Verhaegen, Gustave Stoop, Michel Pettiaux, Nicole Grimberghs, Michel Hemmerlyckx, Nathalie Hoffstadt, Fouad Mabrouk, Eric Messens, Danielle Nootens, Liliane Pelosie, Marie-Françoise Van Lil.

## Coordinateurs

Muriel Maldague  
[mmaldague.cbsc@misc.irisnet.be](mailto:mmaldague.cbsc@misc.irisnet.be)  
Alain Willaert  
[awillaert.cbsc@misc.irisnet.be](mailto:awillaert.cbsc@misc.irisnet.be)

## Ont participé à la réalisation de ce numéro

Solveig Pahud, Muriel Maldague, Catherine Angelini, Alain Willaert, Pierre Ansay, Yvan Lepage, Bonaventure Kagné, Ivan Dechamps, Olivier Swingedau et Pierre De Proost

## Conception graphique, mise en page et production

Nathalie Witrouwen sprl

## Photos

Bruno D'Alimonte (couverture et pp. 18, 20, 24, 30, 32, 42, 46 et 54)

Par respect de l'environnement, le ...BIS est imprimé sur du papier non blanchi au chlore.

## Abonnements

Membre du CBCS: gratuit  
Non membre: 16,15 €/5 n°s à verser au compte  
001-2241709-18 avec la mention «abonnement ...bis»

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les articles et extraits d'article ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.

Fonds argenté, assurance autonomie ... L'impact sur le fonctionnement de notre société du vieillissement de la population fait depuis peu la une des médias "généralistes". Ils tiennent leur rôle : relayer les préoccupations politiques de la nécessaire adaptation des mécanismes de solidarité sociale à cette nouvelle donne démographique.

Le secteur social associatif n'est pas le dernier à nourrir le débat et proposer des solutions, loin s'en faut. Ceux et celles qui travaillent quotidiennement à assurer le bien-être physique, psychique et culturel des personnes âgées se réunissent en groupes de réflexion depuis belle lurette. A titre d'exemple, la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale abrite un tel groupe depuis 1989. Et il n'est pas unique.

A sa mesure, c'est à-dire modestement, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique a eu l'opportunité d'y apporter sa contribution en jouant ce qui, somme toute, est sa meilleure carte : celle d'interface fédératrice et de "caisse de résonance".

En perspective des rendez-vous européens de Madrid (avril 2002) et Berlin (septembre 2002), nous avons mis en place, de juin à octobre 2001, un groupe de travail relayant la parole du terrain et, c'est aussi notre rôle, insistant sur la spécificité urbaine de la Région bruxelloise, dont le rapport final a été relayé auprès des instances politiques fédérales et régionales (voir article dans notre dossier). Et le 12 décembre dernier, nous avons organisé, à l'initiative du Collège de la Commission communautaire française, un colloque européen sur "les nouvelles solidarités entre générations", faisant ainsi le point sur les dynamiques intergénérationnelles en Belgique et ailleurs. (Les actes de ce colloque seront publiés dans le n°151 du bis.)

A elles seules, ces deux initiatives auront mobilisé le temps, les compétences et les savoirs d'une quarantaine d'associations et de fédérations d'associations. Qu'elles soient ici une nouvelle fois remerciées.

La parole du secteur social associatif doit être portée là où se prennent les décisions politiques, où s'ébauchent les lignes de force qui guideront la mise en place des actions futures. Ainsi, à l'invitation des instances politiques bruxelloises, le Président du CBCS s'est rendu du 8 au 12 avril à l'Assemblée mondiale sur la politique du vieillissement de Madrid organisée sous l'égide des Nations Unies. Un symbole : celui de la reconnaissance du savoir-faire des associations de terrain bruxelloises francophones.

Cette parole du terrain est bien entendu fort présente dans notre dossier sur le vieillissement. Nous vous livrons la "substantifique moëlle" des rapports respectifs des groupes de travail du CBCS et du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé. Un aspect encore peu étudié de cette thématique, et bien présent en milieu urbain, est la dimension multiculturelle. Nos dispositifs d'actions socio-sanitaires doivent en tenir compte, comme le montrent, via leurs contributions, Yvan Lepage (ULB), Bonaventure Kagné (ULG) ou encore Ivan Dechamps (CECLR), pour ne citer qu'eux.

Egalement au sommaire de ce numéro, rencontres avec Philippe Van Muylder, pour faire le point sur les accords du non-marchand, Catherine François à propos de "Paroles de prostituées" (bouquin qui nous l'espérons ornera le banc de quelques Sénateurs, dans les prochaines semaines), Pierre Galand, et même Charles Fourier.

Vous tenez entre les mains le n°150 du bis. 150 !! Ce nombre n'aurait jamais été atteint sans la pugnacité de certains, l'indéfectible amitié d'autres. Permettez-nous de leur témoigner toute notre reconnaissance.

*Alain Willaert*  
Coordinateur

## Accords bruxellois AVEC LE NON-MARCHAND

En quelques pages, nous vous présentons une rapide synthèse, pour les lecteurs qui ne se seraient pas penchés sur le bis+ de février 2002, et l'entretien finalisé et affiné de Philippe Van Muylder, secrétaire du Setca-Fgtb, responsable du secteur non-marchand.

En 1999, le Front commun syndical déposait un nouveau cahier de revendications en vue de refaire de nouvelles Conventions collectives de travail et d'améliorer les conditions de travail du secteur non-marchand.

Les revendications s'axaient autour de :

- l'harmonisation barémique
- la réduction du temps de travail pour l'ensemble du personnel
- la généralisation de la concertation sociale

Les négociations sur le contenu ont commencé début 2000 et en tout six accords ont été signés entre le 1 mars et le 29 juin 2000: au niveau du Fédéral, de la Région flamande, de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Communauté germanophone et à Bruxelles.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les accords ont été signés les derniers, le 29 juin 2000 par les représentants des travailleurs, des pouvoirs organisateurs (dans les autres accords, on parle des organisations patronales) et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni de la Commission communautaire commune (CoCom), le Collège de la Commission communautaire française (CoCof) et le Collège de la Commission communautaire flamande (VGC), sous l'autorité du Ministre-Président du Gouvernement Jacques Simonet.

Les secteurs concernés par les accords du non-marchand bruxellois sont :

### • L'Aide aux Personnes

- Centres de service social ou centres d'action sociale globale (CP 305.2)
- Maisons d'accueil ou Centres d'accueil pour adultes en difficulté (CP 305.2)
- Centre de planning familial (CP 305.2)
- Services de soins à domicile (CP 305.2)
- Services d'aide aux familles et aux personnes âgées (CP 318)
- Centres d'aide aux justiciables (CP 305.2)

### • La Politique des Personnes handicapées

- Centres de jour et d'hébergement ou IMP (CP 319.02)
- Services d'aide à la vie journalière (CP 319.02)
- Services d'accompagnement (CP 319.02)
- Services d'interprétation pour les sourds (CP 319.02)
- Entreprises de travail adapté (CP 327)

### • La Santé

- Centres ou Services de santé mentale (CP 305.2)
- Centres de télé-accueil (CP 305.2)
- Centres de coordination (CP 305.2)
- Maisons médicales (CP 305.2)
- Services actifs en matière de toxicomanie (CP 305.2)
- Services actifs en matière de soins palliatifs (CP 305.2)

### • L'Insertion socioprofessionnelle (CP 329)

Les revendications rencontrées étaient :

1. Les barèmes de tous les secteurs concernés seront alignés, en 5 ans, sur ceux de la CP des hôpitaux (305.1) par tranche de 20%.
2. L'ancienneté obtenue dans les secteurs non-marchands est reconnue et celle obtenue dans les autres secteurs est plafonnée à 10 ans.
3. Un pour cent de la masse salariale individualisée est consacré à la formation continuée des travailleurs.
4. La délégation syndicale inter centres est étendue au secteur de l'insertion socioprofessionnelle.
5. Quatre jours de congés supplémentaires sont accordés.
6. Un mécanisme de mise au point de préfinancement des actions cofinancées par le Fonds social européen est mis au point.
7. Les avantages rémunérateurs annexes du secteur hospitalier sont également financés : primes de fin d'année, allocations de foyer-résidence, primes pour prestations irrégulières et primes syndicales.
8. Une réduction du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire est accordée à tous les travailleurs de tous les secteurs :
  - > Réduction à 32 heures/semaine, pour les travailleurs âgés de 55 ans et plus à partir du 01/01/01
  - > Réduction à 34 heures/semaine, pour les travailleurs âgés de 50 ans et plus à partir du 01/01/02
  - > Réduction à 36 heures/semaine, pour les travailleurs âgés de 45 ans et plus à partir du 01/01/03.

Durant l'année 2001, tout le secteur du non-marchand bruxellois a signé de nouvelles Conventions collectives de travail à l'exception du secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Les accords devaient produire leurs effets le premier janvier 2001... C'est avec un an de retard que la mise en route des accords a été entamée.

Entretien avec Philippe Van Muylder  
(secrétaire du Setca-Fgtb, responsable du secteur non-marchand).

### Plus d'un an après les accords bruxellois du non-marchand, où en sommes-nous ?

Pour les secteurs relevant de la commission paritaire (CP) 305.02 (services de santé ambulatoire et certains sous-secteurs de l'aide aux personnes), les Conventions collectives de travail (CCT) ont été signées "dès" le 28 février 2001.

Ces conventions sont d'application quel que soit le pouvoir subsidiant (Commission communautaire française (CoCof) ou Commission communautaire commune (CoCom)).

De manière générale, les arrêtés d'application n'ont pas toujours tenu compte de la façon dont les interlocuteurs sociaux lisaient les accords de juin 2000.

Alors que lesdits accords prévoyaient la traduction de leur contenu en CCT, les cabinets ministériels ont travaillé avec une toute autre logique. Pour eux, la séquence comportait : un accord, un décret<sup>1</sup> et enfin un arrêté d'application. Depuis juin 2000, plus un mot sur les CCT !

Notre logique était de faire suivre l'accord à la fois d'un travail par l'autorité politique (travail décretaal et/ou réglementaire) et d'un travail par les interlocuteurs sociaux (la négociation de conventions collectives de travail).

Au bout du compte, tout semble bien se mettre en place.

Dans le secteur des personnes handicapées (CP 319) et de l'aide aux familles (CP 318), les CCT ont été signés en décembre 2001. Là non plus, pas de problème majeur.

En ce qui concerne le secteur de l'insertion socioprofessionnelle (CP 329), les choses sont rapidement apparues beaucoup plus complexes.

La Fédération bruxelloise des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle (FeBISP) a été très attentive à *ne prendre aucun risque*.

Quelle était la nature exacte du risque pour ce secteur ?

Il était essentiellement lié à son "polysubventionnement" : en effet, interviennent ici tant la Région bruxelloise proprement dite que la Commission communautaire française, le fonds social européen (FSE), et parfois même la Communauté française. Il a finalement été indispensable de retourner dans la rue, le 18 décembre 2001.

Au bout du compte, les choses se sont apaisées et nous pensons être en mesure de signer un accord dans les prochaines semaines.

Un dernier mot pour signaler qu'à la Commission communautaire commune, en aide aux personnes, un arrêté du Collège réuni a été pris le 6 décembre 2001 ; trois arrêtés d'application l'ont complété le 21 décembre 2001.

### Quels sont les problèmes qui subsistent ?

1. D'abord un problème général : celui de l'applicabilité des accords aux ACS (agents contractuels subventionnés), qui dépendent directement du Ministre régional de l'Emploi.

La Région semble n'avoir pas encore choisi sa philosophie définitive dans ce dossier :

- un jour, elle ne se sent pas concernée, les accords de juin 2000 ne constituant, pour elle, qu'un accord impliquant les seules Commissions communautaires (Cocof, VGC, Cocom) ; dans ce scénario, la Région s'est limitée à apporter une aide financière aux dites Commissions;

- un autre jour, elle affirme qu'elle est bel et bien concernée mais qu'elle a le temps devant elle, car les plafonds de prise en charge -par l'Orbem- des rémunérations des ACS permettent parfaitement l'exécution des accords du non-marchand pour ces personnels jusqu'en 2003.

Notre position est extrêmement claire : sont parties aux accords *tous les pouvoirs subsidiaires bruxellois*, qu'ils soient communautaires ou régionaux.

A noter : il est juridiquement impossible que les ACS soient écartés des accords ; la réglementation régionale prévoit l'obligation, à charge de l'employeur, de verser *le même salaire* aux ACS et à aux autres types d'employé exerçant la même fonction. Les employeurs n'ont donc pas le choix. Le gouvernement régional non plus, nous semble-t-il.

### 2. Les maisons médicales.

Les accords concernent tous les travailleurs des institutions bruxelloises relevant de la CP 305.2.

Dans les maisons médicales, seul un travailleur sur quatre est subsidié directement par la Cocof ; les autres travailleurs sont des ACS, des travailleurs sous contrat *Maribel social* et des travailleurs émargeant à l'INAMI.

La situation est donc complexe puisque le financement n'est aujourd'hui clairement acquis que pour un travailleur sur quatre.

Deux discours pouvaient être tenus. Soit on adopte l'attitude frileuse 'du moindre risque' et les accords sont probablement impossibles à appliquer. Soit on tient un discours volontariste pour trouver des solutions à l'INAMI -où des ouvertures sont faites, du moins pour le personnel infirmier-, du côté du Maribel, et bien sûr à la Région bruxelloise pour les ACS, ...

Le risque de la première attitude est très clair : tous les secteurs qui se mettront en-dehors des accords deviendront rapidement du non-marchand de seconde zone. Quel travailleur voudra s'y investir professionnellement ?

### Pourquoi les accords bruxellois sont-ils si compliqués ? S'en est-on rendu compte dès la signature ?

Oui et non. Syndicats et employeurs savaient, à la signature, que ce n'était que 'le début' et que ce serait fort difficile.

Mais cela s'avère plus difficile encore, plus complexe que prévu. pour plusieurs raisons :

> Une des raisons est liée à l'attitude des pouvoirs subsidiaires. Le démarrage des négociations a été *beaucoup trop tardif* à Bruxelles. Et son bouclage s'est fait en une seule nuit. Dans ces conditions, on aurait pu accoucher d'un monstre. On n'en est pas là, fort heureusement.

> Une deuxième raison est bien sûr liée au polysubventionnement des institutions. Dans un sens, ce phénomène est positif car il peut constituer, pour les institutions, une porte d'entrée vers l'innovation ; en un autre sens, que de problèmes ! Chacun sait qu'en Belgique on ne peut plus aller trouver le Premier Ministre pour négocier pour tout le non-marchand belge ; on a un accord Hasquin, un accord De Donnée-Tomas, un accord fédéral, un accord flamand, un accord wallon, etc.

Un dernier mot pour souligner que les administrations bruxelloises ont abattu un énorme boulot, et qu'il convient de les en remercier.

1 du moins à la Commission communautaire française.

**Les accords du non-marchand bruxellois furent-ils un accord tripartite ?**

Formellement, oui. Réellement, je dirais : pas vraiment. Le pôle employeur est encore à la recherche d'une identité forte. Deux remarques : les organisations syndicales ont mené des actions dures (je pense notamment à une semaine entière de manifestations, organisées successivement devant chacun des cabinets ministériels) et demeurent incontestablement un instrument de pression et de levier ; à Bruxelles, il existe toutefois une tradition tripartite, initiée par Jean-Louis Thys (je veux parler des tables rondes intersectorielles). Des formules de ce type sont une bonne chose, à condition que les organisations d'employeurs prennent leurs responsabilités, ce qui a été le cas, en juin 2000.

Au cours de ces négociations, certains employeurs ont eu le sentiment que seuls les syndicats étaient entendus. Pendant la nuit, afin de les apaiser, nous avons accepté de déclarer qu'au moment du refinancement concret de la Communauté française (au moment, donc, où la Cocof pourra intervenir moins dans son co-financement), au cours d'un nouveau round de négociations, les syndicats appuieront un certain nombre de revendications davantage axées sur la promotion des secteurs.

**Un jugement d'ensemble ?**

Les accords bruxellois restent de très bons accords, malgré la difficulté de leur mise en place ; ils représentent une avancée extrêmement positive.

Le non-marchand a, auprès de certains politiques, une réputation peu flatteuse de secteur de seconde zone. Il est d'ailleurs significatif de constater qu'on se bat pour obtenir des compétences régionales beaucoup plus que pour en obtenir dans les matières sociales et de santé.

Eh bien, au bout du compte, la Région a dû céder annuellement 33 millions d'euros (récurrents) à ces matières dites de second choix. C'est fabuleux...

Quant aux spécificités bruxelloises :

> La réduction du temps de travail est accordée à tous les travailleurs, dans tous les secteurs, pourvu qu'ils aient 45, 50 ou 55 ans. Ce n'est pas le cas ailleurs. Dans les hôpitaux, par exemple, le personnel administratif est aujourd'hui exclu du droit à cette réduction du temps de travail.

> D'autre part toute une série d'avantages annexes de la commission paritaire 305.01 comme les primes syndicales, les sursalaires pour prestations inconfortables,... sont financés.

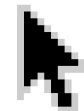
Oui, vraiment, Bruxelles n'a pas à rougir de son accord du non-marchand !

Pour ceux et celles qui voudraient en savoir plus sur les accords du non-marchand, à lire le *bis+* n°7 et les actes de deux journées d'étude organisées par la FCSS-FCSSB et la FASS intitulées "Le non-marchand dans tous ses états".



Alain Willaert

**SURF SOCIAL**



La pertinence de l'information et la rapidité avec laquelle elle est obtenue contribuent grandement à la qualité du travail social. A cet égard, les outils de l'Internet (sites web et courrier électronique) constituent une avancée technologique remarquable. Ces derniers mois ont vu l'éclosion sur le Net d'initiatives destinées aux professionnels de l'action sociale. La séance de surf que nous vous proposons ici ne se veut ni exhaustive, ni scientifique : il s'agit d'un humble témoignage résolument tourné vers l'avenir.

Depuis une bonne demi-décennie, on constate un développement des télécommunications ayant pour effet une expansion de "nouveaux" outils de communication entre les personnes. Un outil comme le courrier électronique est susceptible d'améliorer la communication et le passage de l'information par un gain de temps (votre correspondant réceptionne votre envoi en quelques secondes) et, l'investissement dans l'achat d'un ordinateur et la location d'une connexion par câble ou adsl consenti, d'argent (adieu timbres et enveloppes).

Il n'est pas moins vrai que l'optimisation de ces outils reste tributaire du taux de pénétration de l'informatique dans les différents secteurs de l'action sociale et de la volonté des acteurs de l'utiliser.

**Volonté politique**

En moins de 3 ans, la Commission Communautaire française (CoCoF) aura consacré près de 560.000 € à l'informatisation des secteurs sociaux.

Alain Hutchinson, membre du Collège de la CoCoF chargé de l'Action sociale, de la Famille et du Budget, est un chaud partisan de l'utilisation des potentialités de l'Internet et encourage les associations à s'informatiser de manière performante :

"Le secteur social, très dense à Bruxelles, doit en permanence faire face à une demande sociale complexe parce que les situations sociales souvent dramatiques nécessitent une très bonne connaissance des réponses à apporter.

La détresse sociale exige du travailleur social une grande polyvalence dans la gestion des informations et des aides à fournir aux usagers des services sociaux.

La vigilance des travailleurs sociaux est constante, ils doivent être de plus en plus informés, outillés pour répondre à la demande, connaître les nombreuses législations qui changent, les réformes qui fleurissent, les expériences qui se développent ailleurs, les structures qui peuvent servir de relais dans la prise en charge de situations difficiles.

A cela s'ajoute encore le cloisonnement inhérent aux secteurs sociaux qui sont souvent confinés dans leur domaine d'intervention, ce qui présente des difficultés pour la communication et l'échange d'expériences et des pratiques sociales.

L'Internet peut constituer un outil efficace permettant de centraliser l'information et de faire tomber les barrières qui séparent les différents secteurs.

Un nombre croissant d'acteurs sociaux disposent d'une connexion réseau et nombre d'entre eux ont compris les avantages qu'ils pourraient retirer du développement d'un tel outil. Il s'agit bien sûr d'assurer un outil de gestion efficace, mais aussi de permettre de communiquer, via des réseaux spécifiques, de recueillir des données quantitatives et qualitatives liées à l'activité, et de les traiter de manière statistique, et bien entendu d'avoir accès à des outils documentaires" (1).

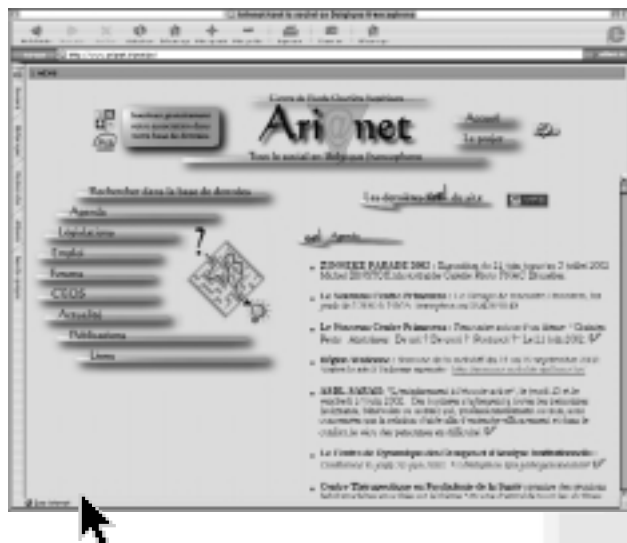


**L'attrait pour la technique**

Au départ d'initiatives comme Ariamet et Belsoc, l'intérêt des concepteurs pour la technique de l'Internet. Mais plutôt que, à l'instar de beaucoup d'autres, assouvir cette passion en construisant un site web dédié à leur artiste favori, ils ont réfléchi à ce que cette "nouvelle" technologie pouvait apporter à leur profession, assistant social. Une réflexion qui se poursuit au rythme du développement de leur site web respectif.

**Ariamet : la "start up" du social**

Rencontre avec Fabian Defraîne et Gauthier Clève, assistants sociaux et concepteurs du projet.



Mordus d'informatique, deux étudiants de l'Ecole Ouvrière Supérieure propose le concept Ariamet à l'un de leur professeur, à la base de la création du Centre de l'Ecole ouvrière supérieure asbl (C.EOS), asbl bien distincte mais philosophiquement proche de l'école sociale. Ce dernier leur dit "chiche". Les premiers développent le projet et le second boucle avec succès le dossier de financement. Résultat : la naissance officielle d'Ariamet (2), en janvier dernier.

Ariamet est une allusion à peine voilée empruntée à la mythologie grecque et son célèbre fil d'Ariane qui permit à Thésée de se guider dans le labyrinthe. Idéalement, Ariamet devrait donc être un fil conducteur qui puisse offrir des pistes et des solutions à des problèmes parfois inextricables. Initié par le C.EOS, le projet poursuit l'objectif de devenir un véritable bottin social en ligne, une base de données remise régulièrement à jour, et qui propose une série de sources théo-

riques (législation sociale, textes et réflexion sur le travail social, échanges de bonnes pratiques...) offerts aux acteurs sociaux qui peuvent consulter gratuitement les informations mises à leur disposition.

Soutenu financièrement par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, l'ambition n'est cependant pas de réduire le champ d'action à la seule francophonie bruxelloise, mais bien de couvrir le territoire de la Communauté française.

Le contenu ? Une base de données qui compte, à ce jour, près de 3 500 associations, des offres d'emploi, un agenda dans lequel sont reprises les activités et événements organisés par les associations, une présentation de certaines publications intéressantes et une série de liens vers des sites-ressources en matières législatives.

Exhaustif ? Non : Ariamet s'enrichit de ce que vous lui apportez comme information. L'interactivité est indispensable. Le site est conçu comme un outil, non pas comme une vitrine.

Le projet s'adresse particulièrement aux petites associations qui n'ont pas les moyens financiers et techniques de se lancer seules dans l'utilisation du web et se pose en alternative crédible aux sites offrant le même type de services, mais payants.

Ariamet n'est donc pas un portail social : l'un des fondements de l'initiative est de publier sur le net des infos dont l'émetteur n'a pas les ressources suffisantes pour le faire.

L'avenir proche ? Enrichir la banque de données, étoffer la rubrique "actualités", en exploitant et facilitant l'accès à ce qui existe déjà, développer la rubrique qui présente les ouvrages intéressants pour les travailleurs sociaux et animer des forums de discussion, afin d'échanger points de vue et informations sur les sujets qui font débat.

**Belsoc : le réseau indépendant**

Rencontre avec Eric Vermeesch, assistant social et concepteur du projet.

"De nombreux sites à caractère "social" – dans le sens large du terme - ont vu le jour ces dernières années, issus tantôt d'associations ou d'institutions privées et publiques, tantôt d'initiatives personnelles et totalement gratuites. Chacun d'eux contribue, d'une façon ou d'une autre, à rendre le Net plus humain, voire plus fraternel. Chacun d'eux contribue également à la diffusion d'informations utiles aussi bien aux acteurs sociaux du quotidien qu'à ceux qui le vivent.

Cette richesse du non-marchand, encore faut-il la faire découvrir pour la partager ensuite avec le plus grand nombre. Sur l'Internet, on trouve toujours quelque chose, mais pas toujours ce que l'on cherche."



Grand surfer et communicateur, Eric Vermeesch trouvait utile de faire savoir à son entourage les sites utiles et intéressants qu'il trouvait au hasard de ses recherches documentaires sur le Net. Comme de plus en plus de gens venaient le consulter à ce sujet, il rassembla ces infos sur WebSoc. Rapidement, de bons contacts avec quelques autres "webmasters" de sites sociaux lui permirent de constituer le "Réseau Social Belge".

Le Réseau Social Belge (3) poursuit trois objectifs majeurs :

- 1° Rassembler tous ceux qui, de près ou de loin, oeuvrent dans le secteur social ;
- 2° Permettre à toutes les personnes concernées par ce secteur de s'exprimer librement, mais dans le respect des différences, par le biais de forums ou de messages accessibles à l'ensemble des visiteurs de la plate-forme ;
- 3° Favoriser la diffusion des informations proposées par chacun des sites partenaires (au nombre de 7, pour l'instant).

La plate-forme BelSoc.org est totalement gérée et financée par son concepteur et l'accès aux infos est totalement gratuit.

L'avenir ? Faciliter l'accès de l'internaute à l'information "locale", c'est-à-dire belge, qui se trouve être souvent noyée dans l'international au niveau des moteurs de recherche, tout en la mettant en lien avec les ressources internationales.

**Sine Qua Non : le "portail social"**

Rencontre avec Paul Lodewick, enseignant et Président du Conseil d'administration de l'asbl, et Johan Ergo, documentaliste.

"Aucun outil ne fournit en soi le sens et l'usage. Nous ne pensons pas que c'est grâce au Net ou à n'importe quel autre instrument que se résoudront les questions et problèmes posés habituellement aux travailleurs sociaux. Simplement, les potentialités de mobilisation immédiate de savoir, de créativité, d'échanges... permettent d'enrichir les débats et les actions."

Sine Qua Non, le portail social (4) met à disposition des travailleurs sociaux belges francophones un portail organisant l'accès aux ressources disponibles du Web : globalement l'information de langue française susceptible d'être recherchée par les métiers du social. Un portail agit en quelque sorte comme une interface entre le foisonnement des ressources du Web et des utilisateurs spécifiques : en se mettant du point de vue des utilisateurs, il propose un travail de défrichage, de mise en ordre de l'information.



"Dès le départ nous voulions que ce projet soit à la fois professionnel et collectif et non un acte isolé."

Le projet est parrainé par différents acteurs de l'action sociale et adhère à RES-e-NET, (5).

Qu'entendez-vous par professionnel ?

"Si un projet comme celui-là veut s'inscrire dans la durée, il faut lui donner une structure : c'est une tâche de longue haleine (chaque semaine nous découvrons de nouveaux sites, sans compter les mises à jour des sites déjà référencés).

De plus, sur l'Internet, le meilleur côtoie le pire. Il est donc essentiel de classer l'information et surtout de l'évaluer. Nous avons voulu dès le départ confier cette tâche à une personne dont c'est le métier. Nous avons pu engager un gradué bibliothécaire qui effectue actuellement une licence universitaire, sous contrat étudiant, Johan Ergo.

Ceci implique logiquement la recherche de subventions. Nous avons frappé à la porte de tous les ministres ayant dans leurs attributions le 'social' (que ce soit au Fédéral, aux Régions, à la Communauté).

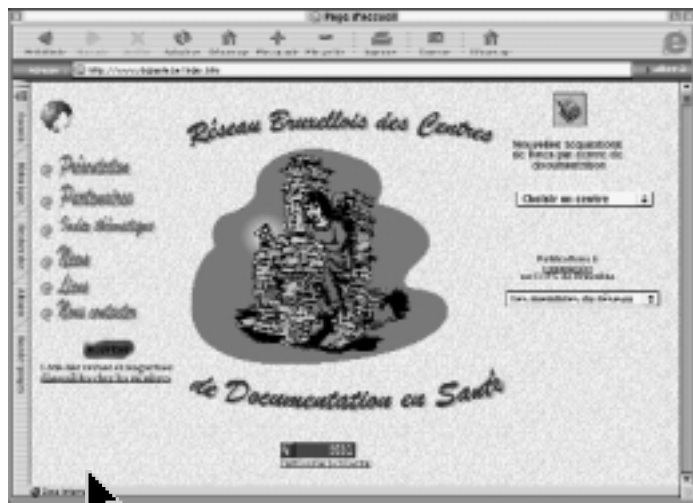
Ce qui a été difficile à faire comprendre chez certains ministres a été la logique de transversalité. Nous avons voulu adopter le point de vue des utilisateurs (les travailleurs sociaux) et non le point de vue institutionnel qui saucissonne le social.

Nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons atteint un niveau de semi-professionnalisation grâce aux aides reçues de la Région wallonne puis de la Communauté française.

Nous sommes à la recherche de moyens supplémentaires qui permettraient d'inscrire le portail dans la professionnalisation et la durée."

A l'heure où vous lirez ces lignes, Sine Qua Non connaît malheureusement quelques difficultés, notamment financière, mettant à mal l'actualisation du site. On ne peut qu'espérer que ce ne soient là que quelques soucis temporaires ...

*Nous avons voulu adopter le point de vue des utilisateurs et non le point de vue institutionnel qui saucissonne le social.*



**Complémentarité**

La mort annoncée des centres de documentation ? Certainement pas. Les sites cités ne suffisent pas, à eux seuls, à répondre à toutes les demandes et aspirations des travailleurs sociaux. Chaque site ne peut mettre "en ligne" que les informations glanées ou reçues. Ils se complètent entre eux et offrent parfois un angle de vue différent pour un même sujet, ce qui est intellectuellement et démocratiquement sain. En outre, les informations y sont souvent brutes. Les concepteurs se revendiquent d'ailleurs facilitateurs et communicateurs avant tout.

Un organisme tel le Centre de documentation et de coordination sociales (CDCS) s'enrichit d'une multitude de sources et traite l'info en fonction de la demande.

Les assistants sociaux – documentalistes accompagnent la demande et, souvent, l'affinent avec l'utilisateur, ce qui permet une réponse plus précise. De tels organismes restent donc incontournables, particulièrement pour les demandes complexes.<sup>(6)</sup> Il n'y a donc d'aucune manière concurrence entre les projets web et les centres de documentation "traditionnels". Il y a, bien au contraire, complémentarité et enrichissement réciproque. Les premiers étant des outils utilisés par les seconds et...inversement.

**Du papier à l'électronique**

A côté des projets nés avec le web, il y a bien sûr tous ceux qui y ont étendu leur champ d'activités. Citons les incontournables mais payants Guide Social<sup>(7)</sup> et Alter Echos<sup>(8)</sup>.



**Bon surf social**

Les sites présentés ici ne sont que le départ d'une découverte des ressources du Net qui risque de vous emmener très loin. Permettez-nous dès lors deux conseils, qui pourront vous paraître évidents, mais qui, dans le feu de l'action, s'oublient trop rapidement :

1. Si votre temps de surf est compté, délimitez avec le plus de précision possible le champ de votre recherche, et n'en perdez pas le fil en cours de route ;
2. Assurez-vous de la véracité et de la pertinence de l'information que vous trouvez, en vérifiant la source (à qui appartient le site) et la date de la dernière mise à jour.

**Maintenant, à vous de cliquer.**

- (1) Conférence de presse du lancement officiel du site Arianet, janvier 2002. <http://www.hutchinson.irisnet.be>
- (2) <http://www.arianet.irisnet.be> (tél. 02.527.38.76, fax 02.524.19.91, mail : ceos.asbl@win.be)
- (3) <http://www.belsoc.org> (tél. 02.610.44.34)
- (4) <http://www.portail-social.be>
- (5) RES-e-NET, réseau visant à la diffusion de la technologie de l'information et de communication dans l'économie sociale. (tél. 02.231.16.87)
- (6) Nous vous incitons à faire connaissance avec les centres de documentation réunis au sein du Réseau Bruxellois des Centres de Documentation en Santé : <http://www.rbdssante.be/index.htm>
- (7) <http://www.guidesocial.com>
- (8) <http://www.alter.be>

Solveig Pahud \*

**PAROLES DE FEMMES**

*Avec "Paroles de prostituées", on est loin, très loin des confidences indécentes. Les filles de joie dans les rues de plaisir (clin d'œil en passant au dernier film de Patrice Leconte avec Laetitia Casta) sont bien plutôt filles de tristesse infinie et de lutte toujours renouvelée. Dans ce livre, Samira, Sylvie, Denise, Sonia, Marie, Francine, Caroline, Arlette, Sophie et Pascale confient à Catherine François et Françoise Raes des bribes significatives de leurs vies de petites filles et de femmes, aux couleurs souvent bien sombres qui tranchent étonnamment avec les lumières criardes des néons.*

Luc Pire, l'éditeur des "grandes causes" qui s'est donné comme objectif de gratter et de dénoncer ce qui ne va pas dans notre démocratie mais aussi de faire des propositions pour que la démocratie aille mieux, ne s'y est pas trompé et a choisi à juste titre de publier des témoignages qui ne peuvent que nourrir les discussions s'annonçant animées dans les mois à venir au Sénat. Trois visions seront proposées au débat : l'une prônant la criminalisation du client - proposition de loi émanant de A.-M. Lizin (PS) et N. de T' Serclaes (MCC) - qui vise à insérer un article 380ter dans le code pénal relatif à l'achat de services sexuels (Doc. Sénat, 2-856/1 S. 2000-2001), l'autre ayant pour objectif de supprimer les entraves à la reconnaissance de la personne prostituée comme indépendante ou salariée (proposition de loi émanant de Ph. Monfils (PRL) visant à lutter contre la marginalisation sociale des personnes prostituées/ Doc. Sénat, 2-906/1 S. 2000-2001) et enfin la dernière, plus réglementariste, par le biais du dépôt par la sénatrice Meryem Kaçar (Agalev) d'un amendement aux recommandations de la sous-commission sénatoriale "traite des êtres humains et prostitution" prônant la mise en place d'un cadre légal pour la prostitution, seul moyen de lutter efficacement contre la traite des êtres humains ; le problème de la traite des êtres humains ne pouvant pas être dissocié du caractère clandestin de la prostitution (Doc. Sénat, 1999-2000, n°2 - 152/3, amendement n°1)<sup>1</sup>.

Après la lecture de ce livre, il n'est plus possible de voir les prostituées volontaires comme des êtres lointains et étrangers. Ce livre est un livre-lien, un livre-réconciliation entre femmes ainsi qu'entre femmes et hommes. A partir de cette prise de conscience, même si l'on peut rêver d'une société sans prostitution où nul homme ou femme n'exploiterait nulle autre, où les relations humaines seraient seulement teintées d'harmonie et de compréhension, où la fidélité se conjuguerait toujours avec la félicité, où les banlieues auraient l'air de beaux quartiers... : en attendant, vu notre incapacité à inventer ce monde là, cette activité doit bénéficier d'une amélioration substantielle des conditions dans lesquelles elle est pratiquée.

Travailler en sécurité pour des revenus décents, choisir de dire "non" à certaines pratiques sexuelles jugées dégradantes, bénéficier d'un environnement propre et financièrement accessible, jouir de droits sociaux participent à cette amélioration.



\* Directrice du CDCS

La prostitution agit telle la peau de l'âne dans le conte de Charles Perrault. Ainsi parle le conte :

"POUR VOUS RENDRE MÉCONNAISSABLE,  
LA DÉPOUILLE DE L'ÂNE EST UN MASQUE ADMIRABLE.  
CACHEZ-VOUS BIEN DANS CETTE PEAU,  
ON NE CROIRA JAMAIS, TANT ELLE EST EFFROYABLE,  
QU'ELLE RENFERME RIEN DE BEAU."

N'est-ce pas du même travestissement dont parle Sonia en page 34 quand elle confie : "Même quand c'est nous qui parlons, même si c'est notre visage, notre corps, notre voix, les reportages nous ont toujours trahies. Il y avait toujours une part indicible de nous-mêmes, celle qui est en nous invisible et masquée, protégée par tant de silences et de cuirasses, la chair à vif de l'âme et que personne ne touche, qui donne à nos regards cet éclat de nuit dans le jour et qui échappe aux projecteurs."

Ces témoignages font également comprendre à quel point la misère des relations "tarifiées" n'est que le miroir de la misère de nombre de relations non vénales. Sonia page 28 dit ainsi : "Entre le moment où j'ai accouché et mon entrée dans le métier, j'étais pire qu'une prostituée parce que je baisais avec tout le monde pour un rien". Et par ailleurs, seule une prostituée peut probablement comprendre l'étendue de la solitude, de l'aliénation et du désir d'intimité poussant les hommes à venir les voir.

Catherine François, membre pendant plusieurs années du comité de rédaction de "Bruxelles Informations Sociales", est assistante sociale et licenciée en Sciences de la Famille et de la

Sexualité. Elle a travaillé dix ans à Espace P... association d'aide aux prostituées à Bruxelles et en est toujours un membre actif. A la question de savoir à quelle source s'abreuve son énergie pour ce combat, elle voit sa fureur générale contre l'injustice sociale, enracinée dans sa blessure sociale toujours prête à se rouvrir.

Le bouquin se dévore rapidement. En deux soirées vous l'aurez terminé. Vous comprendrez alors de l'intérieur les propos de Gail Pheterson, psychologue, psychothérapeute, maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne à Amiens et enfin co-fondatrice du Comité International pour les Droits des Prostituées, à propos de son livre "Le prisme de la prostitution" publié aux éditions L'Harmattan : "Bien que la prostitution soit le sujet central de ce livre, et bien que la perspective théorique soit fonction de la réalité sociale des femmes qu'on appelle des prostituées, la problématique envisagée n'est ni le commerce du sexe ni l'oppression d'une catégorie de femmes, mais les concepts mêmes de "prostitution" et "prostituée". Ces concepts sont des instruments sexistes de contrôle social, inscrits de façon rigide et envahissante dans les pratiques légales discriminatoires, les biais de la recherche scientifique, les défenses psychiques, les préjugés et, au niveau le plus fondamental, dans les rapports entre les sexes. Les droits de l'ensemble des femmes sont indissolublement liés aux droits des prostituées parce que le stigmate de putain peut s'appliquer à n'importe quelle femme pour disqualifier sa revendication à la légitimité et peut jeter la suspicion sur n'importe quelle femme accusée d'avoir pris une initiative dans le domaine économique et/ou sexuel. La menace du stigmate de putain agit comme un fouet qui maintient l'humanité femelle dans un état de pure subordination. Tant que brûlera la brûlure de ce fouet, la libération des femmes sera un échec [je souligne]."

Catherine François est féministe et ne pense pas trahir le féminisme en luttant pour une reconnaissance du travail du sexe. Pourtant elle se sent souvent seule, car beaucoup de féministes ont des positions animées par une certaine "haine" du client. Catherine avoue qu'elle est elle-même rentrée à Espace P en partageant ce mépris du client. Ce sont ses dix ans de travail social au cœur même de la prostitution qui lui ont fait porter d'autres lunettes plus empathiques envers les deux pôles du couple prostituée/client. Un espoir de voir avancer les choses dans le sens qu'elle défend : les femmes de moins de trente ans semblent plus souvent partager son féminisme de réconciliation que les quadras et les quinquas. C'est un peu ce qui s'est passé avec l'équipe de rédactrice et correctrice des éditions Luc Pire : au delà du travail réalisé ensemble, une sensibilité désormais partagée.

#### Paroles de prostituées

Catherine François et Françoise Raes  
Editions Luc Pire, 2001, 93pp.

1. Tous les documents peuvent être obtenus au Centre de Documentation et de Coordination sociales (CDCS) (tél. 02.511.08.00, fax 02.512.25.44, email : info.cdcs@cdcs.irisnet.be ou directement via internet sur le site du Sénat www.senat.be

Par ailleurs pour une mise en perspective et une clarification des enjeux, on lira aussi I. Dechamps et P. De Proost, "Du droit à l'aide sociale des personnes prostituées", Bruxelles Informations Sociales, n°146, 2000, pages 8-9

Pierre Ansay \*

## COMMENT FONDER LES POLITIQUES DE PRÉVENTION?

### Axel Honneth et les politiques de la reconnaissance

Axel Honneth<sup>1</sup> participe, avec divers auteurs européens et américains<sup>2</sup>, au développement d'une vaste école de pensée qui prend en compte les souffrances provoquées par les dénis de la reconnaissance. Cet angle d'approche, souvent situé aux frontières de l'expérience de la vie quotidienne, de l'interrogation philosophique, du savoir sociologique et des pratiques psychanalytiques, vise à déterminer et à expliquer les conflits, les stratégies et les enjeux autour des luttes et des valeurs dites "postmatérialistes" ou "postsocialistes"<sup>3</sup>. Il convient à partir de ces réflexions, d'en tirer, pour notre propre compte, un certain nombre de questionnements politiques.

Les conflits sociaux qui portent sur les pratiques et les valeurs de la reconnaissance "ne naissent pas de problèmes de redistribution, mais de questions qui touchent à la grammaire des formes de vie". Il s'agit là de demandes de réparation, de justice, demandes de reconnaissance de ses particularités, d'exigence de respect ou négativement de refus catégorique du mépris, de l'irrespect que d'autres pourraient nous manifester. Plusieurs faits observés dans la vie courante nous incitent à ouvrir l'œil sur ces nouvelles conflictualités, sur ces nouvelles tendances émergentes dans la vie sociale, politique et culturelle : la jurisprudence fait droit aux plaintes pour "mobbing" ou harcèlement moral, les tribunaux condamnent plus facilement les actes racistes, les études épidémiologiques démontrent clairement le haut taux de suicide des jeunes homosexuels, elles pointent la mauvaise santé et la dépression nerveuse qui affectent davantage les chômeurs privés à leurs yeux du sentiment de pouvoir participer valablement à la vie économique, politique et sociale. Des chercheurs de l'école criminologique française conçoivent le concept de "société incivile" pour rendre compte de la dégradation des routines de la vie

"...le traitement préventif des maladies correspondrait à la garantie sociale de relations de reconnaissance susceptibles de protéger le plus largement possible les sujets contre l'expérience du mépris"

Honneth, 1999 : 16

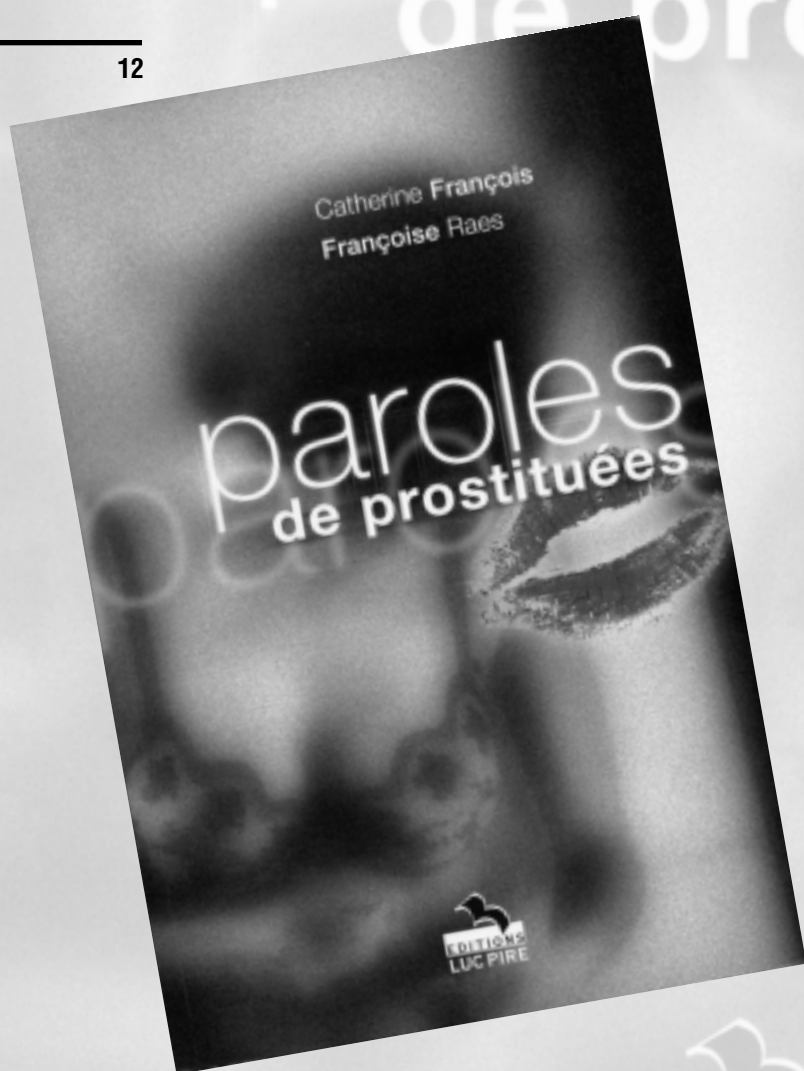
quotidienne en milieu urbain : accumulation insensible de micro-grossièretés, de vandalisation des espaces publics, petites violences, insultes anodines, etc.

#### Malaise en démocratie

Les partis démocratiques sont relativement mal à l'aise face à l'émergence de ces nouveaux enjeux et nouvelles conflictualités. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : il ne s'agit pas là, directement du moins<sup>4</sup>, d'enjeux redistributifs ; ainsi demander à être reconnu n'équivaut pas à une démarche de type "partage du gâteau". Difficulté donc de recoder ces enjeux là sur l'axe traditionnel droite-gauche. En outre, à

la différence des conflits "matérialistes", qui peuvent s'avérer coopératifs<sup>5</sup>, certaines revendications peuvent léser l'identité par les différences qu'elles marquent : les personnes et les groupes attachés à la famille traditionnelle considèrent le mariage homosexuel et la possibilité pour les couples homosexuels d'adopter un enfant comme une atteinte à la famille et à l'identité du mariage<sup>6</sup>, la reconnaissance des médecines parallèles peut déstabiliser le paradigme d'une médecine trouvant sa légitimité dans les protocoles scientifiques et les appareillages technologiques de pointe. En outre, bon nombre de conflits et de revendications émanent de micro groupes, à partir d'une individualisation des trajectoires, de l'invention imprévisible de nouveaux modes de

\* Philosophe et écrivain.



vie. Ils se prêtent peu à l'organisation verticale et pyramidale des appareils politiques et syndicaux. Ils se conjuguent moins à partir des grands ensembles structurés de manière autoritaire et davantage à partir de réseaux souples, fluctuants et horizontaux. Ils n'empruntent pas leur dynamique dans une logique "haut-bas" d'ascension et de contestation sociale, "nous voulons avoir plus et monter plus haut", mais dans une logique "dedans-dehors", "nous voulons, malgré nos différences que vous devez reconnaître, être dedans comme vous". On trouve là un mélange détonnant de revendications simultanées aux droits à la différence et aux droits à la ressemblance : "laissez-nous être différents mais respectez nous, aidez-nous comme les autres". Témoin de ce malaise, l'extrême difficulté qu'ont les organisations syndicales d'intégrer les revendications dites "de qualité de la vie", on pense par exemple au harcèlement sexuel sur les lieux de travail, au harcèlement moral exercé par les collègues ou supérieurs et à la tabagie sur les lieux de travail. Enfin, ces revendications sont difficilement mesurables et évaluables et il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les revendications peuvent être satisfaites à la suite de l'application de politiques publiques.

### Que veut concrètement dire "communiquer avec autrui ?"

La réflexion d'Honneth s'appuie sur une conception enrichie de ce que peut vouloir dire "communiquer avec autrui". Je ne me construis pas à partir de la tour d'ivoire où je m'enferme pour observer le monde d'en haut, ni dans l'aventure de Robinson sur son île, mais à travers une myriade d'interactions avec les autres, dans la rencontre face à face ou au sein de collectifs. Je me découvre à partir de la tradition culturelle de mon milieu familial et social et je m'invente dans la réalisation de projets que je construis avec autrui. Quand je communique avec lui, ce n'est pas seulement pour échanger des informations ou pour argumenter selon des procédures rationnelles. Quand je communique, je demande, implicitement ou explicitement à l'autre de me manifester tendresse, estime, respect, confiance. Je lui demande de me légitimer, de me prendre au sérieux à partir de ce que je dis, mais j'attends aussi qu'il me manifeste de l'intérêt à partir de ce que je suis, à partir des particularités, des originalités qui me constituent, bref, j'attends qu'autrui me reconnaisse dans le mouvement même où je suis disposé, voire désireux de le reconnaître : "le développement d'une identité requiert l'affection des proches, le respect universel et des solidarités de groupe" (Chaumont J.-M. et Pourtois H., 1999 : 4) ou encore : "dans le langage courant, on trouve trace de l'idée, tenue pour évidente, que, de manière subliminale, nous devons notre intégrité humaine à l'assentiment ou à la reconnaissance émanant d'autres sujets" (Honneth, 1999 : 12).

L'originalité de la réflexion de Honneth vient du fait qu'il prend les choses à rebours. Au lieu de réfléchir théoriquement et de nous dire : "voilà comment devrait être la société juste et bonne à partir de telles et telles valeurs orientées par la reconnaissance", il examine concrètement et met en place une grammaire précise du mépris, il étudie avec une précision anatomique les formes d'avilis-

sement infligées à la personne. Et c'est à partir des 3 classes de mépris, des 3 gammes d'attitudes de non-reconnaissance dont il déploie l'analyse, qu'il construit et qu'il met en place des formes de médiation, de compensation qui peuvent se jouer au niveau individuel, intersubjectif comme au niveau social et politique.

### Partir des pathologies sociales pour construire la santé du vivre ensemble

L'intérêt de cette typologie du mépris, de la non reconnaissance, de l'insulte est sans doute qu'elle génère pour nous, en aval de cette description, un menu varié de mesures politiques concrètes pour construire "une atmosphère préventive".

### Grammaire du mépris

Conçu d'une manière générale, le mépris désigne un comportement adopté par autrui qui nous est préjudiciable parce qu'il porte atteinte à la personne dans sa compréhension positive d'elle-même, compréhension qu'elle a acquise par des voies intersubjectives. C'est ainsi que l'on peut recenser des "blessures identitaires" qui nous sont infligées par d'autres<sup>8</sup>. Nous ne pouvons devenir nous-mêmes qu'à partir de l'approbation et la reconnaissance d'autrui à travers des processus de communication globalement gratifiants. A l'inverse, encourir le mépris, la calomnie, la médisance, l'ironie blessante de la part de personnes que nous serions susceptibles de valoriser nous fait douter de nous-mêmes, en tant que sujets de désir, acteurs sociaux, fabricants techniques, parents, époux(es), amant(e)s. Le mépris qu'autrui nous porte peut être dissolvant pour notre identité, soit déjà acquise pour l'adulte, soit en construction pour l'enfant ou l'adolescent(e). Dans certaines circonstances, nous sommes amenés à introjecter, à cautionner le verdict négatif que d'autres émettent à notre sujet. Le caractère ravageur du racisme<sup>9</sup> tient justement dans la capacité tragique dont font preuve les victimes à intégrer, donc à donner raison aux insultes et B. Bettelheim, analysant les camps d'extermination nazis, parvenait à la même conclusion. Ainsi, nous pouvons nous dire:

"s'ils disent que je suis moins que rien, c'est que je suis moins que rien, donc mes adversaires ne sont pas si mauvais que ça, puisqu'ils ont raison, et donc puisqu'ils ne sont pas si mauvais que ça, alors je souffre moins du traitement qu'ils me réservent, c'est un traitement approprié infligé par des gens pas si mauvais avec qui je pourrai peut-être tenter quelque chose plus tard puisqu'ils ne sont pas si mauvais".

### Les offenses faites au corps

La première classe de mépris porte sur les offenses faites au corps de la victime, à son intégrité physique : tortures, viol, violences diverses, harcèlement sexuel, maltraitance "... la particularité de formes d'offense physique, telles que la torture ou le viol, ne réside pas seulement dans la douleur physique qu'elles engendrent. Il s'y ajoute le sentiment d'avoir été exposé sans défense à la volonté d'un autre sujet jusqu'à en être privé de tout sens de la réalité" (Honneth, 1999 : 14). Notre corps est comme sali, nous pensons perdre son contrôle, qu'il n'est plus nous, pire qu'il sera objet d'abjection pour autrui, que nous ne pourrions plus séduire et désirer quiconque. Nous sommes envahis de fantasmes négatifs. Nous perdons confiance en nous dans la profondeur de notre manière d'être au monde en tant que nous sommes un corps. L'attachement émotionnel à autrui sera perçu comme une menace pour notre intégrité ou du moins pour ce qu'il en reste : les récits de personnes violées font souvent état de leur impossibilité d'avoir des relations sexuelles épanouissantes : "la forme la plus élémentaire du rapport à soi, la confiance en soi, est durablement détruite" (Honneth, 1999 : 14).

### Les ravages de "l'exclusion sociale"

La seconde classe de mépris a trait à ce qu'Honneth nomme improprement l'exclusion sociale. Certains habitants sont durablement "exclus", privés de la jouissance de certains droits et de certains accès, à des biens matériels, à des espaces de délibération, à des sources d'information, à l'exercice de sa capacité constructive et critique de participation citoyenne au sein d'assemblées délibératives, etc. La situation du chômeur de longue durée est emblématique de cet état de fait. L'esclave, le prisonnier, la personne colloquée, le parent déchu de ses droits parentaux montrent d'autres figures de cette déchéance "juridique". Des formes de mépris insidieuses ou plus franches dénie à la personne le droit de "dire son mot, son avis" à propos d'enjeux sociétaux, les parents mêmes sont dévalorisés aux yeux de leurs enfants, de par la destruction de leur statut social de travailleur, leur autorité morale et parentale est minée et ils risquent de perdre le contrôle et l'estime de leurs enfants. "... l'expérience de la privation de droits s'accompagne, de manière typique, d'une perte de respect de soi, de la capacité à se rapporter à soi-même comme à un partenaire d'interaction pourvu des mêmes droits que tous les autres" (Honneth, 1999 : 14).

### L'homophobie, le sexisme et le racisme

La troisième classe d'actes de mépris a trait au dénigrement d'individus et/ou de groupes offensés, insultés dans les particularités émergentes de leur personnalité ou de leur mode de vie : il s'agit là de minorités, ethniques, sexuelles, religieuses, diététiques, tels les cyclistes, les végétariens, les adeptes des médecines parallèles, les travailleurs d'origine immigrée, les témoins de Jéhovah, etc. Ces groupes se dégagent de l'ensemble flou de la société du même, certains d'entre-eux exercent une sorte de droit à l'infidélité relativement à leurs origines, ils adoptent des comportements perçus comme déviants, bizarres, sujets de moqueries, voire de racisme. Les modèles de vie et les idéaux auxquels ils s'identifient sont dévalorisés et par ricochet, ils en viennent à douter de la pertinence de leur engagement, à perdre l'assurance en eux-mêmes, en leurs qualités et leurs capacités propres. Ils perdent l'estime de soi, "Confrontés à la dévalorisation des modèles de réalisation de soi auxquels ils adhèrent, des individus ne peuvent pas se rapporter à l'accomplissement de leur existence comme à quelque chose qui est investi d'une signification positive à l'intérieur de leur propre communauté" (Honneth, 1999 : 15).

### "L'esprit" et "le corps" ne font qu'un dans le malheur

La perte de confiance en soi provoquée par l'agression corporelle conduit à la mort psychique, la perte de respect de soi provoquée par la privation de droit conduit à la mort sociale et le mépris dépréciant les valeurs culturelles et le mode de vie d'un sous-groupe ou d'un individu engendre la perte de l'estime de soi lésardée par les blessures psychiques :

"L'expérience de l'avilissement et de l'humiliation sociale compromet l'identité des êtres humains tout comme la souffrance générée par la maladie compromet leur bien-être physique" (Honneth, 1999 : 15). Toute politique de santé préventive se construit sans doute sur le postulat bien fondé de l'individu comme unité psychosomatique. En d'autres termes, les blessures physiques ont leur correspondant dans le psychisme et l'inverse. Les statistiques épidémiologiques le confirment abondamment : les chômeurs sont en plus mauvaise santé, vivent moins longtemps et à Bruxelles, les hommes des communes de la première couronne vivent en moyenne 8,2 ans en moins que les hommes de la seconde couronne<sup>11</sup>.

### Quelles sont les stratégies de prévention et les dispositifs de réparation ?

Concernant le rapport que l'individu établit à son propre corps, l'inverse du viol est l'amour. Dans l'amour, nous nous attachons émotionnellement à autrui et nos affections reçoivent des confirmations positives de la part des autres. L'amour n'est rien d'autre que la reconnaissance affective : "Lorsqu'il fait l'expérience d'une telle reconnaissance affective, l'individu peut adopter à l'égard de lui-même une attitude de confiance en soi... l'assise d'une sécurité émotionnelle dans l'expression de ses propres besoins et sensations" (Honneth, 1999 : 17). Il semble a priori difficile de généraliser les comportements d'amour à partir de textes de loi et de dispositifs incitatifs. Mais à tout le moins, l'éducation à la citoyenneté, une gamme de dispositions sociales peuvent éviter que le recours à la violence soit la seule manière dont disposent des individus ou des groupes pour exprimer leurs désirs ou exposer leurs revendications. Des stages d'initiation aux procédures démocratiques, l'apprentissage des comportements adéquats pour désarmer pacifiquement les situations potentiellement violentes permettront aux acteurs d'avancer dans cette direction. En outre, si on ne peut imposer l'amour, on peut du moins atténuer les blessures provoquées par la haine et la violence : les dispositifs de téléaccueil, S.O.S. viol, S.O.S. femmes battues, l'aide aux victimes, une gamme complexe de dispositifs sociaux appuyés sur des textes de loi permettent à la société de venir en aide aux victimes de violences physiques par des dispositifs thérapeutiques appropriés. En outre, les programmes sociaux relatifs à la désaffiliation<sup>12</sup>, conçue comme un processus évolutif de perte des relations sociales et professionnelles et d'implosion des relations privées et familiales comportent un volet socio-affectif : bon nombre de processus d'aide comportent maintenant un volet familial visant à revalider les relations de la personne en détresse avec son univers familial.

Relativement aux situations de privation de droits, quand les individus ou les groupes se voient empêcher l'accès à un travail, quand la pénurie de ressources les empêchent de disposer des biens sociaux premiers nécessaires pour construire une vie bonne, quand la pauvreté les empêche de participer valablement à la construction de la société, il convient de mettre en place,



voire de conforter le rôle et les capacités de l'Etat, à la fois dans l'extension et la diversité des lois et des dispositifs qu'il valide afin de lutter contre la pauvreté, de fournir aux plus démunis un panier de biens et de services marqués d'une certaine inconditionnalité et, en outre, à partir des ressources individuelles et/ou de groupe, aider les personnes à retrouver les bases sociales de l'estime d'eux-mêmes par la participation à des groupes de développement communautaire dont les revendications sont basées sur l'assise des droits créance : "nous avons droit à un logement sain, à une éducation épanouissante pour nos enfants, à des revenus de remplacement, nous vivons dans un des plus efficaces Etats Providence du monde !"<sup>13</sup>.

### Comment valoriser la citoyenneté en santé ?<sup>14</sup>

La valorisation de la citoyenneté en santé prendra trois formes : stimuler la participation active des habitants et des milieux sociaux et culturels aux politiques de santé publique, consacrer la participation active des habitants dans les processus thérapeutiques à partir d'une conception élargie du soin et consacrer par des textes de loi les droits des patients relativement au pouvoir médical qui se déploie sur eux. L'atmosphère préventive dans le domaine de la santé est confortée par le fait que les habitants sont invités positivement à exercer leur citoyenneté, par la diffusion d'informations adéquates, par l'animation au sein des écoles, par la constitution de groupes de patients. L'effet est double : la santé du patient est améliorée et le respect qu'il porte à lui-même est restauré puisqu'il participe activement à la délibération relative à la mise en place d'actions qui le concernent au premier chef.

### Reconnaître et valoriser le droit à la trahison

Relativement aux pratiques de dénigrement des minorités, il convient sans doute, abstraitement de consacrer le droit à la trahison. L'infidélité à ses origines ne peut pas, dans une société libérale avancée, recevoir de sanctions morales négatives. Positivement, la solidarité au sein du groupe permet à l'individu de recevoir des confirmations positives et des encouragements à l'engagement qu'il a pris dans sa manière de se démarquer au sein de son mode de vie estimé par lui et par autrui comme particulier : "...la relation de reconnaissance... aide précisément l'individu à acquérir une telle estime de soi, à une attitude d'assentiment solidaire à l'endroit de modes de vie alternatifs" (Honneth, 1999 : 18). Respecté par les autres, il s'estimera davantage. Ce qui pointe ici est la généralisation d'un "libéralisme bienveillant" : plusieurs conceptions de la vie bonne peuvent simultanément coexister au sein d'une société démocratique, mais il convient que les cultures minoritaires soient protégées des agressions méprisantes, des insultes et des dévalorisations dont les partis d'extrême-droite se sont fait une spécialité. Ce qui est en jeu ici, c'est d'empêcher, préventivement, qu'un particularisme culturel ne se mue en culture dominée par le jeu libre des marchés et/ou par des attitudes de dénigrement tolérées par le pouvoir public. Diverses lois, punissant le racisme, élargissant le domaine des droits aux minorités sexuelles par exemple, vont dans le sens de favoriser l'estime des autres. L'éducation permanente a là un immense chantier à poursuivre et divers dispositifs de soins et d'aide sociale peuvent contribuer à valoriser ceux qui migrent, dans leur corps, dans leur mentalité, dans leurs croyances et dans l'espace géographique.

### L'expérience de la honte et de la mort sociale

Guère de difficultés, sans doute, à trouver dans la société ceux qui font l'expérience amère de la honte et pour qui les violences sur le corps, l'expulsion hors du domaine des droits et le dénigrement de ses particularités se rassemblent dans la même et tragique unité. Le sans-domicile fixe, la (le) prostitué(e), le chômeur de longue durée constituent des figures urbaines qui collationnent ces trois formes de déni de reconnaissance : perte de confiance en soi, de respect de soi et d'estime de soi. Le drame, la culpabilité qui nous travaillent tiennent sans doute au fait que nous anticipons leur mort prochaine, que ces personnes proches spatialement, (et c'est là, notons le, une dimension typique de la vie urbaine), sont condamnées à mort sans procès, sans un avocat qui défende le prévenu (?) déjà "prévenu" de sa mort prochaine, on pense à Joseph K. dans la dernière page du Procès : "... l'un des deux messieurs venait de le saisir à la gorge ; l'autre lui enfonça le couteau dans le cœur et l'y retourna par deux fois. Les yeux mourants, K... vit encore les deux messieurs penchés tout près de son visage qui observaient le dénouement joue contre joue. -Comme un chien ! dit-il, c'était comme si la honte dût lui survivre". (Kafka, 1972 : 325).

### Des situations limites

Cependant, l'encouragement politique à l'établissement d'actions transversales comme la promotion d'axes de travail pointu visant à porter aide et secours à des groupes et individus particuliers ne vont pas sans poser de problèmes. "Car si toute souffrance sociale mérite d'être entendue et analysée, toutes les stratégies de réparation ne méritent pas d'être reconnues" (Chaumont J-M. et Pourtois H., 1999 : 8). Certains dispositifs de compensation et de réparation, vu leur coût, ne seront pas supportés intégralement par les pouvoirs publics<sup>15</sup>. Et puis, certaines manières de répondre à la haine et au mépris ne font qu'étendre le registre contagieux de la violence, tels les comportements de vendetta. Comprendre le déni de reconnaissance n'est pas approuver sans distanciation n'importe quelle stratégie de compensation. En outre, tout particularisme n'est pas a priori positif : ainsi, le négationisme, la non reconnaissance dont "bénéficiaire" les parlementaires d'extrême-droite au sein des hémicycles parlementaires se justifient moralement et politiquement. Le déni de reconnaissance dont souffrent certaines populations peuvent conduire certains individus à la criminalité, au vote et au développement des partis d'extrême-droite dont la haine, l'humiliation ressentie sont de puissants moteurs.

### Elargir le domaine de la sécurité sociale ?

En outre, la pensée d'Honneth nous conduit vers les frontières entre l'intime et le social. Bien des blessures encourues par les individus naissent de "piques" humoristiques, voire d'agressions ironiques qu'il serait vain de vouloir réprimer pénalement. Convenons en outre que l'action politique, et cette considération vaut pour tous les partis politiques démocratiques, ne vise pas à donner des leçons de morale même si certains dispositifs juridiques y incitent.

**Les lois visant à étendre le domaine des droits aux minorités sexuelles, celles qui répriment les actes racistes, les dispositifs légaux déployant l'arsenal des ressources disponibles pour les soins palliatifs montrent que le législateur s'ouvre davantage aux problèmes de vie et au souci de soi.**

**L'opinion publique, dans son immense majorité, approuve implicitement l'action d'un Etat libéral culturellement et redistributif socialement qui mette en place à la fois des actions préventives et des dispositifs de réparation. La pensée d'Honneth fait signe vers l'élargissement de la sécurité sociale vers des domaines autrefois réservés à l'intime et au cercle familial.**

L'émergence des particularismes, la montée en force de l'individualisme libéral, l'accroissement des mobilités de divers ordres (géographique, social, philosophique, marital) favorisent l'éclosion de nouveaux enjeux et de nouvelles conflictualités. "Les aspects "immatériels" d'une politique de la reconnaissance ne sont pas solubles dans les enjeux habituellement pris en compte par les politiques sociales et économiques" (Delchambre, 1999 : 31). Comment, dans l'action publique comme dans le débat politique, ces conflictualités peuvent-elles être traitées optimalement, en y faisant droit sans pour autant oblitérer les conflictualités plus traditionnelles qui gardent encore leur vigueur dans la régulation des sociétés démocratiques avancées ? Les questionnements, les mutations qui secouent le travail social plus transversalisé avec le travail en santé, les questionnements qu'ils s'adressent, les partenariats mis en place avec les acteurs de l'insertion et de la santé, avec les urbanistes et les acteurs du logement sont au cœur des réponses pratiques à apporter à ces enjeux nouvellement légitimés par la société et la classe poli-

tique. Car dans la vie banale et quotidienne, tout se mêle, les femmes et les hommes qui souffrent et qui aiment ne cessent de transversaliser pour leur propre compte, ils associent et recomposent comme des grands, ils intègrent autant les mépris qu'ils composent des réponses de survie sans attendre les exhortations politiques à la transversalité issues de démarches hypersectorielles.

- 1 Axel Honneth est le successeur de Jurgen Habermas à la chaire des sciences sociales à l'Université de Franckfurt.
- 2 Notamment les philosophes belges Berten A. et Pourtois H. Dir., *Libéraux et communistes*, Paris, PUF, 1997, Chaumont J.-M., *La concurrence des victimes, Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997, le numéro 2, Volume XXX, 1999, de la revue *Recherches sociologiques* entièrement consacrée à la réflexion d'A. Honneth. Plusieurs philosophes américains ou canadiens, dont M. Walzer, *Sphères de la justice*, Paris, Seuil, 1983, S. Cavell, W. Kymlicka et C. Taylor inscrivent ce genre de débats dans la question "chaude" du multiculturalisme et de ses effets pervers.
- 3 Le terme "postsocialiste" est dû à la théoricienne féministe américaine Nancy FRASER. Il faut cependant se garder de voir là une incapacité qu'auraient les partis sociaux démocrates de prendre ces revendications en compte. Voir plus loin.
- 4 On verra ultérieurement que des liaisons et des articulations sont possibles entre diverses revendications postsocialistes ou postmatérialistes et les enjeux redistributifs classiques. Ainsi, il semble légitime que certaines minorités culturelles et les animateurs des communautés homosexuelles réclament des dispositifs d'aide spécifiques et mieux adaptés au profil et aux spécificités de leurs problèmes et demandes.
- 5 On pense notamment aux divers compromis sociaux qui ont structuré l'histoire et la vie sociale de la Belgique, notamment le Pacte social de 1944 et à divers partages de ressources accompagnant les accords de la Saint-Polycarpe. Pour rappel, un jeu est dit coopératif quand les deux parties peuvent y gagner à la différence d'un jeu à somme nulle, où les gains de l'un correspondent aux pertes de l'autre (le jeu d'échecs est un bel exemple de jeu à somme nulle, comme la plupart des compétitions sportives).
- 6 Voir à ce sujet le récent avis du Conseil d'Etat qualifié de rétrograde par le Gouvernement fédéral.
- 7 Selon le concept fondé par le Docteur Matot, du centre de guidance de l'U.L.B.
- 8 Dans *Le Vif L'express* du 30 novembre, le professeur A. Eraly, (Institut de sociologie de l'U.L.B.) décortique les blessures encourues par les politiciens dans cette mare aux requins impitoyable qu'est l'arène politique.
- 9 Dans son adieu au C.B.A.I., Bruno Ducoli rappelait cette parole du Roi Baudouin en visite au centre : "il y a des regards qui tuent". Dans le numéro 2, 1999, des *Recherches sociologiques*, la sociologue Christine Schaut retrace avec une finesse d'analyse rarement égalée les stratégies de compensation que déploient certains jeunes immigrés face au racisme et au mépris dont ils sont l'objet.
- 10 Sur la critique du concept d'exclusion sociale, voir P. Ansay et A. Goldschmidt, *Dictionnaire des solidarités*, Bruxelles, EVO, 1999, article "exclusion et expulsion sociale" et F. Ligot, "Exclusion sociale, La définir pour en finir" *Démocratie*, 15 octobre 2001, pp. 1-4.
- 11 Lire notamment G. Herman, 1999, "Chômage et attente de reconnaissance", *Recherches sociologiques*, 1999, Volume XXX, numéro 2, pp. 139-157. De nombreuses statistiques établies par l'Observatoire régional de la santé confirment empiriquement cette hypothèse.
- 12 Il convient sans doute d'abandonner définitivement le concept d'exclusion sociale, trop statique et risquant de favoriser les étiquetages et la stigmatisation et travailler à partir de la réalité évolutive de la désaffiliation.
- 13 Au C.P.A.S. d'Andenne, Madame Monique Pineur a organisé des espaces de "prendre et donner la parole" et des espaces "du donner et du recevoir". A la mission locale de Forest, le développement communautaire passe d'abord par la régularisation des D.E.N.I. (demandeurs d'emploi non inscrits), puis par l'organisation de groupes délibératifs en contact fréquent et institué avec l'autorité communale.
- 14 Ce paragraphe doit beaucoup à la réflexion de Thierry Lahaye
- 15 Par exemple, il semble peu probable qu'une institution de soins puisse prendre en charge l'intégralité du coût d'une analyse, pratiquée à raison de 3 séances par semaine.

#### Références bibliographiques

- Ansay P., 1999, *La ville des solidarités*, EVO DRISU, Bruxelles.
- Chaumont J-M et Pourtois H., 1999, "Introduction" in *Recherches sociologiques*, Volume XXX, numéro 2, 1999.
- Delchambre J.-P., 1999, "Déinstitutionnalisation, vulnérabilité et enjeux de reconnaissance", in *Recherches sociologiques*, Volume XXX, numéro 2, 1999.
- Habermas J., 1990, *Ecrits politiques*, Paris, Cerf, notamment le chapitre VI, "La crise de l'Etat-Providence", pp. 104-126.
- Herman G., 1999, "Chômage et attentes de reconnaissance : Approche par la théorie de l'identité sociale" in *Recherches sociologiques*, ibid.
- Honneth A. 1997, "Les limites du libéralisme. De l'éthique politique aux Etats-Unis aujourd'hui" in Berten A., Da Silveira P. et Pourtois H. Eds, *Libéraux et communistes*, Paris, puf, pp 359-374.
- Honneth A. 1999, "Intégrité et mépris : Principes d'une morale de la reconnaissance", *Recherches sociologiques*, Volume XXX, numéro 2, 1999.
- Kafka F., 1972, *Le procès*, Paris, Folio, p. 325.
- Schaut C., 1999, "Dénis de reconnaissance et stratégies de réparation" in *Recherches sociologiques*, Volume XXX, numéro 2, 1999, pp. 85-101.
- Taylor C., 1994, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*. Paris, Flammarion.
- Walzer M., 1997, *Sphères de la justice*, Paris, Seuil. Lire notamment le chapitre 11, sur le thème de la reconnaissance, pp. 349-390.

Dans son discours d'ouverture de la seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, 8-12 avril 2002), Koffi Annan, le Secrétaire-Général de l'Organisation des Nations Unies, relève trois dimensions déterminantes dans la mise en place, par les Etats, d'une politique cohérente d'adaptation des structures sociétales au vieillissement de la population : la mondialisation, l'urbanisation et l'immigration.

Le dossier "Vieillissement et diversité culturelle" s'attache principalement – mais pas exclusivement – à la nécessaire prise en compte de la diversité culturelle des personnes du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âges dans la détermination des actions menées dans les domaines du social et de la santé.

Yvan Lepage (ULB) ouvre notre dossier sur une étude démographique de cette diversité culturelle et fonde ainsi la pertinence du questionnement.

Bonaventure Kagné (ULG), en partant du contexte général des flux migratoires en Belgique, montre comment – et pourquoi – les aspects sociaux et de santé des populations d'origine étrangère n'ont jamais été une priorité politique, si ce n'est réactive, en réponse à un problème ou à un drame. Cet état d'esprit évolue-t-il aujourd'hui ?

La diversité culturelle touche bien évidemment le secteur des maisons de repos. Yvan Dechamps (CECLR) nous incite à prendre connaissance des actes d'un colloque organisé conjointement par le Centre pour l'égalité des chances, le Pacte territorial pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale et FEMARBEL, il y a plus d'un an déjà. Ce document pointe, entre autres éléments, la nécessité de former les professionnels du secteur à l'arrivée de personnes âgées dépendantes issues de l'immigration. L'occasion pour Muriel Maldaque (CBCS) de se pencher sur l'offre de formations qualifiantes axées sur la personne âgée à Bruxelles.

Enfin, nous nous transformons en caisse de résonance pour les résultats de deux groupes de travail qui ont planché sur l'impact du vieillissement de la population sur les politiques sociales menées à Bruxelles. Tous deux composés d'acteurs de terrain, le premier, initié par le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, a été mis en place dans la perspective de l'Assemblée mondiale de Madrid, et le second, initié par le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, a été constitué afin de rendre un avis sur l'enquête "Les nouveaux vieux", réalisée à la demande du Ministre de l'Action sociale, de la Famille et du Budget, Alain Hutchinson.

A.W.

## ... dans la Région de Bruxelles-Capitale ETAT STATISTIQUE

Le vieillissement démographique est devenu une évidence. La société vieillit. On vieillit tous. Mais que signifie vieillir ? Quand commence-t-on à vieillir ? A-t-on l'âge de ses artères, de ses humeurs, de la mention administrative sur un certificat, de l'organisation sociale qui décide de la mise à la retraite ? Ou devient-on vieux parce qu'on ne s'adapte plus au changement ?

Aucune rupture précise n'indique le début de la vieillesse. La détermination de l'âge est d'ailleurs de plus en plus confuse. L'entrée officielle dans l'état de vieillesse est cependant toujours marquée par le passage à la retraite. Ce passage est plus déterminé par des contraintes socio-économiques que par des choix individuels. L'âge est une imposition administrative qui ne tient compte ni des forces vitales, ni des capacités et de l'expérience transmissible aux autres générations dans un partage équitable et souple des savoirs.

Aujourd'hui, c'est le grand âge qui renvoie à la vieillesse cautionnée par l'entrée en maison de repos ou de manière plus douce par le recours aux services et soins à domicile. Une évolution sémantique de la qualification des personnes âgées accompagne cette évolution. Dans les années 1970, on parlait encore de "vieux", mais au cours des années 1990, on commence à distinguer les "seniors" et "le grand âge".

Si les campagnes furent les premières à être peuplées de personnes âgées, la ville est devenue dans cette seconde partie du 20<sup>ème</sup> siècle, un espace de plus en plus marqué par le vieillissement de la population.

Les seniors sont d'abord des citoyens, de la ville ou de la campagne, mais aussi des utilisateurs des services collectifs et sociaux, des consommateurs et bien sûr des électeurs. La prise en compte de leurs attentes et de leurs besoins apparaît comme essentielle au développement aussi harmonieux que possible du vivre ensemble dans la société.

Terre d'immigration depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, la Belgique, comme maints pays européens, connaît l'arrivée plus ou moins massive d'immigrants dont une grande partie se sont définitivement installés sur le territoire national et principalement en milieu urbain et en zones industrialisées. Progressivement, le caractère multiculturel s'est imposé à la réalité quotidienne de la société urbaine.

Le vieillissement des populations tant belges que non belges est inéluctable. Il se produit insensiblement et marque le paysage régional. Notre attention se portera sur ce processus et tentera d'en dresser les principales lignes.

### Qualité des sources

L'état des statistiques concernant l'immigration réclame une prudence particulière. Les faits comparables ne sont pas nombreux. Selon les Nations-Unies, on considère comme immigrant les résidents de longue durée, nés ailleurs, tandis que la définition d'étranger s'applique à une personne de nationalité étrangère, où qu'elle soit née. La plupart des pays européens utilisent comme critère la nationalité enregistrée lors des recensements de la population et à l'état civil pour aborder d'une manière indirecte les conséquences des migrations internationales.

On compte parmi les sources statistiques : les registres de population confectionnés dans chaque commune. Ils existent depuis 1846. Ensuite, les recensements généraux de la population et finalement les publications de l'Institut National de Statistiques (I.N.S.) dépendant du Ministère des Affaires Economiques. Ces dernières sont constituées par l'Annuaire Statistique de la Belgique et la revue Statistiques Démographiques.

Les statistiques présentent différentes particularités. La documentation servant à établir le mouvement annuel de la population étrangère est fournie par les administrations communales. Elle concerne les inscriptions et les radiations au registre de population. N'interviennent pas dans le calcul de la population étrangère : les diplomates étrangers en poste en Belgique, les membres de certains organismes internationaux tels l'Union européenne, l'Euratium, la C.E.C.A. ainsi que les membres étrangers de leur ménage et les militaires étrangers des bases situées en Belgique, par contre, les membres des ménages de ces militaires et le personnel civil sont repris dans les données statistiques.

Comme la Région de Bruxelles-Capitale est devenue le siège de nombreux organismes internationaux, on estime, de nos jours, le nombre d'étrangers non comptabilisé à plus de 60.000, voire 70.000 personnes, dont la majeure partie réside dans la Région bruxelloise.

suite page 21

La naturalisation diminue l'effectif des étrangers sans entraîner de changement démographique (Coleman, 1997). La France et la Suède et depuis peu la Belgique appliquent des politiques vigoureuses de naturalisation. A la suite de l'application des lois du 12 juillet 1984 et du 13 juin 1991, l'accroissement du rythme des naturalisations a provoqué une baisse du nombre de citoyens étrangers au cours de la dernière décennie en Belgique (Lepage, 2001), ainsi qu'en France, entre 1982 et 1990 (Tribalat, et al., 1991). De ce fait, il faut rester prudent en ce qui concerne la valeur de chacun des chiffres pour apprécier le vieillissement réel des populations immigrées en Belgique et dans la Région de Bruxelles-Capitale en particulier.

**Evolution du nombre d'étrangers**

Depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, le nombre de ressortissants des différentes nationalités est passé de 150.000 en 1920 à 922.902 en 1991 (date du dernier recensement général de la population). La progression du nombre d'étrangers en Belgique s'est surtout réalisée au cours du 20<sup>ème</sup> siècle et plus particulièrement après la seconde guerre mondiale. De nos jours, ils rassemblent, toutes nationalités confondues, un peu plus de 9% de la population totale. Au début de ce siècle, cette proportion avoisinait les 3%.

L'implantation des étrangers, selon le nouveau découpage administratif du pays en Régions, varie fortement. La progression des différentes communautés étrangères est spectaculaire dans la Région de Bruxelles-Capitale où le nombre d'étrangers a augmenté de plus de 350% entre les années 1965 et 1995. Cet accroissement est un peu moindre en Flandre. Par contre, cette progression relative est quasi nulle en Wallonie dans les dernières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle. Ces résultats sont essentiellement le produit de l'histoire économique du pays et de la structure par âge des populations autochtones.

A côté de l'immigration officielle (législation relative au regroupement familial par exemple), on enregistre un flux croissant de candidats réfugiés. Ces derniers proviennent essentiellement des pays constituant l'ancienne Yougoslavie, du Congo, du Rwanda et du Burundi, ainsi que des pays du Proche-Orient (Liban, Iran).

Si au début des années 1960, la proportion d'étrangers était prédominante en Wallonie où résidaient environ 60% d'entre eux, dans les années 1990, leur implantation selon les régions était beaucoup plus équilibrée. Il ne restait plus que 37% des étrangers en Wallonie en 1998 et les deux autres régions enregistraient des communautés étrangères du même ordre de grandeur (31% chacune). Par contre, proportionnellement à la population totale, les communautés étrangères, d'un poids relatif, différent selon les Régions. C'est ainsi que dans la Région de Bruxelles-Capitale, ils totalisaient dans la fin des années 1990 environ 29% de la population contre 10% en Wallonie et moins de 5% en Flandre.

**Tableau 1:** Répartition de la population étrangère selon les Régions entre 1965 et 1998

année	Bruxelles	Flandre	Wallonie
1965	19,03	23,37	57,59
1970	23,45	23,62	52,92
1975	25,19	25,15	49,64
1980	26,32	26,39	47,28
1985	27,91	27,60	44,48
1990	30,40	27,77	41,82
1995	30,97	30,69	38,33
2000	30,96	31,83	37,16

Sources: I.N.S. Statistiques démographiques



**Principales communautés étrangères**

L'évolution depuis 1920 varie, selon les nationalités, de sorte que la composition de la population étrangère s'est profondément modifiée. On notait dans l'entre-deux-guerres, la venue d'immigrants originaires d'Europe centrale et orientale; cette source s'est tarie après 1945 au profit du groupe méditerranéen (Italie, Espagne, Maroc et Turquie).

Les principaux ressortissants étrangers installés en Belgique sont essentiellement issus des pays de l'Union européenne. Ils rassemblent plus de 60,8% de l'ensemble des étrangers présents lors du dernier recensement général de la population de mars 1991. Parmi les ressortissants de l'Union européenne, les Italiens constituaient le groupe numériquement le plus important en totalisant plus de 240.000 membres. Ils étaient suivis par les Français qui comptaient plus de 93.000 personnes, par les Hollandais avec 65.000 membres et les Espagnols avec 51.000. Les autres nationalités européennes regroupaient des effectifs de moindre importance. Le tableau 2 en page 22, reproduit en valeurs absolues et

relatives, selon les trois Régions, les effectifs des principales communautés étrangères installées en Belgique lors du dernier recensement général de la population de mars 1991.

A la même époque, en 1991, à côté des ressortissants de l'Union européenne, les "extra-européens" sont représentés par une multitude de nationalités dont quelques-unes dominent en nombre. Les Marocains qui rassemblaient plus de 140.000 individus, étaient suivis par les Turcs (plus de 85.000 ressortissants). Selon les trois régions du pays, on découvre une disparité spatiale des communautés immigrées en Belgique. On peut retenir que la communauté italienne est principalement installée dans la partie francophone du pays et plus particulièrement dans les provinces du Hainaut et de Liège, sur les anciens sites charbonniers. Ils représentent 49% des étrangers habitant la Région wallonne. Les Hollandais sont principalement installés dans la partie néerlandophone du pays et plus particulièrement à Anvers. Les Français se situent tout le long de la frontière franco-belge et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Quelques communautés se distinguent par une forte concentration dans la Région de Bruxelles-Capitale. C'est ainsi qu'on y retrouve plus de la moitié des ressortissants marocains, congolais, espagnols, grecs et portugais installés en Belgique.

Aujourd'hui, les travailleurs migrants "officiels" sont des cadres et des dirigeants - ceux qui obtiennent des permis de travail. C'est ainsi que l'on prévoit que les immigrations futures seront surtout le fait de personnes qualifiées.

Tableau 2: Répartition des étrangers selon la nationalité et les Régions en 1991

Nationalités	Région de Bruxelles		Région Flamande		Région Wallonne		Belgique	
	n.	%	n.	%	n.	%	n.	%
Allemands	4.919	1,81	9.940	3,84	13.065	3,53	27.924	3,10
Danois	1.130	0,42	963	0,37	423	0,11	2.516	0,28
Espagnols	25.367	9,34	9.691	3,74	16.260	4,39	51.318	5,70
Français	26.742	9,85	14.600	5,64	52.21	14,04	93.363	10,36
Britanniques	6.753	2,49	11.501	4,44	4.875	1,32	23.129	2,57
Luxembourgeois	1.561	0,57	684	0,26	2.401	0,65	4.646	0,52
Grecs	10.444	3,85	3.757	1,45	6.260	1,69	20.461	2,27
Irlandais	1.144	0,42	972	0,38	248	0,07	2.364	0,26
Portugais	10.148	3,85	2.585	1,00	3.797	1,03	16.528	1,83
Italiens	31.648	11,65	26.963	10,42	181.516	49,00	240.127	26,66
Hollandais	4.529	1,67	54.779	21,16	5.986	1,62	65.127	7,25
Polonais	484	0,18	1.398	0,54	2.625	0,71	4.871	0,54
Yougoslaves	2.862	1,05	1.363	0,53	1.647	0,44	5.872	0,65
Turcs	21.182	7,80	42.681	16,49	21.440	5,79	85.303	9,47
Asiatiques	8.545	3,15	9.672	3,72	3.040	0,82	22.207	2,47
Congolais	6.066	2,23	1.780	0,69	3.962	1,07	11.828	1,31
Africains(Subsahara)	4.466	1,64	3.611	1,40	3.142	0,85	11.319	1,26
Algériens	2.353	0,87	1.541	0,60	6.798	1,84	10.692	1,19
Marocains	77.409	28,50	42.729	16,51	21.961	5,93	142.098	15,77
Tunisiens	2.895	1,07	2.094	0,81	1.327	0,36	6.316	0,70
Américains(U.S.A.)	2.475	0,91	3.815	1,47	5.212	1,41	11.502	1,28
Latino-Américains	2.788	1,03	2.567	0,99	2.124	0,57	7.479	0,83
<b>Total</b>	<b>271587</b>	<b>100,00</b>	<b>258848</b>	<b>100,00</b>	<b>370420</b>	<b>100,00</b>	<b>900855</b>	<b>100,00</b>

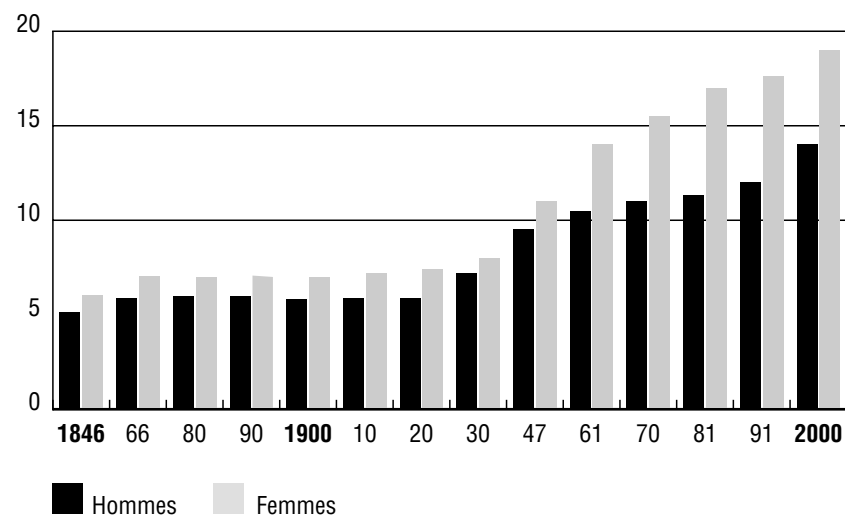
Sources: I.N.S. Recensement général de la population de mars 1991

Tableau 3: Répartition des personnes âgées (65 ans et +) depuis le recensement de 1846

Années	65 ans et +	Total	%	% ♀	% ♂
1846	254.890	4.337.196	5,88	5,49	6,36
1866	305.580	4.827.833	6,33	5,88	6,78
1880	355.909	5.520.009	6,45	6,10	6,79
1890	389.504	6.069.321	6,42	5,98	6,85
1900	414.270	6.693.548	6,19	5,74	6,63
1910	473.074	7.423.784	6,37	5,83	6,91
1920	486.696	7.405.569	6,57	5,92	7,20
1930	614.271	8.092.004	7,59	6,91	8,26
1947	909.889	8.512.195	10,69	9,75	11,60
1961	1.123.144	9.189.741	12,22	10,56	13,81
1970	1.295.708	9.650.944	13,43	11,26	15,50
1981	1.415.293	9.848.647	14,37	11,63	16,97
1991	1.503.250	9.978.681	15,06	12,19	17,80
2000	1.715.043	10.249.075	16,73	13,93	19,41

Sources: I.N.S. Recensements généraux de la population et Statistiques démographiques

Graphique 1: Evolution selon le sexe, de la proportion de personnes âgées en Belgique de 1846 à nos jours, en %



Le vieillissement, quoique déjà substantiel de la population en Belgique est resté relativement stable au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, avec un taux oscillant autour de 6%. Le processus s'est accéléré dans l'entre-deux-guerres, où la proportion de personnes âgées n'a cessé de croître pour atteindre près de 17% au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

### Evolution du vieillissement en Belgique

Avant de polariser notre attention sur le vieillissement des populations de la Région de Bruxelles-Capitale, il apparaît opportun d'en saisir le processus. Pour cela, nous avons calculé pour chacun des recensements généraux de la population la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, toutes nationalités confondues. Les données figurent dans le tableau 3, page ci-contre.

Le vieillissement, quoique déjà substantiel de la population en Belgique est resté relativement stable au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, avec des taux oscillant autour de 6%. Le processus s'est accéléré dans l'entre-deux-guerres, où la proportion de personnes âgées n'a cessé de croître régulièrement pour atteindre près de 17% au premier janvier 2000.

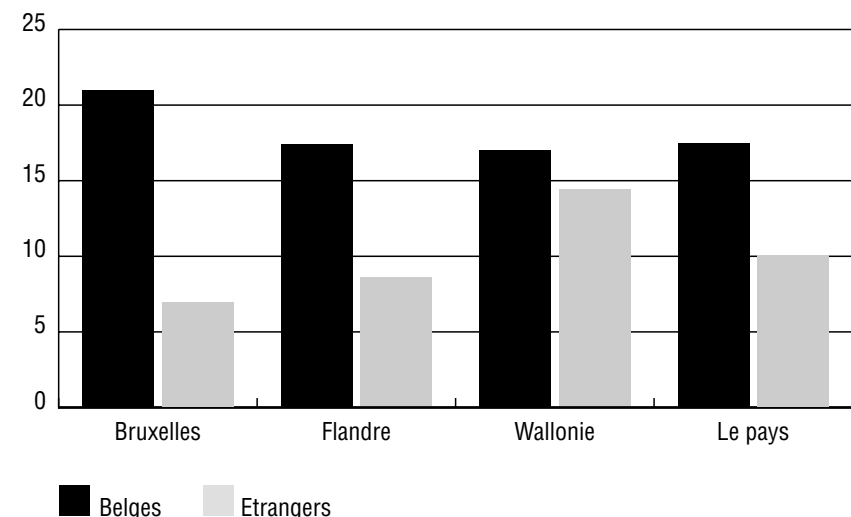
Le graphique 1, page ci-contre reproduit pour chaque recensement, depuis 1846, la proportion d'hommes et de femmes de 65 ans et plus dans la population en Belgique.

De tout temps la proportion de femmes âgées est supérieure à celle des hommes. Du recensement de 1846 à celui de 1920, l'écart entre les deux sexes était de 1%. Au lendemain de la première guerre mondiale, la différence s'est accentuée entre les deux sexes à tel point que l'on enregistrait une différence de près de 5% au dernier comptage du 1/1/2000. C'est ainsi que la population féminine habitant en Belgique au début de l'an 2000, comptait 19,4 % de personnes âgées de plus de 65 ans et cette proportion était de 13,9 % pour les hommes.

Tableau 5: Proportion de personnes âgées (65 ans et +) selon la nationalité et les Régions au 1/1/2000

	Belges		Etrangers	
	effectifs	%	effectifs	%
Bruxelles	142.732	20,81	18.176	6,64
Flandre	969.672	17,17	24.144	8,22
Wallonie	512.906	17,04	47.463	14,39
<b>Le pays</b>	<b>1.625.310</b>	<b>17,39</b>	<b>89.783</b>	<b>10,01</b>

Graphique 2: Représentation proportionnelle du vieillissement selon les Régions et le sexe au 1/1/2000



### Vieillesse selon le sexe et la nationalité

Sous le critère de la nationalité, les proportions de personnes âgées de 65 ans et plus, diffèrent fortement. C'est ainsi qu'au 01/01/2001, si 17,39% des Belges ont plus de 65 ans, cette proportion dépasse les 20% pour les femmes et reste inférieure à 15% pour les hommes. L'image de la vieillesse est légèrement différente pour les non Belges. Tout d'abord, on ne compte que 10% de personnes âgées et l'écart entre les femmes et les hommes est inférieure à 1%. Le tableau 4 résume la situation au premier janvier 2000.

Tableau 4: Proportion de personnes âgées de 65 et plus selon le sexe et la nationalité en Belgique

	Belges		Etrangers	
	effectifs	%	effectifs	%
Hommes	655.610	14,44	43.527	9,39
Femmes	969.700	20,19	46.256	10,72
<b>L'ensemble</b>	<b>1.625.310</b>	<b>17,39</b>	<b>89.783</b>	<b>10,01</b>

Sources: I.N.S. Statistiques démographiques

Ces résultats s'expliquent par l'histoire de l'immigration qui de tout temps a été marquée par son caractère masculin. Les conséquences sont rarement évoquées dans la littérature sociologique. C'est ainsi que l'on risque de rencontrer une proportion plus élevée d'hommes restés célibataires.

### Vieillesse selon les Régions

Le vieillissement des populations non belges est inéluctable. Il se produit insensiblement et marque de son empreinte le paysage régional. Logiquement, les anciennes terres d'immigration, sont celles qui comptent de nos jours une plus forte proportion de personnes âgées. Cette première approche doit être nuancée, les populations étrangères installées sur le territoire sont loin d'être homogènes. Une grande diversité les caractérise. Il n'a pas été possible de retenir toutes les communautés installées sur le territoire. Nous avons préféré polariser notre attention sur les principales communautés étrangères.

La répartition selon les régions diffère fortement et certaines communautés sont plus vieilles que d'autres. Si, les étrangers comptaient en 2000, 10,01% de personnes de 65 ans et plus, ces proportions variaient fortement d'une région à l'autre. C'est ainsi que l'on comptait 6,64% de personnes âgées parmi les étrangers, toutes nationalités confondues, dans la Région de Bruxelles-Capitale. En Flandre, cette proportion s'élevait à 8,22% et en Wallonie grimpa à 14,39%, se rapprochant fortement des résultats enregistrés pour les populations belges.

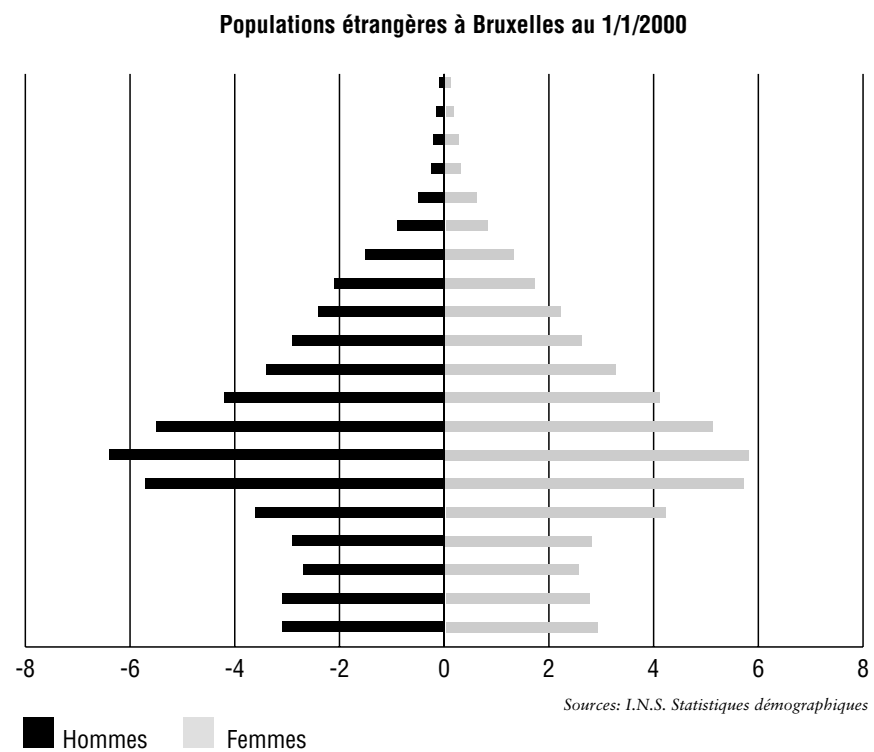
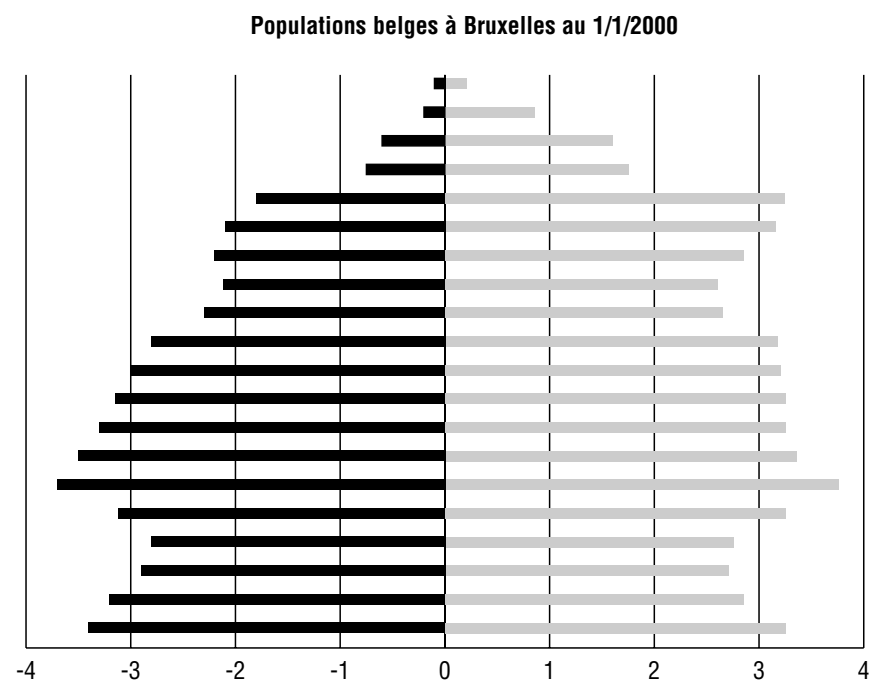
Le tableau 5 et le graphique 2 illustrent les variations régionales du vieillissement des populations non belges au premier janvier 2000.



*On compte à Bruxelles, parmi les Belges  
53,4% de femmes et 46,6% d'hommes.*

*Parmi les femmes, c'est près de 25% d'entre elles qui ont 65 ans et plus.*

**Graphique 3:** Pyramide des âges des populations belges de la Région de Bruxelles-Capitale au 1/1/2000



**Viellissement des populations à Bruxelles**

*Structure par âge*

Pour illustrer, la différence de structure par âge entre les populations belges et étrangères vivant dans la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons reproduit la pyramide des âges des populations belges et étrangères au premier janvier 2000. Celles-ci figurent dans le graphique 3 ci-dessus.

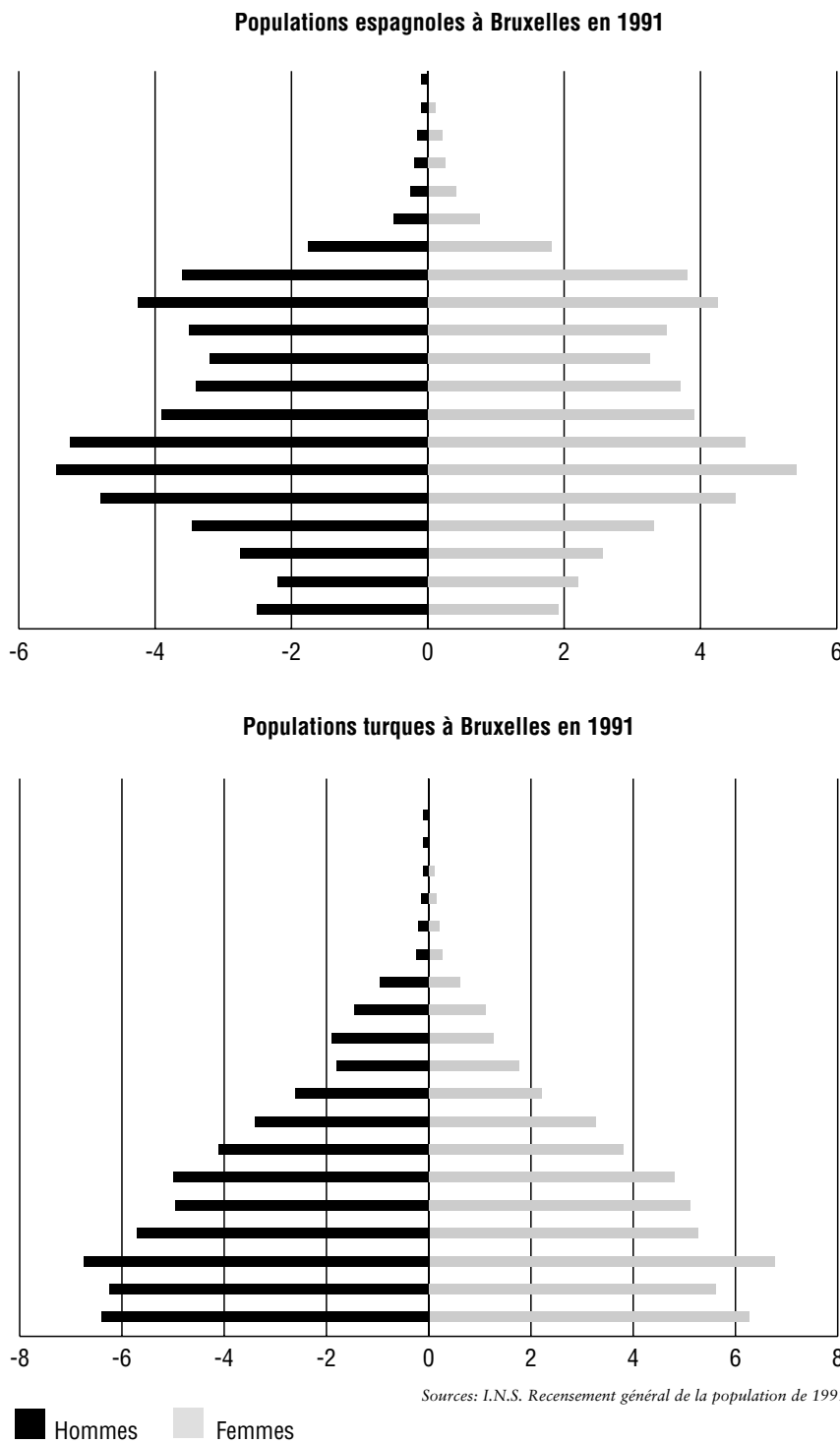
Les populations belges de la Région bruxelloise sont particulièrement vieilles, c'est-à-dire que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus y est très importante. En effet, ce groupe d'âge représente plus de 20% des effectifs de la population belge vivant à Bruxelles. En plus, la pyramide illustre la surreprésentation féminine, et notamment pour le groupe du "grand âge" qui par convention rassemble toutes les personnes âgées de 80 ans et plus.

On compte à Bruxelles, parmi les Belges 53,4% de femmes et 46,6% d'hommes. Parmi les femmes, c'est près de 25% d'entre elles qui ont 65 ans et plus. Le gonflement marqué du sommet de la pyramide des âges peut être attribué, en partie, à la prolongation de l'espérance de vie, de la longévité et au recul de ses limites, ainsi qu'à la baisse de la mortalité au-delà de 80 ans (Vaupel, 2001).

Inversement, la pyramide des âges des populations étrangères présente d'autres particularités. La structure par âge des populations étrangères est relativement jeune, c'est-à-dire que la proportion de personnes âgées est relativement faible. Le sommet de la pyramide s'amenuise régulièrement et les représentations masculines et féminines sont quasi similaires.

*suite page 24*

Graphique 4: Pyramide des âges des populations espagnoles et turques



L'ignorance de l'autre est aussi injuste que son refus.

Sources: I.N.S. Recensement général de la population de 1991

Dernière originalité des populations étrangères à Bruxelles, on enregistre un peu plus d'hommes que de femmes soit respectivement 50,6% d'hommes et 49,4% de femmes.

Soulignons ici, un rétrécissement marqué à la base de la pyramide des âges. Attribuer ce rétrécissement à une réduction drastique du nombre d'enfants dans les familles serait excessif. En fait il semblerait que l'on puisse attribuer celui-ci aux effets des législations de 1984 et 1991 favorisant l'accès à la nationalité belge.

L'importance de la représentation masculine est probablement liée à une caractéristique majeure des populations migrantes, au moment de leur arrivée. En effet, les premières vagues migratoires sont constituées essentiellement de jeunes adultes de sexe masculin.

De ce fait, on risque de rencontrer de nos jours parmi les populations masculines dans les tranches d'âges élevées une proportion importante d'hommes restés célibataires ou bien mariés tardivement. Même quarante ans après le début de l'immigration, cette surreprésentation masculine reste visible dans la structure par âges de ces communautés.

Les populations étrangères ne sont pas homogènes. Schématiquement, on peut les diviser en deux grands groupes. Un premier s'apparente aux populations belges. On compte, dans ce groupe, les populations les plus vieilles telles que les Français, les Italiens, les Espagnols. Pour illustrer, ce type de population, nous avons représenté les structures par âge des ressortissants espagnols lors du recensement de 1991.

Le second groupe comprend une structure par âge relativement jeune, nous avons retenu à titre d'exemple, les populations turques. Le graphique page ci-contre, reproduit les pyramides des âges de ces deux types de population.

La structure par âge des populations marocaines s'apparente à celle des populations turques. Les pyramides des âges de ces communautés diffèrent par la base. Marocains et Turcs présentent une base de la pyramide relativement large résultant d'une propension de ces populations à constituer des familles nombreuses. Inversement, les bases des pyramides des âges des Français, des Espagnols et des Italiens sont étroites. Ceci est dû au comportement de ces populations de constituer des familles de dimension réduite.

Une dernière caractéristique de la structure par âge de ces deux types de populations est illustrée par le sommet. Les populations française et italienne sont vieilles et comptent une forte proportion de personnes âgées parmi elles. Par contre, de nos jours, les communautés turque et marocaine ne rassemblent que relativement peu de personnes âgées. Toutefois l'impact des législations de 1984 et 1991 se fait sentir. Beaucoup de jeunes sont devenus belges. De ce fait, les pyramides récentes soulignent un rétrécissement à la base. Leur vieillissement est amorcé. Dans un avenir proche, se poseront les problèmes de l'encadrement de ces personnes âgées.

Finalement, la surreprésentation masculine est plus visible parmi les Français et les Italiens parmi les tranches d'âges concernant les jeunes adultes, par contre, parmi les Marocains et les Turcs, on l'enregistre parmi les classes d'âges avancées.

Seniors

Au sein des populations âgées, il est possible de distinguer les "seniors" du groupe du "grand âge". Le poids des personnes très âgées est variable d'un groupe ethnique à l'autre. Par convention, la grande tranche de vie des 65 ans et plus est découpée en deux catégories. Les seniors rassemblent les personnes comprises entre 65 et 80 ans et le "grand âge" rassemble les personnes de 80 ans et plus.

Le poids relatif des personnes âgées de nationalité étrangère progresse lentement et reproduit à échelle réduite les caractéristiques enregistrées pour les populations belges. C'est ainsi que selon le sexe, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus double pour les hommes entre 1981 et 2000, passant de 1,64% à 3,18%. Pendant le même laps de temps, ces proportions passaient de 2,24% à 3,46% pour les femmes.

Tableau 6: Proportion de personnes âgées de 65 ans et + et de 80 ans et + selon la nationalité au 1/1/2000 dans la Région de Bruxelles-Capitale (en %)

Nationalités	+ de 65 ans	+ de 80 ans
Belges	20,81	5,61
Espagnols	12,36	0,88
Français	8,60	1,77
Grecs	12,34	0,79
Italiens	10,62	1,51
Portugais	3,15	0,40
Turcs	4,07	0,26
Algériens	9,90	0,87
Congolais	1,02	0,07
Marocains	4,26	0,21
Réfugiés	8,41	2,03
Etrangers	6,64	0,92

Sources: I.N.S. Statistiques démographiques

Toutefois ces proportions peuvent fluctuer fortement d'une nationalité à l'autre. Le tableau 6 ci-joint reprend pour quelques groupes nationaux, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que le poids relatif des personnes âgées de 80 ans et plus.

Indéniablement, les populations belges comptent la plus forte proportion de personnes très âgées. On enregistre quelques groupes nationaux comptant une relativement forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. Ce groupe est constitué par les Espagnols, les Grecs, les Italiens, les Français, les Algériens et l'ensemble des réfugiés reconnus. Ces différents groupes nationaux comptent entre 8 et 13% de personnes âgées de 65 ans et plus. Dans cet ensemble le poids des personnes très âgées, c'est-à-dire constitué par les personnes de plus de 80 ans, inférieur aux proportions des populations belges commence à se faire sentir.

Un dernier groupe de ressortissants étrangers présente une faible proportion de personnes âgées. Il est constitué par les Portugais, les Turcs, les Marocains et les Congolais.

"Grand âge"

Parmi les différentes communautés, le poids des personnes très âgées qualifiées aussi de quatrième âge est relatif. Sous ce critère, certains groupes nationaux peuvent être qualifiés de très âgés. On trouve dans cette catégorie, les Français, les Italiens et le groupe très hétérogène constitué par les réfugiés reconnus. Ces trois groupes ethniques forment les communautés les plus vieilles de la région. Si on compte, parmi les Belges plus de 25% de personnes ayant 80 ans et plus âgés, on enregistre des proportions similaires, parmi les réfugiés reconnus (24%) et les Français (20%).

Un groupe intermédiaire est formé par les ressortissants italiens, portugais et algériens dont le poids du grand âge rassemble entre 10 et 15% de personnes. Finalement pour les autres nationalités, le poids du grand âge est encore faible.

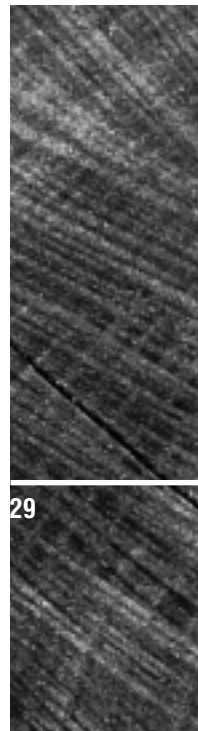
Tableau 7: Poids relatif des personnes âgées selon les deux grands groupes (seniors et grand âge) pour 100 personnes de 65 ans et + à Bruxelles au 1/1/2000

Nationalités	Seniors	"Grand âge"
Belges	73,01	26,99
Espagnols	92,84	7,16
Français	79,33	20,67
Grecs	93,54	6,46
Italiens	85,70	14,30
Portugais	87,15	12,85
Turcs	93,60	6,40
Algériens	91,73	9,27
Congolais	92,31	7,69
Marocains	95,07	4,93
Réfugiés	75,83	24,17
Etrangers	86,07	13,93

Sources: I.N.S. Statistiques démographiques

Ces données sont illustrées dans le tableau 7 ci-dessus, où le poids relatif du groupe des personnes constituant le "grand âge" parmi les personnes âgées de 65 ans et plus est exprimé en pourcentages pour les principales nationalités vivant dans la Région de Bruxelles-Capitale au premier janvier 2000.

suite page 24



## Conclusion

Le nouveau "3<sup>ème</sup> âge" au lieu d'être la période de la fin de vie, devient un groupe d'âge autonome, un nouveau cycle de vie, d'une durée oscillant entre 10 et 15 ans, avec un âge d'entrée et de sortie que la majorité des personnes de 60-65 à 75-80 ans traverse.

Les gens de cette classe d'âge, confortés d'une relativement bonne santé, jouent et/ou vont jouer un rôle moteur dans l'économie et la société du 21<sup>ème</sup> siècle, en adoptant des modes de vie diversifiés. On peut présager pour ce nouveau cycle de vie, le cumul d'une retraite et d'une activité, rémunérée ou non, comme nouvelle norme.

Le comportement des sexagénaires et des septuagénaires, qualifiés dès maintenant de seniors, s'installe dans la vie familiale, dans l'activité professionnelle, dans la vie sociale, culturelle et même sportive. Il subsiste une ombre à ce tableau idyllique, aucun parti politique, aucune force sociale ne s'appuie sur cette nouvelle classe d'âge. Néanmoins, les publicitaires ont depuis déjà un certain temps perçu ce nouveau marché et ne manquent pas de lancer des campagnes dans cette direction.

Un "quatrième âge" émerge, quoique leur nombre soit encore relativement faible, soulève le plus de difficultés d'ordre social. La croissance de ce groupe résulte de l'allongement de la durée de vie dans les très grands âges de la vie.

Alors que le 3<sup>ème</sup> âge est et sera de plus vécu en couple, le 4<sup>ème</sup> âge est et sera celui de l'isolement. La différence de l'âge au mariage, la prolongation différentielle de la durée de vie entre les hommes et les femmes font que les hommes continuent à vivre en couple plus longtemps. L'isolement chez les très âgés croît d'autant plus que la cohabitation avec les proches diminue.

L'extrême vieillesse mène à un placement en établissement qu'il s'agisse d'une hospitalisation de longue durée ou de pensionnaires de maison de retraite. La présence des vieux immigrés dans les sites gérontologiques, bien que limitée encore, parce que cette vieillesse commence à peine à livrer ses problèmes et ses carences pose des difficultés collectives mais aussi individuelles aux intéressés et à leur environnement d'accueil.

Le passage vers les institutions pour personnes âgées vient aussi pallier l'absence de famille comme chez les populations âgées belges. Dans bon nombre de cas, il prend le relais des garnis, des meublés.

Force est de souligner que l'insertion des immigrés âgés dans des maisons de retraite ou des hôpitaux gériatriques est assez problématique. Un ensemble de difficultés pose question. Les difficultés linguistiques et leurs répercussions dans les relations quotidiennes sont souvent la source de conflits multiples et surtout un indice de l'isolement et de la solitude des anciens.

Sachant qu'une frange importante des immigrés âgés ne savent ni lire, ni écrire, les conditions d'accueil dans les institutions ne sont pas simples. D'une civilisation à l'autre, d'une culture à l'autre, les relations avec le corps, l'hygiène corporelle, l'intervention sur l'intimité ne sont pas identiques. La dimension religieuse reste une donnée fondamentale dans les relations de soins, de prise en charge et de prise en compte de ce que les gens estiment être leur identité en gérontologie et même ailleurs.

C'est ainsi que la grande majorité des personnes âgées souffrant de démence, pour peu qu'elles aient une possibilité quelconque de pouvoir se maintenir chez elles, ont recours à cette éventualité. Dans de nombreuses cultures, la démence n'est pas reconnue comme une maladie. Elle est perçue comme une incontournable étape évolutive de la vieillesse.

Enfin, la perception de la mort est totalement différente de celle produite par la culture occidentale. Fréquemment, elle est, dans d'autres cultures, présentée comme ordinaire et surtout comme un cheminement naturel, articulé sur un fort sentiment religieux.

Le vieillissement de toutes les communautés est inévitable. Cette révolution démographique touche toutes les communautés ethniques sans distinction. Les préoccupations portent sur la "qualité de vie", leur logement, en consommation de soins, leur isolement. Apparaissent et s'imposent le problème de dépendance lorsque ces personnes ne sont plus en mesure de subvenir, ou d'accomplir des gestes élémentaires de la vie courante sans risque vu que le tissu familial s'est amenuisé autour d'elles.

L'ignorance de l'autre est aussi injuste que son refus.

## Bibliographie

- Coleman, D.A., 1997. La migration internationale. In : Chasteland, J.-C. et Chesnais, J.-C. (éd) *La population du monde*. Paris, INED/PUF : 497-517.
- Guérin, S., 2000. *Le boom des seniors*. Paris, Economica, 144p.
- Gullestad, M. et Segalen, M. (sld), 1995. *La famille en Europe*. Paris, La Découverte, 250p.
- Leleu, M., 1998. *Misère et insolence de la vieillesse*. Bruxelles, Labor, 94p.
- Lepage, Y., 2001. La population étrangère en Belgique au 20<sup>ème</sup> siècle. *Université libre de Bruxelles CêDoP* : in press.
- Manço, A. et U. (sld), 1992. *Turcs de Belgique*, Bruxelles, Info-Türk, 288p.
- Mérenne, B., Van der Haegen, H. et Van Hecke, E., 1997. La Belgique. Diversité territoriale. *Bulletin du Crédit Communal*, 202 (4), 144p.
- Michalon, C., 2001. *Différences culturelles. Mode d'emploi*. Saint-Maur, Sépia, 123p.
- Recherche (La), 1999. Vivre 120 ans, *La recherche*, n° spécial, 322.
- Thomas H., 1996. *Vieillesse dépendante et désinsertion politique*. Paris, LHarmatan, 195p.
- Thomas, L.V., 1989. Attitudes collectives envers les vieillards; un problème de civilisation. In : Bianchi et al., *La question du vieillissement, perspectives psychanalytiques*. Paris, Dunod-Bordas.
- Thatcher, R., 2001. La démographie des centenaires en Angleterre et au Pays de Galles. *Population*, 56 (1-2) : 157-175.
- Todd, E., 1983. La troisième planète. Structures familiales et idéologies. Paris, Seuil, 252p.
- Todd, E., 1990. L'invention de l'Europe. Paris, Seuil, 542p.
- Tribalat, M. (sld), 1991. *Cent ans d'immigration, Etrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*. Paris, I.N.E.D., 301p.
- Vaupel, J.W., 2001. La longévité vue sous l'angle de la démographie. *Population*, 56(1-2) : 277-294.

Bonaventure Kagné \*

# COMMENT ACCUEILLIR SANS POLITIQUES ?

## *Des limites de la gestion des flux migratoires en Belgique*

L'immigration fait partie de ces phénomènes majeurs qui obligent à repenser pleinement la question des fondements légitimes du statut de citoyen, de la relation entre l'Etat et la nationalité, mais plus encore des rapports entre les nationaux d'un côté, et entre non-nationaux et nationaux de l'autre. Ce thème apparaît en effet comme le révélateur d'un type particulier de relations que l'Etat entretient avec des populations d'origine et/ou de nationalité étrangère et ceci dans toutes les sphères de la vie en société (politique, sociale, économique et culturelle).

L'action politique en matière d'accueil des immigrés et les mesures destinées à favoriser leur insertion dans les sociétés d'installation illustrent, à bien des égards, cette situation. Dans ce domaine, sont fréquemment mis en relief l'incapacité et/ou le manque de volonté de l'Etat à résoudre de manière satisfaisante quantité de questions que soulève la présence sur son territoire de plusieurs catégories de population aux allégeances nationales, identitaires et culturelles hétérogènes. Ce constat se situe à deux moments importants dans le processus d'accueil : le premier a lieu lors du passage des frontières nationales, tandis que le second est opéré à l'intérieur de l'espace couvert par la souveraineté de l'Etat.

Depuis au moins un quart de siècle, l'accueil sur leur sol des personnes de nationalité étrangère ou d'origine étrangère suscite, dans presque tous les pays de l'Europe occidentale<sup>1</sup>, de nombreux débats et mobilisations sociales et politiques d'acteurs appartenant à des sphères professionnelles diverses (Rea, 1993 et 1997 ; Withol de Wenden, 1999 ; Faria et Corrado, 2001)<sup>2</sup>. Comme dans d'autres Etats membres de l'Union européenne tels que l'Italie, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, les décisions dans ce champ sont en Belgique - quand elles existent - dominées par une approche réactive et événementielle. Elles sont le plus souvent marquées par un déficit de cohérence et par une vision prospective lacunaire. En effet, c'est en général sous la pression de mouvements sociaux en faveur par exemple de l'amélioration du statut des étrangers, et dans l'urgence, dictée par des événements comme le décès de la petite Loubna Benaïssa en 1997<sup>3</sup> ou l'accroissement de demandeurs d'asile frappant aux portes de l'Etat que certaines décisions sont prises. D'un autre

côté, l'action publique en matière d'entrée et de séjour des étrangers repose continuellement sur une doctrine utilitariste et opportuniste.

En effet, les nombreuses modifications apportées ces dernières années à la législation belge sur les étrangers ne semblent pas infléchir l'apathie politique que manifestent les pouvoirs publics en la matière. Les procédures et dispositions légales destinées d'une part, à organiser la sélection, l'admission et l'entrée des citoyens étrangers dans le pays, et d'autre part à régir la vie des populations issues de l'immigration ou supposées telles, n'ont cessé de faire l'objet d'importantes tribulations (Dassetto et Piasser, 1992 ; Martiniello et Rea, 1997 ; Kagné, 1998 ; Delpérée, 1995 ; Boussetta et Swyngedouw, 1999 ; Jacobs, 1998)<sup>4</sup>. Il en ressort que l'ensemble des processus du traitement politique de l'accueil des étrangers, partie du tout que constituent l'immigration et le droit d'asile, apparaît dominer par une approche sécuritaire et restrictive.

Schématiquement, le caractère opportuniste des politiques d'immigration consiste en une alternance de périodes de recherche de main-d'œuvre immigrée, pour faire face entre autres aux besoins engendrés par une activité économique intense. Et de périodes restrictives, souvent liées à des récessions économiques, notamment en cas de tensions salariales ou de soupçon de dérégulation des conditions de travail, avec une hostilité marquée d'une part significative de la population envers les personnes d'origine étrangère ou supposées telles. Quant à la dérive sécuritaire des politiques d'immigration et d'asile, elle se traduit d'une part par un durcissement fréquent des conditions de vie des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel ils ont leur résidence et des conditions à remplir par les étrangers en situation irrégulière pour prétendre à un séjour régulier. D'autre

\* Chercheur en Science politique - Université de Liège



**Schématiquement, le caractère opportuniste des politiques d'immigration consiste en une alternance de périodes de recherche de main-d'oeuvre immigrée, [...] et de périodes restrictives, souvent liées à des récessions économiques [...].**

part, on assiste depuis ces dernières années dans la majorité des pays européens (en particulier dans le cadre de l'espace Schengen depuis 1990), à un renforcement des dispositifs policiers destinés à la gestion des flux et de leur contrôle aux frontières, tant de pays d'immigration que d'émigration. L'un des buts majeurs visé étant de limiter l'entrée de nouveaux migrants ou d'en dissuader ceux qui seraient tentés de quitter leur pays ou le lieu qui les a vu naître. Il est également question de procéder à des contrôles plus efficaces en amont comme en aval des mouvements migratoires. Cette frénésie à vouloir maîtriser à tout prix les frontières n'est, en définitive, qu'illusion, comme le souligne, à juste titre, Didier Bigo. Les travaux de cet auteur montrent combien la métaphore de l'Europe forteresse ou passoire est simplificatrice. La maîtrise réelle des frontières appartient selon lui à un passé mythique (Bigo, 1996 : 8)<sup>5</sup>.

Les politiques restrictives aux relents sécuritaires des faits migratoires non seulement ne fonctionnent pas de manière satisfaisante, mais s'appuient en général sur des slogans vaudevillesques. En effet, elle tient peu compte d'un fait élémentaire, à savoir que l'être humain est un migrant continu (Kagné, 2001)<sup>6</sup>. Outre sa nature généralement individuelle ou micro-communautaire, voire quelquefois groupale et pendulaire, le déplacement de population d'un endroit à l'autre, selon différentes modalités et sous l'influence de facteurs divers, est un fait qui remonte à la nuit des temps. La migration est un phénomène universel inhérent à l'histoire de l'humanité. Il précède de loin les formes modernes d'organisation et de structuration de nos sociétés. De plus, l'émergence des Etats-Nations, leur consolidation au cours du 19<sup>ème</sup> siècle - espaces jalousement protégés dont le franchissement obéit à certaines règles spécifiques - n'ont fait que favoriser la circonscription du déplacement de l'être humain dans des cadres territoriaux, politiques, institutionnels et culturels nouveaux. L'analyse des faits migratoires est, depuis lors, effectuée le plus souvent sous le prisme de la traversée des frontières extérieures de l'Etat. Ce faisant, sont fréquemment occultés les multiples mouvements de population qui s'opèrent pour diverses raisons à l'intérieur du territoire national de l'Etat. Les changements de résidence administrative et les différentes navettes pour des raisons notamment professionnelles en forment les exemples les plus illustratifs. D'un autre côté, force est de souligner que les migrations humaines n'ont de cesse de se diversifier, dans le temps et dans l'espace, à l'instar du caractère dynamique de la vie des principaux acteurs qui l'animent. Les variations des schémas migratoires peuvent être relevées tant du point de vue des formes et des itinéraires qu'ils empruntent que du point de vue des facteurs qui rendent les migrations possibles. A côté des facteurs d'attraction et de répulsion (push et pull) qui servent habituellement de modèles explicatifs des flux migratoires, l'analyse des migrations internationales s'est enrichie ces dernières années d'autres dimensions. Les réseaux migratoires, des logiques de circulation migratoire, des phénomènes de diasporisation, ou de simple opportunité migratoire où peuvent intervenir les concepts d'espaces relais ou d'espaces rebond etc, témoignent d'une variété de situations.

Malgré le caractère dynamique des flux migratoires, les politiques publiques visant à réguler les mouvements migratoires cadrent rarement avec cette réalité. Elles oscillent ordinairement et de façon schématique, entre deux tendances exclusives et trop rigides : d'un côté la fermeture, du moins par rapport à des catégories déterminées ou à déterminer, et de l'autre, l'ouverture de frontières à l'immigration. Dans le premier cas de figure, l'immigration peut être suspendue et les frontières fermées ; elles restent toujours ouvertes pour certaines catégories de population,

par exemple les ressortissants de l'Union européenne. C'est en cela que la dichotomie existant entre les étrangers extra-communautaires et communautaires se révèle. Par ailleurs, ne serait-ce qu'au niveau de l'accueil des étudiants étrangers, c'est précisément l'appartenance nationale (et la spéculation faite sur la formation suivie par cette catégorie : les asiatiques font de l'informatique alors que les Africains d'Afrique subsaharienne font plutôt des sciences humaines, etc) qui détermine la définition de quotas.

Sous un autre registre, il convient de ne pas dissocier fermeture ou volonté de fermeture des frontières et criminalisation du clandestin. Les politiques de gestion des flux migratoires, notamment dans les sociétés d'accueil, sont également parfois contradictoires à plusieurs égards et suscitent commodément de nombreuses controverses auprès d'acteurs sociaux et politiques divers. Les instruments de ces politiques sont en général tributaires d'une part, des intérêts de ceux qui, sous quelque forme que ce soit, contribuent directement ou indirectement à la prise de décision politique ; d'autre part, ils sont fortement tributaires, parmi d'autres, de rapports de force politiques et des enjeux socioéconomiques des contextes nationaux où ils sont élaborés.

Dans ce qui suit, à partir d'un croisement de regards disciplinaires, nous tenterons d'analyser les axes majeurs de l'action menée ces dernières décennies par les autorités belges en matière d'accueil des populations issues de l'immigration. Après une présentation succincte des mouvements de population de et vers la Belgique, l'accent sera mis d'une part, sur l'opportunité et la manière de décider dans ce domaine et, d'autre part, sur les limites et la nature des enjeux qui les sous-tendent.

### **Aperçu historique du phénomène des migrations en Belgique**

Comme d'autres pays dans le monde, la Belgique est traditionnellement une terre d'immigration et d'émigration. Pour des raisons diverses et selon des formes multiples, des ressortissants belges ont, à des moments variables, émigré vers plusieurs régions du monde. Ce fut le cas vers des pays voisins comme la France. Ils sont particulièrement présents dans la région Nord-Pas-de-Calais (dans l'industrie de textile et des charbonnages) et à l'Île de France (ouvrier du bâtiment, menuisiers, ébénistes, tailleurs, etc). Pendant toute la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, l'historien Jean Stengers souligne que les Belges constituent en France le groupe étranger le plus nombreux. Ils sont 482.000 en 1886. Parmi 103.000 naturalisés en France durant cette même année, 43 % étaient d'origine belge (Stengers, 1992 : 94)<sup>7</sup>. L'émigration des Belges se destine aussi vers des contrées lointaines comme le Canada, les Etats-Unis et l'Australie. On pourrait citer l'exemple de la population d'Anvers dont un nombre important s'est enfui au 16<sup>ème</sup> siècle, cherchant asile lors des guerres de religion (Morelli, 1997)<sup>8</sup>. Entre la fin du 19<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup> siècle, de nombreux Wallons calvinistes fuyant la répression religieuse émigrèrent vers les Etats-Unis. Ils font partie de ceux qui étaient présents dans le bateau "New Nederland" qui a occupé la péninsule de Manhattan en 1623 en donnant naissance à la future implantation de New York (Dassetto, 2001)<sup>9</sup>. Entre 1906 et 1913, et se fondant sur la statistique des registres de population, Jean Stengers fait état de 24.717 émigrants qui quittent la Belgique pour l'Amérique du Nord. Les services d'immigration américains et canadiens enregistrent durant cette période respectivement 42.036 et 11.243 personnes venant de Belgique (Stengers, 1992 : 92). D'un autre côté, de nombreuses populations issues de l'immigration vivent en Belgique depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, et surtout début du 20<sup>ème</sup> siècle<sup>10</sup>.





Avant la première guerre mondiale, très peu de ressortissants étrangers<sup>11</sup> sont recensés en Belgique. Ils représentent à peine 3% de la population totale. Parmi eux figurent des Polonais, des Allemands, des Russes, des Roumains, des Bulgares, des Italiens etc. Certains sont venus exercer en Belgique leur métier (par exemple des artistes et banquiers), alors que d'autres ont été contraints à l'exil<sup>12</sup>, notamment les juifs russes qui fuient la révolution soviétique, les antifascistes italiens et allemands, des républicains espagnols, etc. La présence d'autres s'explique pour des raisons d'études ou de formations. Le nombre de ressortissants étrangers en Belgique va être fréquemment l'objet d'importantes variations non seulement par rapport à leur nombre, mais aussi par rapport au profil et à la nationalité des immigrants qui entrent sur le territoire, ainsi que les raisons de leur présence (Grimmeau, 1984 ; Poulain, 1994 et 1995 ; Lannoy, 2000)<sup>13</sup>. Selon l'Institut National de Statistique, ils sont 367.619 individus pour 8.512.195 habitants en 1947. Ce chiffre va être doublé en 1970 pour se hisser à 696.282 étrangers. Le cap de 900.000 unités sera atteint durant la décennie quatre-vingt-dix. En effet, la Belgique va enregistrer le nombre le plus élevé d'étrangers depuis la deuxième guerre mondiale en 1992, soit 922.502 personnes. Sous l'effet d'une combinaison de facteurs

(parmi lesquels on retrouve les changements de nationalité intervenus dans le cas de nombreux étrangers<sup>14</sup>), on assiste dès la fin des années 90 à une diminution du nombre d'étrangers. De 9,20% en 1992, ces derniers ne représentent en 2001 que 8,4 % de la population globale (soit, en chiffres absolus, 861.685 étrangers sur un total de 10.263.414 habitants)<sup>15</sup>. Dans l'intervalle d'une dizaine d'années, le nombre d'étrangers a donc baissé de 60.817 individus (Kagné, 2001b)<sup>16</sup>.

### L'immigré, force de production et de reproduction

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la nécessaire reconstruction du tissu économique, combinée avec une force de travail insuffisante et une diminution du taux de natalité et la question avérée ou attendue du déclin démographique qui l'accompagne (Le Bras, 1988 ; Sauvy, 1962)<sup>17</sup>, pousseront de nombreux pays européens, dont la Belgique, à recourir à l'importation d'une main-d'œuvre flexible, docile et bon marché (Martens, 1976 ; Richard, 1999 ; Viet, 1999)<sup>18</sup>.

Malgré le fait que la Belgique totalisait plus de 11 % de chômeurs dans l'après-guerre, le Premier Ministre et Ministre des Charbonnages de l'époque Achille Van Acker n'hésita pas à souligner la nécessité pour l'Etat belge de devoir recourir à la main-d'œuvre étrangère dans le dessein de gagner *la bataille du charbon*, une priorité majeure lancée quelque temps auparavant<sup>19</sup>. Cette prise de position est en grande partie due aux impératifs économiques et à la demande pressante des entreprises. Pour réaliser ce projet, des messages publicitaires et des mesures incitatives seront initiés par les autorités publiques en vue du recrutement de cette main-d'œuvre étrangère. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réalisation en 1965 d'une brochure, pour le compte du Ministère de l'Emploi et du Travail, occupée jadis par Léon Servais, et intitulée "Vivre et travailler en Belgique". L'encouragement à l'immigration d'une part et au regroupement familial d'autres part en Belgique s'expriment de la manière suivante :

*"Vous songez à venir travailler en Belgique ?  
Vous avez déjà pris "la grande décision" ?  
Nous, Belges, sommes heureux que vous veniez  
apporter à notre pays le concours de vos forces et de  
votre intelligence. Mais nous désirons que cette vie  
nouvelle contribue à votre bonheur. Pour y parvenir,  
voici ce que nous vous proposons : nous essayons  
dans cette petite brochure de vous informer des  
conditions de vie et de travail qui vous attendent en  
Belgique. Ainsi vous prendrez le "grand départ" en  
connaissance de cause.*

*Émigrer dans un pays qui nécessairement est  
différent du vôtre, pose quelques problèmes  
d'adaptation. Ces difficultés initiales seront beau-  
coup plus facilement surmontées si vous menez une  
vie normale ; c'est-à-dire une vie familiale.*

*La Belgique est un pays où le travail est bien  
rémunéré, où le confort est élevé, surtout pour ceux  
qui vivent en famille. (...)*

*Il y a déjà des travailleurs de votre pays chez nous.  
Venez les rejoindre si vous croyez que votre  
situation peut s'y améliorer. Mais pour le savoir,  
lisez attentivement les pages qui suivent.*

*De toute façon, nous le répétons : les travailleurs  
méditerranéens sont les bienvenus parmi nous,  
en Belgique"<sup>20</sup>.*

De 1946 à 1973, les variations économiques et les besoins de l'industrie inspireront la politique belge d'immigration caractérisée par des phases de recrutement et d'arrêt de l'immigration, voire d'expulsion d'étrangers<sup>21</sup>. Ces pratiques vont mettre en relief le caractère fortement utilitariste des politiques de l'Etat en cette matière. Cette période dite des "trente glorieuses" est marquée entre autres par les évolutions portées par le fordisme. Cette doctrine reposait sur une organisation de l'économie fondée sur la production et la consommation de masse, avec la standardisation des produits manufacturés. L'excès de fordisme sera en grande partie à l'origine de la crise économique et sociale de 1973-74, dans la mesure où les principes qui le fondent s'adaptent difficilement à l'émergence des principes de flexibilité, ce qui aboutira à la formulation d'un constat de surcapacité de production et de réduction des marchés en termes de consommation. Le premier choc pétrolier de 1973 sera la manifestation de cette conjoncture économique où se conjugue un ralentissement de l'innovation technologique, ce qui provoque une obsolescence de l'appareil productif, une remise en causes des logiques d'intégration économique et de gigantisme industriel. Cette situation donna lieu, dans presque tous les Etats d'Europe, à l'arrêt officiel des grandes migrations organisées et à l'encouragement de ce qui fut qualifié de "politique du retour", sans grand succès (Weil, 1992)<sup>22</sup>.

Cette main-d'œuvre étrangère importée sera occupée dans de nombreux secteurs d'activité. Une grosse partie de celle-ci sera concentrée dans les charbonnages jusqu'en 1965. D'autres domaines d'activité vont être touchés par la suite : la métallurgie, le bâtiment, les industries sidérurgiques et les services. L'ancrage spatial de cette force de travail se situe majoritairement en Wallonie et en Campine jusqu'en 1958, et, à partir du début 1960, à Bruxelles (Billen et Duvosquel, 2000)<sup>23</sup> et dans les régions industrielles flamandes (Anvers, Gand, Limbourg, etc.). Dans son analyse des vagues d'immigration en Belgique, Jean-Pierre Grimmeau identifie trois types de localisation des étrangers qui sont en partie le reflet des caractéristiques du marché du travail lors de leur établissement : les bassins houillers actifs ou abandonnés, les grandes agglomérations (Debuisson M, Eggerickx T. et Poulain M., 1993)<sup>24</sup> et les zones frontalières. On retrouve ainsi des proportions importantes d'étrangers dans la population qui atteignent et dépassent les 20% dans la région et l'agglomération bruxelloises, dans les agglomérations industrielles du Hainaut (Charleroi, La Louvière, Mons-Borinage, dans l'agglomération de Liège, dans les communes industrielles limbourgeoises et dans l'agglomération d'Anvers (Grimmeau, 1992 : 110)<sup>25</sup>.

Le recours à l'immigration de travail n'a toutefois pas été précédé de mesures appropriées de son accueil dans le pays d'arrivée. Sans doute faut-il y voir les effets directs ou indirects du rôle et de l'image qui lui était préalablement prescrits. En effet, on était dans une logique migratoire provisoire et en aucun cas étaient prévues des mesures d'installation. L'importation de forces de travail était destinée à la production économique. La présence de ces personnes n'était justifiée que par une activité professionnelle. De ce point de vue, la vie du travailleur est conditionnée, structurée et rythmée ordinairement en fonction du travail pour lequel il a été recruté. Autrement dit, et suivant en cela les écrits du sociologue Abdelmalek Sayad, "c'est le travail qui fait naître l'immigré, qui le fait être ; c'est lui aussi, quand il vient à cesser, qui fait mourir l'immigré, prononce sa négation ou le refoule dans le non-être" (Sayad, 1991 : 49-78)<sup>26</sup>.

L'instrumentalisation et la marchandisation de cette force de travail ont fait d'emblée perdre de vue que nous étions en présence d'Hommes et de citoyens, à l'égard desquels devaient être mis en place, préalablement à leur arrivée, dans le cadre d'une action publique réfléchie, des politiques destinées à les recevoir et à accompagner leur installation dans divers domaines. Outre les aspects liés au travail proprement dit, la présence de cette population posait ainsi une diversité de questions : la nécessité de créer des infrastructures spécifiques pour leur accueil, surtout la mise à disposition de logements décents pour les familles ; la prise de décisions législatives et institutionnelles permettant, entre autres, le développement de leur identité culturelle, leur accès aux soins de santé et à toute une série de droits sociaux, économiques et politiques.

Précédemment occupés par les prisonniers allemands et quelques ouvriers étrangers, et caractérisés par leur durée éphémère, les baraquements et des maisons en tôles ondulées ont constitué, largement, les principaux lieux d'hébergement de ceux que l'on a qualifié à l'époque de "travailleurs immigrés" ou de "gastar-

beiter"<sup>27</sup>. Les structures officielles d'accueil se sont avérées sinon absentes, du moins fortement insuffisantes. De même, l'encouragement plus tard à faire venir femme et enfant (s) dans le cadre de politiques d'ordre démographique n'a pas non plus fait l'objet d'une préparation adéquate. Elle s'est plus apparentée à une solution précipitée pour répondre à un problème d'ordre démographique avéré ou attendu. Rares sont les mesures de sensibilisation, à quelque échelon du pouvoir politique que ce soit, encore moins dans des secteurs d'activités quelconque, qui ont été entreprises préalablement à la venue de ces familles. On pourrait ici relever quelques situations rencontrées par ces populations, à l'occasion de leurs contacts avec les structures hospitalières comme les maternités. L'arrivée en nombre important de milliers de familles aux référents identitaires et culturels différents n'a manifestement pas fait l'objet d'une réflexion, de manière à doter ces organismes d'outils appropriés (personnels multilingues et aguerris aux relations interculturelles par exemple) leur permettant, du moins dans un premier temps, face à ces catégories de patients, d'exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Au risque de heurter certaines pratiques traditionnelles ou culturelles héritées des aires d'origine, les positions sociales des plus jeunes par rapport à celle des parents se sont mutuellement modifiées non sans heurts, au gré des situations qui se présentaient à chacun d'eux. Parce qu'ils maîtrisaient mieux la langue du milieu que leurs parents, certains enfants de travailleurs immigrés ont ainsi été amenés à jouer le rôle de traducteurs, non sans mal. C'est notamment le cas lorsque les parents devaient consulter un médecin ou se rendre à l'hôpital. À maintes reprises, des femmes, notamment de confession musulmane, ont éprouvé d'importantes difficultés à recourir à leur jeune enfant pour expliquer aux praticiens de soins des maux dont elles souffraient (par exemple des pathologies relatives à la menstruation) ou les raisons du refus de se faire examiner par une personne de sexe opposé.

Les autorités belges ont légiféré relativement tôt en matière d'immigration sur la base de l'aspect religieux. Dès 1952, un arrêté prévoit une ligne budgétaire pour la prise en charge des conseillers religieux et pour le soutien de certaines initiatives, par exemple en matière d'alphabétisation. Dans l'ensemble, ce sont surtout les associations d'immigrés anciennement installés, et l'aide des mouvements politiques et religieux des pays d'origine qui vont prendre en charge l'encadrement de ces populations. Andrea Rea écrit que l'encadrement des migrations, et plus encore des immigrés et de leurs descendants, constitue une préoccupation constante des autorités politiques, à la fois celles des Etats d'émigration et celles des Etats d'immigration. Cette opération passe par des organismes et acteurs comme les ambassades, les consulats, les syndicats, les curés et les travailleurs sociaux (Rea, 2002 : 32)<sup>28</sup>. L'idée de promouvoir une politique d'accueil et d'insertion intervient timidement vers la fin des années 1940 en Belgique (Dresse, 1997 : 170 et s)<sup>29</sup>. Des mouvements de protestations sociales en faveur de l'amélioration des conditions de travail des travailleurs étrangers (salaire, sécurité sociale, etc) et de l'adoption d'une loi sur la sécurité de séjour des étrangers vont faire leur chemin à partir de cette période. Les structures syndicales seront les premières non seulement à défendre les droits des travailleurs étrangers, mais aussi à les

inclure dans leur rang. En réalité, il s'agit pour ces organisations de concertation de garder un droit de regard sur les discussions officielles qui fixent les contingents et les conditions d'embauche. Cette démarche offre également aux organisations syndicales de se prémunir contre un éventuel regroupement en marge de leurs structures, et le risque supposé de tensions entre catégories sociales que la main-d'œuvre étrangère pourrait générer.

En général, l'action des pouvoirs publics belges en matière d'immigration et d'asile s'inscrit largement dans une démarche réactive, défensive, souvent répressive et peu prospective. En témoignent les contextes de création – empreints de catastrophes, de drames, de tensions sociales de toutes sortes, etc - de toute une série d'organismes, publics ou parapublics, en réponse aux différents problèmes soulevés par la présence de populations issues de l'immigration. Entre autres, nous pouvons épingler les circonstances de la mise sur pied de la Commission Tripartite de la Main-d'œuvre Etrangère (1948) qui aura la charge d'examiner l'ensemble de ces problèmes ; la police des étrangers en 1952 (transformée depuis lors en Office des étrangers) dont le nom a lui seul suffit pour donner les indications sur son rôle ; des Services provinciaux d'immigration et d'accueil (1964-66) ; le Conseil consultatif de l'immigration en 1965 dont la mission consistera à "créer les conditions permettant l'intégration et l'assimilation des familles de travailleurs migrants au sein de la communauté belge"; les Conseils communaux consultatifs des immigrés dans de nombreuses communes (1968-76), en guise de réponses aux revendications aux droits de vote des immigrés ; la loi de 1974 sur la reconnaissance du culte musulman, du moins formellement; le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, le Commissariat royal à la politique des immigrés en 1989, le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR) ; les centres régionaux, provinciaux, locaux d'intégration et, plus récemment, la Commission de régularisation installée en 2000.

Par ailleurs, on pourrait également relever les contextes sociopolitiques marqués entre autres par d'intenses manifestations sociales en faveur des immigrés, par la percée des partis d'extrême-droite et par des tensions communautaires qui ont précédé l'adoption de certaines mesures législatives et administratives. C'est le cas de l'arrêté royal du 31 mars 1936 sur le permis de travail qui instaure le principe d'une double autorisation nécessaire à l'occupation de travailleurs étrangers. La loi du 22 juillet 1976 instaure des amendes administratives en cas d'infraction à certaines lois sociales, celle du 5 août 1978 renforce les amendes lorsque le travailleur ne possédant pas la nationalité belge est occupé sans titre de séjour ou sans autorisation valable. La loi du 15 décembre 1980 sur l'accès, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers au territoire, fait suite aux protestations concernant les mauvaises conditions de séjour d'étudiants étrangers, émises dix ans auparavant. Dans le même esprit, le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) sera créé en 1991 après les émeutes urbaines de Forest<sup>34</sup>. L'adoption de principaux textes modifiant la loi de base sur l'accès au territoire du 15 décembre 1980 est aussi précédée de nombreuses remises en cause de l'action politique en matière de droit des étrangers. Il s'agit entre autres de la loi Gol de 1984<sup>35</sup> qui institue un nouveau code de la nationalité, les lois Wathélet du 18 juillet 1991, Tobback du 6 mai 1993, Vande Lanotte des 10 et 15 juillet 1996 et Duquesne du 22 décembre 1999 relative à la régularisation du séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire belge.

L'analyse de ces différents instruments met en relief un certain nombre de constances : le renforcement croissant de mesures

sécuritaires de gestion des flux migratoires, l'intensification du contrôle des frontières extérieures et intérieures de l'Etat, l'aggravation des mauvaises conditions de vie des immigrés et l'ameusement de droits auxquels ces derniers peuvent légitimement prétendre. Ces mesures sont parfois à l'origine de l'émergence au sein de la population globale de personnes dites "sans-papiers"<sup>36</sup>. L'une des conséquences de cette politique consiste sinon à une instrumentalisation permanente de l'immigré, que l'on associe souvent à tort à l'étranger, - érigé en bouc émissaire de tous les maux dont souffre la société - du moins en la dépréciation de son l'image.

Comme dans d'autres pays de l'Union Européenne, la représentation de l'étranger est peu honorable en Belgique, ceci est encore plus manifeste lorsqu'il s'agit d'un ressortissant de pays tiers à l'Union européenne. Le domaine du droit d'asile met particulièrement en relief le rôle effervescent des discours politiques dans cette perception. Ce qui, comme écrivent Dan Van Raemdonck et Benoît Van der Meerschen, contribue largement à la recrudescence des haines xénophobes et à la stigmatisation des personnes issues de l'immigration. Le demandeur d'asile est par exemple perçu comme un fraudeur, un profiteuse, un faux réfugié ou un illégal (Van Raemdonck et Van der Meerschen, 2002)<sup>37</sup>.

Outre les situations évoquées précédemment, la dérive sécuritaire des politiques menées en Belgique par les gouvernements successifs se manifeste avec acuité en matière de droit d'asile. Dans leur analyse du sens que les autorités belges confèrent encore à la protection dont doivent bénéficier les réfugiés, Dan Van Raemdonck et Benoît Van der Meerschen<sup>38</sup> mettent en évidence dans l'imaginaire et les pratiques politiques, une lente érosion du concept d'asile. Sous ce rapport, la Belgique apparaît à leurs yeux comme une terre d'écueil (Van Raemdonck et Van der Meerschen, 2002). Le renforcement sécuritaire se manifeste dans l'établissement des bases légales à la création et au fonctionnement quasi carcéral des centres de détention pour les étrangers dépourvus de titre de séjour. C'est le cas des centres fermés de Bruges, Merksplas et Vottem, etc<sup>39</sup>. D'aucuns diront à ce sujet, et avec juste raison, que ces lieux constituent des zones de non-droit, un déni officiel à certains idéaux majeurs du système démocratique.

D'un autre côté, en hiver 2000, l'afflux important de demandeurs d'asile frappant aux portes de la Belgique a mis au grand jour les limites des infrastructures destinées à accueillir ces personnes. En effet, les autorités ont dû recourir à l'armée pour faire face à la situation, ce qui n'a pas manqué de susciter des polémiques et des crispations de toutes sortes. Le recours à ce corps de l'Etat apparaissant pour le moins surréaliste dans le cadre d'une action dite d'accueil. Une des décisions majeures prises après ces événements par les pouvoirs publics fut de remplacer l'aide financière qui jusque-là était donnée au candidat réfugié en instance procédurale par une aide matérielle, et ce, aussi longtemps qu'une décision positive sur le fond n'est pas intervenue<sup>40</sup>. En réalité, cette décision qui fut prise dans l'urgence se veut officiellement dissuasive, aussi bien en direction d'éventuels candidats à l'immigration qu'à l'égard des trafiquants d'être humains. À l'analyse toutefois, la création depuis ces dernières années des centres d'accueil<sup>41</sup> par les pouvoirs publics et destinés à accueillir les demandeurs d'asile procèdent plus d'une logique de gestion administrative de flux, à laquelle est souvent fait le reproche de pratiques impersonnelles et inhospitalières, que de l'institutionnalisation de véritables lieux d'accueil des migrants qui accèdent au territoire.

**En général, l'action des pouvoirs publics belges en matière d'immigration et d'asile s'inscrit largement dans une démarche réactive, défensive, souvent répressive et peu prospective.**

La multiplication de ce dispositif de politique publique destiné surtout aux demandeurs d'asile est loin de satisfaire les attentes et les aspirations des accueillis lors de leur passage dans ces lieux. De plus, les témoignages de nombreux acteurs chargés du fonctionnement de ces structures mettent en lumière l'absence de coordination et de cohérence des initiatives entreprises dans ces cadres. Par ailleurs, leur morcellement dans la pratique, et l'inadéquation des moyens mis à leur disposition par rapport aux tâches auxquelles doivent être apportées quotidiennement des réponses adéquates posent d'énormes difficultés. À cela viennent se greffer la diversité des trajectoires et la multiplicité des nationalités d'origine des migrants qui complexifient davantage les questions à résoudre.

Par l'arrêté royal du 22 octobre 2001 les autorités belges ont récemment créé l'Agence fédérale d'Accueil des demandeurs d'Asile, du moins au plan législatif. Dans les attendus de cet arrêté, les pouvoirs publics reconnaissent expressément que la création d'une telle structure est motivée par le fait que le réseau d'accueil existant résulte davantage d'une gestion de crise permanente<sup>42</sup>, et qu'une coordination centrale suivie du réseau d'accueil est nécessaire à bref délai, étant donné le caractère fort fluctuant du flux de demandeurs d'asile<sup>43</sup>. Malgré ce constat, cette nouvelle administration tarde à être traduite dans la pratique en actes concrets. De plus, aucune mesure à notre connaissance n'est jusqu'alors prise pour l'accueil des candidats à l'immigration au sens strict.

Toujours face à l'accroissement en nombre important de flux de demandeurs d'asile, la plupart des mesures nouvelles adoptées par les autorités fédérale, communautaire et régionale sont centrées sur une seule dimension des migrations humaines : le droit d'asile. Malgré la distinction formelle entre immigration et asile, opérée par l'actuelle majorité gouvernementale (au pouvoir depuis juin 1999) dans le cadre d'un projet de réforme de cette matière, le droit d'asile continue à être érigé en facteur majeur de la gestion des flux migratoires, avec toutes les conséquences en termes d'amalgame dans différents leviers de la vie en société.

Le fait de ne pas tenir compte des aspects sociaux, culturels et politiques de la présence de population immigrée a également des répercussions dans d'autres lieux comme les écoles. La scolarisation des enfants d'immigrés n'a pas toujours fait l'objet d'une législation spécifique. Bien que les chercheurs aient très tôt (1962) alerté les responsables éducatifs de mettre en place des mesures pour adapter l'école aux besoins des enfants d'immigrés, Nourial Ouali écrit que la réaction des autorités éducatives n'intervient qu'à la fin des années 1960. Elle consistera surtout à créer le cours d'adaptation à la langue d'enseignement au niveau primaire, destiné aux élèves étrangers qui ne connaissent pas suffisamment le français ou le néerlandais (Ouali, 2002 : 27)<sup>44</sup>.

Dans cette matière de nos jours, selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre de la frontière linguistique (Communauté française/Communauté flamande), les dispositifs publics en matière d'accueil des étrangers en général sont loin d'être identiques. En effet, bien que l'accès au territoire relève de la compétence des autorités fédérales et que le financement de quasi toutes les structures d'accueil pour candidats réfugiés présentes dans les deux principales communautés linguistiques de Belgique relèvent également du Ministère fédéral de l'Intégration sociale et du Budget, il convient néanmoins de constater que le traitement de cette question est sensiblement différent. De l'aveu de certains migrants, ils sont pris en charge avec un suivi régulier en Flandre sur base de plusieurs législations. Par exemple, le décret

du Parlement flamand du 28 avril 1998 sur les minorités ethnoculturelles offre ainsi un cadre légal aux organisations qui viennent en aide aux primo-arrivants, aux nomades et aux étrangers illégaux présents sur l'espace territorial de leurs compétences. Quant à l'arrêté du gouvernement flamand du 28 septembre 1998<sup>45</sup>, il instaure d'une part, l'organisation d'un parcours d'apprentissage individualisé pour chaque primo-arrivant et prévoit d'autre part, pour les membres du personnel des écoles qui souhaitent organiser l'enseignement d'accueil, de suivre une formation continuée en matière d'enseignement, d'aptitudes linguistiques, de néerlandais et d'enseignement interculturel.

Du côté francophone, et sous l'égide conjointe des Ministres de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des missions confiées à l'ONE et de l'Enseignement secondaire et Enseignement spécial, le récent décret du 14 juin 2001<sup>46</sup> de la Communauté française crée des structures scolaires particulières, dites "passerelles"<sup>47</sup>, destinées à accueillir des enfants de primo-arrivants de candidats réfugiés. Contrairement à la Flandre où les lieux de scolarisation de ce type d'élèves étaient en partie implantés dans des Centres d'accueil pour candidats réfugiés, - donc financés par le Fédéral - les autorités de la Communauté française ont choisi de les inscrire d'abord dans des écoles existantes. Ces options apparemment volontaristes et différenciées cachent en fait des enjeux politiques et financiers qui sont loin d'être négligeables sachant que la subvention d'une école dépend du nombre d'élèves inscrits.

Que ce soit sous la forme de grèves de la faim pour certains, de manifestations de rue ou encore par la souscription à des pétitions pour d'autres, les nombreux mouvements de revendication en faveur des immigrés depuis les années 70 ne sont pas parvenus à modifier fondamentalement la logique instrumentale et le caractère réactif et défensif des politiques belges d'immigration et de droit d'asile. Aujourd'hui encore, bien que consommatrices, ces populations n'ont pas toujours accès aux mêmes droits que les nationaux, notamment les droits sociaux, culturels et politiques.

Durant les années soixante-dix, les débats sur la place des populations immigrées et de leurs descendants dans les sociétés européennes se hissent en produit politique et médiatique. Le retour espéré et souhaité par la plupart des travailleurs immigrés quant ils auront cessé toute activité se transforme du temporaire à l'installation durable, qui n'a pas toujours fait l'objet d'une réflexion, ni dans le chef de l'immigré, et encore moins dans celui des pouvoirs publics qui n'ont pas pris de mesures anticipatives afin de faire face à cette installation non prévue. La nécessité de tenir compte de la sédentarisation en leur sein de populations issues de l'immigration se fait sentir dans plusieurs Etats. C'est au cours des années 1970 que l'on voit progresser en Belgique le droit des étrangers et une certaine reconnaissance de leur présence. Cette démarche consiste à adopter des législations socioculturelles, en particulier, le décret sur l'Éducation permanente qui consacre ces options (Gerimont, 2002 : 35)<sup>48</sup>. La création d'une ligne budgétaire en Communauté française, par exemple, permettra la reconnaissance et le soutien officiels de plusieurs associations d'immigrés comme organisations d'éducation permanente. C'est également au cours de cette période que sera lancée l'idée de créer une institution qui aurait pour vocation d'aider à la résolution des "problèmes socioculturels des immigrés".

Un aperçu sous forme de bilan des actions conduites depuis lors met toutefois en relief au moins deux lacunes fondamentales ; lacunes liées à l'inadéquation à la diversité culturelle et identi-

taire de la population totale de certains services collectifs et sociaux, comme les maisons de retraites et les cimetières. Ainsi, lorsqu'une personne d'origine étrangère (belge ou résidente) décède, le choix du mode et du lieu d'ensevelissement de la dépouille ne peut malheureusement pas toujours être effectué par celle-ci ou sa famille. Pour diverses raisons (structurelle ou familiale), il arrive régulièrement que le défunt soit rapatrié et enterré dans son pays d'origine afin de répondre aux normes et aux traditions de sa confession, et ce, même si le défunt possède la nationalité du pays d'installation. En effet, étant donné l'absence de structures (cimetières) adaptées à l'exercice de la confession musulmane, par exemple, celles-ci n'ont guère de choix pour enterrer leurs morts si elles désirent suivre et satisfaire leur conviction religieuse. Dans ce cas, ce sont des raisons structurelles qui contraignent les personnes d'origine étrangère à retourner dans leur pays d'origine pour effectuer leurs rites. Il faut souligner cependant qu'un lieu multiconfessionnel de recueillement et d'ensevelissement des défunts a été récemment créé. Désormais, il existe effectivement à Schaerbeek un cimetière multiconfessionnel où chacun peut trouver une sépulture conforme aux prescriptions de sa religion. Néanmoins, à l'échelle du pays, ce type de structures d'accueil adéquates demeure insuffisant. Il convient de faire remarquer qu'une pression familiale peut également conduire les personnes d'origine étrangère à enterrer leurs défunts dans leur pays d'origine. Il arrive effectivement que l'individu soit tenu de se plier à la volonté exprimée par sa famille afin de satisfaire à certains rites tels que le mariage ou l'enterrement des morts dans notre cas de figure. La famille apparaît de ce point de vue souvent comme le pôle référentiel le plus valorisé.

Les établissements destinés à l'hébergement, des résidences-services et des centres d'accueil de jour pour personnes âgées de soixante ans au moins sont ordinairement présentés comme de véritables foyers, où les personnes âgées sont sensées apprécier un repos bien mérité. Force est cependant de souligner que tout le monde n'a pas accès à ces lieux, notamment certains immigrés ou des personnes d'origine étrangère. La situation rencontrée est sensiblement la même que celle décrite pour les cimetières. D'une part, rien n'est prévu par les autorités politiques du pays d'installation pour accueillir cette catégorie de pensionnaires tout en respectant leurs convictions religieuses ou culturelles, et notamment pour celles qui sont de confession musulmane (nourriture, recueillement, etc.). Ce manque de structure spécifique conduit logiquement ces personnes à ne pas vouloir se rendre dans ces installations conçues pour l'accueil des personnes âgées.

Toutefois, même si les maisons de repos remplissent de multiples fonctions, il est moralement et culturellement inconcevable pour certaines familles d'origine étrangère de placer ses parents dans des installations spécifiques. En général, l'option privilégiée consiste à chercher un logement proche du domicile des membres de la famille afin d'assurer entre génération assistance matérielle et psychologique. La dette symbole est le fondement de ce type de démarche. Selon les dires de certains, *'on ne pourra jamais avoir assez de sa vie pour s'acquitter de la dette que l'on a contracté vis-à-vis de ses parents. Ces derniers lui ont donné la vie'*. La question d'inadéquation des structures par rapport aux convictions religieuses des personnes se pose moins dans ce cas de figure. D'autre part, certaines personnes âgées d'origine étrangère peuvent émettre elles-mêmes le souhait de retourner dans leur pays d'origine une fois leur vie professionnelle achevée en Belgique. Ces différentes raisons permettent, au moins en partie, d'expliquer l'absence de personnes âgées d'ori-

gine étrangère dans les maisons de retraite. Ceci n'absout en rien le fait que la législation n'est pas en harmonie avec les besoins des populations.

L'augmentation générale de la vie est une réalité qui se généralise de plus en plus dans nombre de nos sociétés. De nombreux travailleurs immigrés qui n'ont pas pris le chemin de retour escompté sont devenus soit des inactifs, suite à la maladie, au chômage de longue durée, soit des retraités. Comme le souligne Emile Témime, les "vieux immigrés" forment de nos jours une catégorie imprévue et longtemps oubliée mais dont l'importance s'accroît et qu'il faut bien prendre en compte (Témime, 2001)<sup>49</sup>.

### La présence étrangère en Belgique de nos jours et ses structures d'âges

Les vagues successives d'immigration en Belgique se sont accompagnées d'une modification de la répartition par nationalité des étrangers. Par ailleurs, comme dans d'autres pays dans le monde, la Belgique est de nos jours un pays de plus en plus diversifié en matière de structures d'âges.

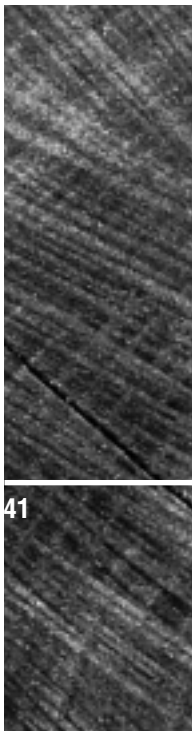
Au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Belgique comptabilisait 10.263.414 habitants dont 9.401.729 Belges (soit 91,6 % de la population totale) et 861.685 étrangers qui représentent 8,4 % de la population totale (voir tableau 1, page suivante).

La répartition spatiale de la population varie très fortement d'une Région à l'autre. Ainsi, si la répartition entre Belges et étrangers sur le territoire de la Région wallonne reflète sensiblement la moyenne nationale, à savoir 3.346.457 habitants dont 3.028.505 Belges (soit 90,5 % de la population totale de la région wallonne) et 317.952 étrangers (soit 9,5 %), la situation est différente pour les deux autres Régions où des tendances opposées sont constatées. En effet, la Région flamande qui comptabilise 5.952.552 habitants ne compte que 280.962 étrangers. Ceux-ci ne représentent que 4,7 % de sa population totale. Par contre, en Région bruxelloise, la situation est inversée. Sur les 964.405 habitants répertoriés, 72,8 % d'entre eux sont belges (soit 701.634 personnes) et 27,2 % sont étrangers (soit 262.771 personnes).

Très logiquement, l'analyse de la répartition Belges/étrangers parmi les dix Provinces belges fait apparaître des situations diverses. Dans les Provinces flamandes, la population étrangère est peu représentée en Flandres orientale et occidentale où elle ne forme respectivement que 2,7 % et 1,7 % des populations totales de ces deux localités. Dans les autres Provinces flamandes, le pourcentage des étrangers est supérieur à celui de la Région flamande tout en restant inférieur à celui de la moyenne belge. Ainsi, la Province du Brabant flamand comptabilise 5,8% d'étrangers (58.791 personnes), la Province d'Anvers 6,2 % (102.188 personnes) et la Province du Limbourg 8 % (63.952 personnes).

En Wallonie, il est intéressant de remarquer que les Provinces du Luxembourg et de Namur présentent un pourcentage d'étrangers inférieur à celui de la moyenne nationale et à celui de la Région wallonne. En effet, la Province de Luxembourg compte 4,4 % d'étrangers (soit 10.955 personnes) et celle de Namur 4,1% (soit 18.370 personnes). La Province du Brabant wallon enregistre 8,4 % d'étrangers (soit 29.681 personnes), ce qui correspond à la moyenne nationale tandis que les Provinces du Hainaut et de Liège présentent un taux supérieur, soit 11,8 % pour la Province du Hainaut et 10,6 % pour la Province de Liège.





41

Ivan Dechamps\*

# LE MANAGEMENT DE LA DIVERSITÉ

## Un enjeu interculturel pour le secteur des maisons de repos

Depuis plusieurs années, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme évoque dans ses publications, ses actions et ses recommandations adressées aux autorités, les multiples questions relatives aux discriminations directes et indirectes qui traversent le marché de l'emploi. Depuis plusieurs années aussi, il organise avec le Pacte territorial pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale et la collaboration des fédérations d'employeurs concernés des séminaires portant sur le management de la diversité dans différents secteurs de la vie économique bruxelloise.

Le 23 mai 2001, le Pacte territorial pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale ainsi que le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ont organisé conjointement avec Femarbel, un séminaire adressé au secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins tant privées que publiques, lucratives que non-marchandes : *“Le management de la diversité : un enjeu interculturel pour le secteur des maisons de repos”*.

Ce séminaire fut reconnu comme journée de formation continue par Messieurs les Ministres Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège de la Commission communautaire commune compétents pour la politique de l'aide aux personnes ainsi que par Monsieur le Secrétaire d'État Alain Hutchinson, membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'action sociale, de la famille et du budget.

La volonté d'aborder la double question de la diversité et de son management au sein des maisons de repos pour personnes âgées ou des maisons de repos et de soins part du constat que font actuellement les sociologues de ce que la présence de populations issues de l'immigration en Belgique prend, à l'heure actuelle, un nouveau visage : les travailleurs immigrés deviennent des familles établies, les vagues d'immigration des générations, la première engendrant une deuxième, la deuxième une troisième, etc. Le provisoire devient durable et même définitif, la force de travail arrivée lors des grandes vagues d'immigration se transforme en force démographique<sup>1</sup>.

\* Collaborateur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Secteur des politiques d'intégration.

40

- tiques manquées, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 121-143 ; Kagné B. (1998), “Représentations de l'immigration en Belgique”, *Quaderni*, n° 36, automne, pp. 97-111. En ce qui concerne l'accès des non-nationaux aux droits politiques, voir Delpérée F. (1995), *Les droits politiques des étrangers*, Paris, QSJ, n° 2993 ; voir aussi, Jacobs D. (1998), “Discourse, Politics, and Policy : The Dutch Parliamentary Debate about Voting rights for Foreign Residents”, *International Migration Review*, vol. 32, n°2, pp. 350-374, Boussetta H. et Swyngedouw M. (1999), *La citoyenneté de l'Union européenne et l'enjeu de Bruxelles. Le droit supranational européen confronté aux réalités d'une société multiethnique et multinationale divisée*, Bruxelles, CRISP, n° 1636.
- 5 Bigo D. (1996), “L'illusoire maîtrise des frontières”, *Le Monde diplomatique*, livraison d'octobre, p. 8.
- 6 Kagné B. (2001), “Migration, phénomène inhérent à la nature humaine”, in *Hémisphères*, n° 14, Trimestriel, septembre-octobre-novembre.
- 7 Voir Stengers J. (1992), “L'immigration de 1830 à 1994 : données chiffrées”, in *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la pré-histoire à nos jours* (Sous la direction de Morelli A.), Bruxelles, EVO Histoire, CBAI, pp. 91-104.
- 8 Morelli A. (sous la direction de (1997), *Les Emigrants belges*, Bruxelles, EVO.
- 9 Dassetto F. (2001), *Migration, sociétés et politiques. Belgique, Europe et les nouveaux défis*, Louvain-la-Neuve, Académia Bruylant et Sybidi, *sibidi Papers* 25, p. 17.
- 10 Lire par exemple, *Cahier 1. Les étapes de l'histoire de l'immigration en Belgique*, CARHOP-CBRDFP, 1992.
- 11 Ce terme renvoie, selon la législation belge, à “quiconque ne sait pas faire la preuve qu'il possède la nationalité belge”, voir Lois du 15/12/1980 et du 15/7/1996.
- 12 Lire à ce sujet, Bruxelles, 150 ans d'immigration. *Cahier 3. Bruxelles terre d'asile ! Le cas des exilés politiques de la commune (1871-1880)*, CARHOP-CBRDFP, 1992.
- 13 Voir Grimmeau J.-P. (1984), “Soixante ans d'immigration étrangère en Belgique”, *L'Année sociale* 1, pp. 214-221. Poulain M. (1994), *Migrations en Belgique. Données démographiques*, Bruxelles : *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1438-1439 ; Poulain M. (1995), *Migrations internationales, migrants en Belgique en 1994 : rapport Sopemi 1995*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain ; Lannoy E. (2000), *L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché de travail*, Bruxelles, Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail. Rapport établi par le GRESP, Université de Liège.
- 14 La loi Gol du 26 juin 1984 (Moniteur belge du 12 juillet 1984) relative à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la Nationalité belge. La loi du 1er mars 2000 constitue la dernière modification en la matière.
- 15 Voir tableau 1, infra.
- 16 Kagné B. (2001b), “L'immigration d'origine subsaharienne avant 1960 : la Belgique découvre l'Africain”, *Complément du Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1721., p. 7. URL [http://www.crisp.be/Documents/Article\\_Kagne.pdf](http://www.crisp.be/Documents/Article_Kagne.pdf).
- 17 Le Bras H. (1988), “Demographic Impact of Post-War Migration in selected OECD Countries”, in OCDE (ed), *Migration: The Demographic Aspects. Migrations: aspects démographiques*, Paris, Sauvy A. (1962), *Rapport sur le problème de l'économie et de la population en Wallonie*, Liège, Editions du Conseil Economique Wallon.
- 18 Martens A. (1976), *Les immigrés, flux et reflux d'une main d'œuvre d'appoint*, Editions Vie Ouvrière, “Questions économiques, sociales et politiques”, pp. 87 et ss. Voir aussi Richard J.-L. (1999), “Trente glorieuse”: quand les immigrés devaient “rapporter”, in *Hommes & Migrations*, n° 1221, sept., pp. 12-23 ; Viet V. (1999), *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard.
- 19 Pour des informations détaillées à ce sujet, voir Martens, 1976, op. cité, pp. 87 et s.
- 20 voir *Vivre et travailler en Belgique*, Bruxelles, L'Institut Belge d'Information et de Documentation, 1965, p. 3.
- 21 L'immigration est autorisée en 1946-1948, novembre 1950-1952, mai 1955-1958, septembre 1961-1967, 1970-1973. L'arrêt de l'immigration a lieu fin 1948-1950, mai 1952-avril 1955, janvier 1958 - août 1961, février 1967-fin 1969 et depuis le 1er août 1974, du moins officiellement dans sa forme organisée et massive. Voir Martens, 1976, op. cité.
- 22 Weil P. (1992), *La France et ses étrangers. 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy.
- 23 Billen C. et Duvoquel J.-M. (dir)(2000), Bruxelles, Anvers, Fonds Mercator, pp. 135 et ss.
- 24 Voir par exemple Debuissou M, Eggerickx T. et Poulain M. (1993), *Démographie des grandes agglomérations urbaines en Wallonie*, Bruxelles, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1422-1423.
- 25 Grimmeau J.-P. (1992), “Vagues d'immigration et localisation des étrangers en Belgique”, in *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours* (Sous la direction de Morelli A.), Bruxelles, EVO Histoire, CBAI, p. 105-118.
- 26 Sayad A. (1991), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Paris, De Boeck & Larquier, pp. 49-78.
- 27 Ces appellations renvoient au travailleur invité.
- 28 Rea A. (2002), “De la mission à l'action”, *Agenda Interculturel*, 199-200, décembre2001/janvier 2002, p. 32.
- 29 Dresse R. (1997), “L'action des syndicats”, in Coenen M.-T. et Lewin R. (sous la coordination de), *La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 166 -188.
- 30 Ces structures sont principalement créées en Wallonie. Elles sont statutairement rattachées aux Sociétés de développement régional. Ce qui renforce l'idée du lien étroit entre la politique d'immigration et les instruments majeurs de politique économique.
- 31 Pancieras S. (1982), *Les conseils consultatifs communaux des immigrés*, Bruxelles, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 963.
- 32 Voir la loi du 14 juillet 1987, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1988, qui met fin à la délégation de compétence donnée au représentant en Belgique du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.
- 33 Pour plus de détails, voir Kagné B. (1998), “Représentations de l'immigration en Belgique”, in *Quaderni, L'immigration en débat (France/Europe)*, n° 36, Automne, Paris, pp. 97-112.
- 34 Voir à ce sujet, Rea A.(2001), *Jeunes immigrés dans la cité*, Editions Labor, Bruxelles.
- 35 Malgré diverses formes de protestations du projet de cette loi, (réunions, grèves de la faim, manifestations de rue) d'acteurs associatifs, universitaires, syndicalistes ou simple citoyen, cette loi sera adoptée. Elle instaure une limitation des possibilités de regroupement familial et d'accès aux études pour les étrangers. Ce texte offre en outre un cadre légal à toutes sortes de discriminations, par exemple l'autorisation à certaines communes de refuser le droit de s'inscrire ou de s'établir sur leur territoire.
- 36 Au sujet de ce concept, voir Kagné B. (2001), “Qui sont les sans-papiers en Belgique”, in *Osmoses*, n° 19, Avril-mai-juin, pp. 20-23.
- 37 Van Raemdonck D. et Van der Meerschen B, 2002), *Belgique, terre d'accueil*, Bruxelles, Editions Labor, p. 59.
- 38 Van Raemdonck D et Van der Meerschen B, 2002, op. Cité.
- 39 Cf. Arrêté royal du 4 mai 1999 fixant le régime et les règles de fonctionnement applicables aux lieux situés sur le territoire belge, gérés par l'office des étrangers.
- 40 Voir la loi du 2 janvier 2001 portant des dispositions sociales, budgétaires et autres, *Moniteur belge* du 3 janvier 2001.
- 41 Ces structures pour demandeurs d'asile peuvent étre de plusieurs types : centres ouverts ou fermés, suivant le degré de liberté laissé aux occupants. Elles relèvent soit de l'autorité directe du Ministère fédéral de l'intégration sociale et du budget, soit, dans le cadre d'accords de partenariat, des organismes parapublics comme la Croix Rouge, ainsi que d'autres organisations ou administrations (CIRE/OCIV, Cellule 2<sup>ème</sup> Ligne, Initiatives Locales d'accueil).
- 42 Voir l'arrêté royal du 15 octobre 2001 relatif à la structure, à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile, *Moniteur Belge* du 9 novembre 2001.
- 43 Voir *Moniteur Belge* du 9 novembre 2001, p. 38487.
- 44 Quali N. (2002), “L'école : une zone d'action non prioritaire ?”, *Agenda Interculturel*, n° 199-200, p. 27.
- 45 Voir le *Moniteur belge* du 10 octobre 1998
- 46 Voir le *Moniteur belge* du 17 juillet 2001
- 47 Il s'agit selon l'article 2 dudit décret, de structure d'enseignement visant à assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion optimale de l'élève primo-arrivant dans l'enseignement fondamental ou secondaire.
- 48 Cf Gerimont P. (2002), “Des cultures d'origine à l'interculturel”, in *Agenda Interculturel*, n° 199-200, décembre2001/janvier 2002, pp. 35-37.
- 49 TEMINE E. (2001), “Vieillir en immigration”, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17, 1, pp. 37-54.
- 50 VALLET, Odon (1994), *L'état et le politique*, Paris, Flammarion.
- 51 GUENGUANT, Jean-Pierre (1996), “Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes”, *REMI*, Vol. 12, n° 2, pp. 107-123.
- 52 Population Division, Department of Economic and Social Affairs, United Nations Secretariat (2000), *Replacement Migration. Is it A Solution to Declining and Ageing Populations?* New York : United Nations. Voir aussi, Eggerickx T. et Tabutin D. (2001), *Le vieillissement démographique dans le monde. Historique, mécanismes et tendances*, Document de Travail n° 14, Commission européenne



Comme l'écrit M. Leleu, "[...] le modèle de la 'dette à payer' à ses parents en échange de leurs efforts éducatifs semble bien dépassé [...]" et la réciprocité trouve de plus en plus souvent ses sources dans les affinités électives qui se tissent entre parents et enfants que dans les obligations dues aux liens du sang<sup>4</sup>. Y. Lepage expliquait aux participants au séminaire que les personnes âgées issues de l'immigration participant de moins en moins au processus de production, leur poids décisionnel dans la famille chute. Les femmes de première génération immigrée, celle qui vieillit parmi nous, étant, en outre, souvent confinées à la sphère domestique, l'absence de connaissance linguistique et institutionnelle des vieux immigrés laisse le champ libre aux jeunes générations qui maîtrisent mieux que leurs parents la ou les langue(s) ainsi que les règles de la société d'accueil.

En 1999, lors de l'année internationale des personnes âgées, le Comité belge francophone installé à l'initiative du Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française avait recommandé de prendre en considération l'existence de la population âgée d'origine immigrée ainsi que les différences de culture dans l'organisation des divers services destinés aux personnes âgées<sup>5</sup>.

Le séminaire organisé par le Pacte territorial pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et Femarbel a voulu répondre, à sa manière, à cette recommandation en privilégiant

deux axes de réflexion : l'emploi et la formation ainsi que l'acceptation réciproque.

Car en effet, l'un ne va pas sans l'autre. Conçoit-on une maison de repos, ou une maison de repos et de soins, accueillante pour les pensionnaires issus de l'immigration qui ne le soit pas aussi de membres du personnel de même origine ? Envisage-t-on un tel service aux personnes âgées qui, pratiquant la discrimination à l'embauche en fonction de la race, de l'origine ethnique ou de la nationalité, ne la pratique pas aussi à l'égard de ses usagers ?

Ainsi, le secteur, son approche des ressources humaines et son management, sont de plus en plus confrontés à la diversité culturelle des acteurs qui les compose ou les exercent : employeurs, travailleurs et résidents. La maison de repos, ou la maison de repos et de soins, doit, en tant que corps social, intégrer les nouveaux aspects démographiques et sociologiques de la Région bruxelloise, particulièrement sous l'angle de sa population issue de l'immigration afin de les gérer au mieux des intérêts de ses composantes.

Ainsi en va-t-il de la *gestion des relations de travail* : comment faire travailler ensemble des personnes qui, outre les différences de profession, vivent des différences de culture ? N. Ndabu et A. Quittner, infirmières responsables en maison de repos ainsi que P. Matthijs et A. Pauwels, gestionnaires de maisons de repos ont insisté, chacun à sa façon, sur l'importance de l'écoute et du res-

pect mutuel entre membres du personnel et responsables/gestionnaires ainsi que de la disponibilité à avoir envers les résidents.

Ainsi en va-t-il encore de la *gestion des relations personnel-patients et patients-patients* : comment développer la compréhension entre les uns et les autres ? M. Devos, responsable de la Cobeff a fait part aux participants du séminaire de l'expérience de formation qualifiante qu'entreprend son association.

Ainsi en va-t-il enfin, dans une optique prospective, du *développement d'une offre qui tienne compte de la diversité culturelle* : comment répondre aux besoins culturels ou religieux des personnes issues de l'immigration vivant en maisons de repos ou en maisons de repos et de soins ? Comment soigner des patients qui n'entretiennent pas le même rapport au corps, à la maladie et aux thérapies que les patients belges ?

Telles sont quelques questions que le séminaire a abordées, modestement sans doute, afin de réfléchir, d'échanger et d'envisager ensemble les manières de transformer le défi de la diversité en réelles opportunités pour les usagers ainsi que de créer un environnement professionnel épanouissant pour les travailleurs et les gestionnaires des services aux personnes âgées. On peut en lire les résultats dans les Actes que le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme publie conjointement avec le Pacte territorial pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale<sup>6</sup>.

1 Voy. le dossier "Les immigrés vieillissent aussi", *Agenda Interculturel*, n° 178, 1999 ainsi que M. Poulain et N. Perrin, "Aperçu démographique", in: Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Un combat pour les droits. Rapport annuel 2000*, Bruxelles, 2001, pp. 129 à 214. Ce rapport est disponible auprès du Service fédéral d'information (02.514.08.00) et peut être consulté sur le site du CECLR : <<http://www.antiracisme.be>>.

2 M. Poulain et N. Perrin, *loc. cit.*, p. 176.

3 Voy. A. Sayad, "Vieillir... dans l'immigration", *Migrations Santé*, n° 99-100, 1999, pp. 7 à 22.

4 M. Leleu, *Les nouveaux vieux. Portrait des personnes âgées de plus de 50 ans vivant dans la Région bruxelloise. Rapport final*, Bruxelles, décembre 2000, p. 45, ronéoté.

5 Comité belge francophone pour l'année internationale des personnes âgées, *Une société pour tous les âges. 1999 : Année internationale des personnes âgées. Recommandations finales du Comité belge francophone*, Bruxelles, CGRI, 1999, p. 25.

6 Ces actes sont disponibles au CECLR en téléphonant au 02.233.07.83 ou en écrivant à l'adresse courriel <[ivan.dechamps@antiracisme.be](mailto:ivan.dechamps@antiracisme.be)>.

Muriel Maldague

Entretien avec Corinne Terwagne\* et Martine Devos\*\*

# LA DIVERSITÉ CULTURELLE, un espace à vivre et à découvrir

Dans la continuité de l'article d'Ivan Dechamps et du séminaire sur "Le management de la diversité : un enjeu interculturel pour le secteur des maisons de repos", il nous semblait intéressant de nous pencher sur différentes formations qualifiantes axées sur la personne âgée à Bruxelles.

Car comme l'affirme Ivan Dechamps: "Le secteur (des maisons de repos et des maisons de soins), son approche des ressources humaines et son management, sont de plus en plus confrontés à la diversité culturelle des acteurs qui les composent ou les exercent : employeurs, travailleurs et résidents. La maison de repos ou la maison de soins doit en tant que corps social intégrer les nouveaux aspects démographiques et sociologiques de la Région bruxelloise, particulièrement sous l'angle de sa population issue de l'immigration afin de les gérer au mieux des intérêts de ses composantes."<sup>(1)</sup>

Dans cet article, notre intérêt se portera seulement sur les formations liées au service de la personne âgée en sachant bien que Le CFS comme la Cobeff ont développé d'autres formations et projets.

## Coup d'œil sur ces associations

CFS a été créé en 1985 à Saint-Gilles avec comme objectif de permettre à tout adulte n'ayant pas le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur de reprendre des études ou une formation. Dans cet objectif, ont été mises sur pied en 1988 une formation d'aide familial avec le Centre de services et d'aide à domicile (CSAD) comme partenaire et en 1993, une formation d'éducateur en gérontologie avec les Cours de Promotion sociale de Saint-Gilles.

A cette époque, la demande en éducateur en gérontologie n'était pas aussi importante mais le secteur des maisons de repos se révélait potentiellement en développement : l'approche de la prise en charge des personnes âgées était vue différemment, les maisons de repos étaient en pleine évolution et n'étaient plus, pour certaines, des salles d'attente avant la mort.

*A la Cobeff,  
300 personnes  
téléphont  
annuellement pour  
demander la formation  
d'auxiliaire  
polyvalente, une  
cinquantaine effectue  
un stage de  
détermination d'un  
mois et 22 entrent  
en formation.*

La création de la Cobeff, quant à elle, date de 1990 et répondait à une demande précise de femmes peu scolarisées : se former et trouver un emploi valorisant.

Des formations de couturière, cuisinière et auxiliaire gériatrique ont été créées en réponse aux aspirations de ces femmes mais aussi selon les besoins spécifiques du marché du travail.

Le secteur de l'accueil de la personne âgée en 1990 n'était pas structuré.

En 1993, avec l'arrêté Moureaux<sup>(2)</sup> déterminant les normes, cadres et fonction pour l'accueil des personnes âgées, la Cobeff a dû faire valoir ce qu'elle avait déjà fait, la formation d'auxiliaire gériatrique s'est transformée en formation d'auxiliaire polyvalente de promotion sociale.

## Profil des stagiaires

A la Cobeff comme au CFS, la sélection se base sur la motivation et la représentation du métier ; un stage de détermination est prévu qui leur permet de réfléchir sur le métier, de vérifier leur choix; le

diplôme apparaît donc comme secondaire mais la maîtrise de la langue est essentielle.

A la Cobeff, 300 personnes téléphonent annuellement pour demander la formation d'auxiliaire polyvalente, une cinquantaine effectue un stage de détermination d'un mois et 22 entrent en formation. Au CFS, la demande est croissante.

Deux remarques s'imposent : les formations d'aide familial et d'auxiliaire polyvalente sont majoritairement féminines, est-ce vraiment étonnant ?

Deuxième remarque : ces deux formations regroupent une majorité d'Africaines.

Pourquoi ?

Selon l'avis de Corinne Terwagne, la place des personnes âgées est sans doute différente en Afrique ; mais surtout, arrivées en Belgique, leur vie doit être tout à fait réorientée car leurs diplômes et leur expérience professionnelle dans le pays d'origine ne sont pas, dans la majorité des cas, reconnus. A propos de la place des personnes âgées et de la conception traditionnel-

le africaine, T.S. Mukuna du service de Psychologie sociale de l'ULB affirme : "Le temps, la vie et la mort des humains ont permis à une personne arrivée à un grand âge d'accumuler et surtout d'intégrer une profonde maîtrise de l'expérience de gestion des relations humaines. ... Il doit savoir privilégier l'harmonie sociale, l'équité et l'intérêt général. Il possède une très grande pratique de la patience ..."<sup>(3)</sup>

Par ailleurs, peu de candidats d'autres origines postulent pour ces formations, sans doute en raison du peu d'attrait que représente à leurs yeux cette profession.

Pour Martine Devos, l'approche de la personne âgée leur est sans doute plus facile ; elles ont besoin d'un emploi mais surtout le bouche à oreille fonctionne très bien : j'ai suivi cette formation et j'ai directement trouvé un emploi, ...

Peut-être existe-t-il aussi des préjugés de certains agents d'insertion quant à la nationalité et au choix professionnel : les Africaines semblent avoir un contact privilégié avec les personnes âgées, le métier d'aide-soignante ou d'aide familiale correspond donc à leurs attentes.

Existerait-il d'autres raisons ? Sans nul doute mais aucune étude n'a encore été faite sur le sujet.

Une dernière observation qui va dans le même sens : le secteur des maisons de repos compte parmi celui qui a un personnel dont la majorité est d'origine étrangère, en particulier africaine.

## L'approche de la diversité culturelle

Au CFS, on tient compte de cette dimension à travers tous les cours, qu'ils soient techniques ou théoriques.

Un aspect à souligner : les différentes formations nécessitent bien entendu d'acquérir des savoir-faire mais aussi des savoir-être, essentiels dans l'évolution et l'épanouissement de chacun.

Dans la vie quotidienne du groupe mais aussi dans l'approche de la personne âgée, les stagiaires sont interpellés sans cesse dans leur rencontre avec l'autre dans sa relation intime et de proximité.

En fin d'année, les futurs éducateurs en gérontologie mènent une réflexion sur des aspects qui les ont interpellés lors de leur stage: "Moi, en tant qu'éducateur, comment puis-je me positionner par rapport à cette question qui m'a interpellé ?"

Une stagiaire congolaise faisait référence à l'expérience qu'elle avait vécue en accueillant sa mère chez elle et établissait le parallèle entre le déplacement de sa mère du village vers la capitale Kinshasa et le placement en maison de repos.

Le traumatisme semble le même : angoisse de l'inconnu, rupture avec le cercle natal, difficulté de quitter sa structure, de sortir de son milieu de vie, apparition de phénomènes de dépendance comme l'incapacité de prendre des décisions.

A la Cobeff, le groupe est un laboratoire regroupant 22 stagiaires, 22 cultures différentes, sources de richesse mais aussi de difficultés et d'incompréhensions.

Il s'agit, pendant un an, de se frotter, de se côtoyer, d'apprendre à communiquer ...

Comme l'affirme Martine Devos : "A l'école, on n'étudie pas qui est l'autre, qui je suis et comment on va communiquer, qu'est-ce qui va être facile et quels sont les obstacles à la communication. ... Ce savoir-être va sûrement plus les aider à garder leur emploi que de savoir bien faire le coin des lits."

**"Les travailleurs qui ont le même arrière-plan culturel que les pensionnaires représentent une aide, tant pour le résident et ses proches, que pour les collègues qui à partir d'une approche culturelle du milieu professionnel, reçoivent des informations qui constituent un apport bénéfique dans l'exécution quotidienne de leurs tâches."** comme l'affirme Paul Matthijs, directeur d'une maison de repos du CPAS de Saint-Gilles.<sup>(4)</sup>

Lors d'un stage; une future auxiliaire polyvalente turque s'est occupée d'une résidente turque.

Le premier jour, la stagiaire eut envers cette femme une attitude de rejet : elle ne pouvait pas la laver car elle la considérait comme sa mère ; elle ne comprenait pas non plus pourquoi sa famille l'avait placée.

Et comme l'explique Katerine Desmet, coordinatrice de l'association gantoise El Ele : "... dans la conception musulmane, un vieux qui n'est pas soutenu par ses enfants est perçu comme les ayant mal éduqués ..."<sup>(5)</sup>

Après avoir reconnu et dépassé son rejet, un autre contact s'est installé : pendant son stage, la stagiaire est devenue le relais entre la résidente qui parlait très mal le français et l'équipe de travail. En fin de stage, l'apport était certain : la personne âgée arrivait à exprimer ses attentes et à communiquer, la stagiaire avait une image plus positive de la maison de repos.

Pour Corinne Terwagne, jouer avec la multiculturalité est intéressant.

L'année passée, des stagiaires ont organisé dans le cadre du cours "projet partenariat" un goûter-défilé de mode multiculturel dans une maison de repos, les personnes âgées ont été sollicitées et c'était souvent pour eux une découverte.

## La mise à l'emploi

La majorité des stagiaires trouve facilement du travail. A CFS, les stagiaires en fin de formation d'aide familial profitent déjà de la mise en œuvre des accords du non-marchand et de la politique du maintien à domicile.

Mais il est clair comme le souligne Martine Devos que pour une Belge d'origine belge, toutes les portes sont ouvertes. Une autre réalité de terrain l'emporte : comme il existe une pénurie d'aides soignants dans le secteur des maisons de repos, l'employeur est moins exigeant.

Existe-t-il de la discrimination ? Sans doute, Martine Devos explique que certaines maisons de repos ne mélangent pas les équipes de culture différente.

## Des maisons de repos pour les immigrés ?

Rien n'a été prévu pour les immigrés vieillissants, ceux-ci sont d'ailleurs absents des politiques dites d'intégration.

Après trente ans de présence en Belgique, beaucoup semblent considérer qu'ils doivent être depuis bien longtemps "intégrés". Dans les maisons de repos, aucun accueil particulier n'est donc envisagé.

La question cruciale est de se demander si les maisons de repos doivent dès à présent se préparer et se former en profondeur ou s'il faut créer des maisons de repos pour immigrés.

Corinne Terwagne et Martine Devos pensent que créer des maisons de repos pour immigrés serait en quelque sorte recréer des ghettos.

"On vit dans une société multiculturelle, alors quel serait l'intérêt de recréer un ghetto en fin de vie ? Il faut être attentif à respecter la culture des gens et comprendre les aspects de celle-ci et les difficultés qu'ils vivent. Ce sont les maisons de repos qui doivent s'adapter." ajoute Corinne Terwagne.

\* Responsable des programmes au Collectif Formation Société (CFS) (a).

\*\* Coordinatrice générale de la Coordination Bruxelloise pour l'emploi et la formation des Femmes (Cobeff) (b).



46

Une multitude d'aspects devra être pris en compte : la religion, les règles d'hygiène, d'alimentation, les rites funéraires, la langue ... Ces aspects s'avèrent incontournables sous peine de créer des obstacles dans la communication, des sentiments de rejet, d'humiliation ou d'incompréhension.

Michel Vanderkam du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme partagerait un autre point de vue : "... celles-ci (les maisons de repos) fonctionnent selon un cadre culturel où les immigrés n'ont pas leur place. L'expérience de la maison de retraite de la communauté juive ... où se crée des liens communautaires forts, est une référence susceptible d'être transposée à d'autres communautés immigrées. Il ne s'agit pas de constituer des ghettos, mais bien de rencontrer des besoins sociaux réels en faisant droit à ce que ressentent et souhaitent les membres d'une génération qui faute de visibilité, a trop souvent été négligée par les politiques d'intégration."<sup>(6)</sup>

Et dans le même sens, Chouat Rabbia, auxiliaire gériatrique, affirme "Ce qui n'est guère bénéfique pour les enfants -des écoles "monoculturelles"- est peut-être à souhaiter pour les primo-migrants marocains : ils pourraient y trouver un cadre plus conforme et plus serein, à même de leur rappeler le contexte du pays d'origine. Un pays où, ne l'oublions pas, beaucoup ont espéré finir leur vie."<sup>(7)</sup>

Martine Devos entrouvre une autre voie : l'ère nouvelle des maisons de repos devrait être interculturelle et intergénérationnelle, projets encore trop peu développés en Belgique.

**(a) Collectif Formation Société (CFS)**  
rue de la Victoire 26, 1060 Bruxelles  
Tél. 02.538.87.48

**(b) Coordination Bruxelloise pour l'Emploi et la Formation des Femmes (Cobeff)**  
rue Philomène 39, 1030 Bruxelles,  
Tél. 02.250.35.60

47

- (1) Article d'Ivan Dechamps "Le management de la diversité. Un enjeu interculturel pour les maisons de repos."
- (2) L'arrêté Moureaux est daté du 30 mars 1993 : arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 19 mai 1992 fixant l'intervention visée à l'article 25, § 9, de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité, pour les prestations visées à l'article 23, 13, de la même loi.
- (3) L'Observatoire 29, 2000, Dossier : inégalités et solidarités intergénérationnelles, p.50
- (4) Actes du séminaire "Le management de la diversité. Un enjeu interculturel pour les maisons de repos." p.16
- (5) Agenda interculturel 178, novembre 1999, "Les Immigrés vieillissent aussi", p.10
- (6) Agenda interculturel 178, novembre 1999, "Les Immigrés vieillissent aussi", p.20
- (7) Actes du séminaire "Le management de la diversité. Un enjeu interculturel pour les maisons de repos." p.20



# CBCS: RÉFLEXION

## autour du vieillissement à Bruxelles

1999 avait été déclarée année internationale de la personne âgée par l'ONU. Dans les années 80, l'ONU a démarré des travaux et un plan d'action international sur le thème du vieillissement.

Deux événements internationaux ont été prévus cette année, à Madrid en avril et à Berlin en septembre, afin d'évaluer les différentes politiques autour de ce thème.

A Madrid comme à Berlin, Frank Vandembrouke, Ministre fédéral chargé des Affaires sociales et des Pensions, est chargé de présenter la politique belge.

**D**ans ce cadre, il avait constitué une Task Force réunissant des "personnes ressources" en vue de proposer des dispositions à prendre dans ce domaine et de préparer une note politique générale.

A Bruxelles, l'attente du Ministre Vandembroucke était d'entendre la voix des travailleurs de terrain par l'intermédiaire d'un organisme représentatif. En tant que plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones bruxelloises de l'action sociale, le CBCS fut pressenti pour participer à ce travail de réflexion. Un groupe de travail fut mis en place en son sein composé de représentants de 17 organismes de terrain<sup>1</sup>, membres et non-membres du CBCS.

Le projet était de mener une réflexion sur le thème du vieillissement, d'analyser les besoins ainsi que les atouts soulevés par celui-ci, d'apporter aux politiques de vieillissement mises en œuvre de nouvelles orientations axées sur sa spécificité.

Dès le début des travaux, un état d'esprit s'est imposé : bâtir un scénario d'avenir et aborder le vieillissement d'une façon positive, soutenir un modèle de compétences plutôt que de déperdition, envisager le vieillissement comme une continuité et non comme une cassure.

Le CBCS a mis aussi en exergue la spécificité urbaine et bruxelloise.

Enfin, il est important de souligner que cette note concerne essentiellement les secteurs de la santé, des soins et du logement.

Voici en quelques pages les conclusions du groupe de travail. Dans un premier temps, il nous semblait intéressant de définir le contexte du vieillissement et ensuite d'aborder les problèmes et les priorités autour de douze thèmes privilégiés : ressources humaines ; formations ; sécurité sociale, accès aux soins de santé et précarité ; immigration ; logement ; centres de jour ; santé mentale ; handicap mental ; moyens de transport ; information et prévention ; coordination (soins à domicile) et fin de vie.

### Le cadre :

#### Au niveau démographique<sup>2</sup>:

- En Belgique, l'espérance de vie ne fait qu'augmenter (en 1999, elle était de 81,4 ans pour les femmes, 74,9 ans pour les hommes) ; à l'échelle du siècle, nous avons gagné 30 ans. Aujourd'hui, la proportion des personnes âgées (65 ans et plus) est de 17,39% ; en Région bruxelloise, elle est de 20,81%.
  - En 1995, on comptait en Région bruxelloise, 72 090 personnes âgées de plus de 75 ans (7,6%) et en 2000, elles étaient 78 892 (8,3%) alors que la tranche d'âge entre 0 et 14 ans représentait 17,5% en 1995 et plus que 15,4% en 2000.
- Aujourd'hui, Bruxelles-Capitale a la population la plus vieille; demain, elle sera la plus jeune mais elle ne le devra qu'à la présence massive de jeunes étrangers, la population de nationalité belge de la Capitale restant de loin la plus vieille.

#### Au niveau sociologique :

- L'approche de la personne âgée doit être triple : globale, systémique et pluridisciplinaire ;
- D'une manière générale, l'espérance de vie augmente, les besoins d'aide et de services s'accroissent donc, particulièrement si l'on tient compte de l'évolution sociétale qui privilégie le maintien à domicile ;
- L'impact de la longévité demande un encadrement plus important de la personne âgée, tenant ainsi compte de l'augmentation de la charge de travail qu'entraîne une dépendance accrue. Même si les réponses à apporter sont différentes suivant que l'on envisage le placement en institution ou le maintien à domicile, la problématique se pose dans les deux cas ;
- Les demandes et besoins des personnes âgées doivent être différenciés suivant l'âge. Les réponses ne peuvent donc pas être standardisées ;
- Les réponses politiques à la problématique du vieillissement de la population ne peuvent s'arrêter qu'aux seuls besoins

médicaux. Elles doivent s'élargir aux services visant le mieux et le bien-être des personnes âgées : psychologiques, culturels, ... Les aspirations des personnes âgées évoluent : elles ont le désir d'être plus utiles et actives, d'avoir plus de liberté, d'être plus intégrées dans le monde, d'être indépendantes, autonomes et épanouies;

- D'autant que, dans un environnement urbain tel Bruxelles, les personnes âgées sont plus souvent seules, elles ressentent un sentiment de solitude ;
- Des études ont montré qu'à Bruxelles, elles présentent un niveau d'études plus élevé que la moyenne nationale.

#### Au niveau politique :

En Belgique, il n'existe pas à proprement parler de Ministre "chargé du vieillissement".

Le plus "concerné" est le ministre fédéral des Affaires sociales et des Pensions, Frank Vandembrouke.

Le vieillissement rentre aussi dans les sphères de compétences d'autres Ministres : pour le Fédéral, Charles Picqué (Économie, politique des Grandes Villes et Recherche scientifique), Isabelle Durant (Mobilité), Laurette Onkelinx (Emploi) ; pour la Région Bruxelles-Capitale, Alain Hutchinson (Action sociale, Famille et Budget), Didier Gosuin (Culture, Jeunesse, Sport, Santé et Tourisme) et Eric Tomas (Emploi, Économie, Énergie et Logement) ; en Région wallonne, Thierry Detienne, Marie Arena et Michel Daerden.

Le CBCS pourrait regretter ce "morcellement" des compétences, la difficulté de rencontres et de concertations qui peut en découler.

Pour atteindre leurs objectifs et remplir leurs missions, les associations empruntent souvent un labyrinthe épuisant.

### Les problèmes rencontrés et priorités dégagées

#### 1. Ressources humaines

- La demande en matière de soins et services à domicile est exponentielle. Le mouvement ne fera que s'accroître en raison de plusieurs facteurs : le nombre croissant de personnes âgées, le nombre croissant de celles-ci qui veulent rester le plus longtemps possible à leur domicile et la réduction des durées d'hospitalisation.
  - Les "contingents" d'heures (fixés par la COCOF et la COCOM) d'aides familiales et d'aides ménagères devraient être révisés à la hausse.
- Des listes d'attente sont parfois établies ; pour une aide-ménagère, l'attente peut varier parfois de 3 mois à un an. Ces métiers sont trop discrédités, mal reconnus, mal rémunérés et difficiles physiquement et psychologiquement. Ajoutons que les infirmiers et les aides ménagères sont des fonctions critiques sur le marché du travail : il est difficile de trouver des personnes en termes de recrutement. Cette rareté touchera les aides familiales dans un avenir proche : la mise en pratique des accords du non-marchand devrait favoriser les engagements.
- Pour le personnel d'encadrement, cette pénurie signifie un accroissement de la difficulté technique et de stress : surcharge de travail, difficulté des conditions de travail.
- Face à la pénurie, la personne âgée se tourne vers les aidants naturels (famille, amis, voisins, ...) ; une coordination, des formations devraient être mises sur pied à l'égard de ces aidants naturels aux fins de favoriser la qualité de vie et éviter une détérioration de la santé de la personne âgée.
- Des initiatives telles que des groupes pour enfants de parents âgés existent déjà et devraient être encouragées.

- Dans le cadre d'une politique de maintien à domicile, le rôle de l'ergothérapeute est important. Son rôle est de permettre à la personne âgée d'accomplir par elle-même les tâches de la vie quotidienne le plus longtemps possible ("faire avec" plutôt que "faire à la place"). La demande du secteur est clairement de revoir positivement le remboursement des prestations par l'INAMI.

#### 2. Formations

- Les formations d'infirmier, d'aide familiale, de médecin n'abordent pas suffisamment la prise en charge globale des personnes âgées et n'intègrent pas les aspects psychosociaux.
  - Les formations aux problèmes des maladies invalidantes (comme la maladie d'Alzheimer ou la démence) qui induisent des compétences et des relations spécifiques sont, elles aussi, insuffisantes.
- Les questions liées à ces différents problèmes sont de plus en plus présentes pour les intervenants et le seront de plus en plus vu le nombre croissant de personnes confrontées à ces difficultés.
- Il existe bien des formations continuées pour les aides familiales et ménagères mais le coût des formateurs n'est pas pris en charge par les pouvoirs subsidiaires. Les formations devraient être élargies aux personnes de l'accueil, aux ouvriers, aux chauffeurs, en somme, à toute personne en contact avec les personnes âgées.
  - Également, les formations continuées pour les infirmières ne sont pas prises en charge par le mode de financement INAMI.
  - La notion de formation doit être élargie aux besoins spécifiques du personnel (gestion de stress, partage des difficultés, formation à l'écoute, ...). Pour l'instant, ces formations ne sont ni reconnues, ni subventionnées.
  - Les supervisions devraient être indispensables pour prendre du recul, travailler la relation de l'intervenant à l'utilisateur (amélioration qualitative de l'aide) mais elles sont, elles aussi, ni reconnues, ni subventionnées.
  - Les budgets de formation continuée ne permettent pas aux organismes de pourvoir au remplacement des travailleurs qui pourraient en bénéficier. La pénurie d'emploi dans le secteur n'améliore pas la situation. Dans certains cas, suivre une formation signifie "prendre les usagers en otages".
- #### 3. Sécurité sociale, accès aux soins de santé et précarité
- La maladie d'Alzheimer n'est pas reconnue comme une maladie grave ce qui ne garantit pas l'égalité d'accès des patients aux traitements adéquats.
  - Un nombre important de personnes n'a pas droit aux interventions financières attribuées aux personnes souffrant de maladies chroniques car les critères d'attribution sont très stricts.
  - Faute de moyens financiers, certaines personnes hésitent ou refusent de se faire soigner, postposent un traitement médical (dentiste, oculiste, ...) ou ne prennent pas tous les médicaments qui leur sont prescrits.
  - Le secteur craint des nouvelles augmentations à charge des usagers consécutives à des dispositions telle la réduction des forfaits Maison de repos et de Soins (MRS).

#### 4. Immigration

- La vieillesse immigrée commence à livrer ses problèmes. Aucune structure, aucun service ne sont prévus pour l'immigration vieillissante. Seules les structures occidentales leur sont proposées, ce qui indéniablement peut entraîner des difficultés : linguistiques, confrontation de culture, relation différente au corps, ...

#### 5. Logement

- Il est certain qu'il faut permettre à chaque personne âgée de prendre elle-même les décisions quant à son mode de vie. Les maisons de repos, les petites unités, ... sont souvent mal perçues car méconnues. Il est demandé d'améliorer le soutien, notamment financier, aux services d'information existants pour permettre une meilleure connaissance du domaine, et faciliter aux personnes une prise de décision sereine.
- Liberté de choix ? Les personnes aidées en tout ou en partie par le CPAS n'ont absolument pas le choix, le placement se fait obligatoirement dans un home du CPAS ou, le cas échéant, choisi par le CPAS.

##### 5.1 Aménagement du domicile

- Il n'existe aucun remboursement pour les aides techniques qui facilitent les gestes de la vie quotidienne ni pour l'aménagement du domicile de la personne âgée pour la prévention des chutes, faciliter les transferts et les déplacements. Une réadaptation, un aménagement de l'habitat souvent simple (installation de barres d'appui, éclairage adéquat, ...) éviteraient dans bien des cas une (ré)hospitalisation de la personne âgée et contribueraient à sa mobilité, à l'amélioration de sa qualité de vie. Inhérent à cette démarche, une concertation interdisciplinaire est indispensable.

##### 5.2 Maisons de repos et maisons de repos et de soins

- Les normes d'encadrement doivent mieux tenir compte des pathologies liées à l'accroissement de la dépendance liée au grand âge.
- La structure d'accueil devrait être vue comme un lieu de vie calquée sur le modèle familial plutôt qu'hospitalier. Trop souvent, la personne âgée doit s'adapter à la structure, alors que l'inverse serait plus respectueux du bien-être du résident.
- Il existe peu de maisons de repos préparées à accueillir les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer.
- On constate en Région bruxelloise la diminution des petites unités au profit des grosses entités.

##### 5.3 Logement alternatif

- Peu de logements alternatifs à la maison de repos et adaptés aux besoins des personnes âgées existent. Les petites unités de vie sont à peine connues et ne sont pas du tout reconnues et soutenues. Le parcours législatif et administratif est un labyrinthe ardu. Les obstacles se multiplient donc pour tout projet d'habitation intergénérationnelle ou autres (interculturelles, ...).
- Ces petites unités de vie pourraient pourtant aider les personnes âgées souffrant de maladie de type Alzheimer ou certains malades psychiatriques vieillissants.
- Pourquoi ne pas créer de nouveaux incitants pour de nouvelles formules comme l'échange de logements au sein d'une même famille ?

#### 6. Centres de jour

- Le démarrage des centres de jour est relativement neuf et les initiatives sont peu nombreuses. Une distinction est à faire entre les Centres d'accueil de jour axés avant tout sur la socialisation et les Centres de soins de jour destinés aux personnes dépendantes qui sont à la fois une offre de temps pour permettre à l'entourage naturel de souffler et pour la personne âgée de stabiliser son niveau de dépendance. Dans le premier cas, il existe peu de cadre législatif et aucun financement.
- Il existe un financement par l'INAMI pour les Centres de soins de jour, mais il devrait mieux tenir compte du travail spécifique qui y est fait et qui demanderait une formation adaptée du personnel. Également, la possibilité de transport entre le centre et le domicile doit être développée. Rappelons qu'à l'avenir, ils doivent être considéré comme un maillon indispensable de la solidarité familiale.

#### 7. Santé mentale

- Le phénomène bien connu et essentiellement urbain de déviance sociale amène un nombre croissant des cas psychiatriques.
- Une réponse proposée est le projet Aelvoet en matière de santé mentale mais l'aide est minime (2.475.860 €) par rapport à l'ampleur du problème et des besoins.
- Les patients psychiatriques sont plus vulnérables, ils ont donc besoin d'une attention particulière. Et au problème psychiatrique sont souvent superposés d'autres facteurs sociaux dont le problème de logement, ...
- Les services à domicile doivent s'adapter à ces demandes, notamment par une supervision proposée au personnel.
- Il existe une collaboration dynamique entre les centres de santé mentale et les maisons de repos, ... mais l'effort devrait être étendu car il ne touche qu'un petit nombre de communes.
- Ainsi, une coordination de l'entourage professionnel et personnel (famille ...) pourrait être organisée. Une carence existe au niveau d'une "surveillance" pour toutes les personnes handicapées mentales qui auraient besoin qu'on passe une heure par jour pour voir si tout va bien, vérifier les médicaments à prendre, ...

#### 8. Handicap mental

- Aucune structure spécialisée pour les personnes âgées handicapées mentales n'existe et peu de structures existantes sont adaptées pour les accueillir.
- Les handicapés mentaux sérieux et profonds restent dans leur centre jusqu'à la fin de leur vie. Il serait pourtant nécessaire de créer une structure propre (la formation et l'approche à la personne handicapée mentale vieillissante sont indispensables) ou de parfaire la formation du personnel à l'accompagnement des handicapés vieillissants. Le handicap dans les structures de soins et hospitalières n'est pas connu et compris

#### 9. Moyens de transport

- Les offres de transport sont limitées et couvertes en majorité par le bénévolat et ne rencontrent pas les besoins d'une population âgée.
- La Coordination bruxelloise des Services de Transport de Malades a d'énormes difficultés à répondre aux demandes de transports réguliers (chimiothérapie, dialyse, ...).

#### 10. Information et prévention

- Des outils centralisateurs pour aider la personne âgée (et son entourage) à faire ses choix de vie manquent cruellement sur le "marché social". Souvent, il existe une mauvaise information non pas au niveau des droits des personnes âgées mais des actions et des services existants pour les personnes âgées. Ne serait-il pas important de préparer et conscientiser toute personne à la vieillesse pour que celle-ci soit perçue non pas comme un accident mais une continuité ?
- Maltraitance : il existe certes des réseaux dynamiques et actifs traitants de la maltraitance mais la maltraitance devrait sans doute être plus étudiée en amont. Une série d'initiatives telle des lieux de parole, des formations existe déjà et devrait être encouragée.
- Il semble y avoir trop peu d'intérêt pour la prévention aussi bien de la part des pouvoirs publics que des médias et des sponsors éventuels. Les initiatives existent mais il est difficile d'intensifier des campagnes sans moyen financier.
- Les personnes âgées sont très souvent dépassées face à l'utilisation des nouvelles technologies. Il y aurait des dispositions à prendre en la matière.

#### 11. Coordination (soins à domicile)

- Le développement du dispositif de coordination visant à favoriser le maintien à domicile des seniors rencontre plusieurs freins : la collaboration des soins à domicile avec les médecins généralistes reste maigre, les aides familiales, les infirmières et les médecins ne peuvent souvent pas se libérer pour consacrer du temps aux réunions de coordination. Il manque des heures prévues pour des réunions de coordination.
- Le lien hôpital et domicile manque d'articulation, de coordination entre les personnes ressources et il n'y a pas de lieux de concertation.
- Une réelle et effective interdisciplinarité demanderait l'apport et la participation de tous les intervenants : infirmier, aide-soignant, aide familiale, kiné, assistant social, médecin, ergothérapeute, ..., aussi bien les services partenaires qu'avec les intervenants extérieurs, afin de répondre au besoin spécifique de chaque personne âgée

#### 12. Fin de vie

- Il est parfois difficile pour les proches de prendre en charge les frais funéraires d'un parent. Il faudrait revoir les modalités de l'intervention mutuelle à cet égard.

Cette conclusion n'est qu'un aperçu de l'investissement de chaque participant, des rencontres et des échanges du groupe de travail.

Le projet du CBCS était de mener une réflexion et de planter de nouvelles orientations autour du thème du vieillissement.

Notre voix, nous l'espérons, sera entendue.

1 ACSEH ; AFRaHM ; Alzheimer Belgique ; Antenne Andromède ; Association des Ergothérapeutes ; Association pour le Soutien du Vieillessement ; Bruxelles Assistance ; COSEDI ; Entour'Age ; Equipes d'entraide ; Fédération des Centres de Service social ; Infor-Homes ; Les Trois Pommiers ; Mutualité Chrétienne Saint-Michel (service social) ; Proximité Santé ; Soins chez Soi ; Union chrétienne des Pensionnés.

2 Sources : INS

**ACSEH (Association des centres et services bruxellois pour personnes handicapées)**  
Chaussée de Waterloo 1504a - 1180 Bruxelles  
Tél : 02.373.52.12

**AFrAHM (Association francophone d'aide aux handicapés mentaux)**  
Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Bruxelles  
Tél : 02.373.52.12

**Alzheimer Belgique**  
Avenue Josse Goffin 199 - 1082 Bruxelles  
Tél : 02.428.28.19

**Antenne Andromède**  
Avenue Andromède 2-12 - 1200 Bruxelles  
Tél : 02.771.00.10

**Association des Ergothérapeutes**  
Rue Potaerdgat 21 - 1080 Bruxelles  
Tél : 02.465.82.25

**ASEV (Association pour le Soutien du Vieillessement)**  
Avenue de Staphylins 24 - 1170 Bruxelles  
Tél : 02.675.30.17

**Bruxelles Assistance**  
Rue Malibran 53 - 1050 Bruxelles  
Tél : 02.647.18.76

**COSEDI (Centre de coordination de soins et services à domicile indépendants)**  
Rue des Palais 2 - 1030 Bruxelles  
Tél : 02.209.49.76

**Entour'Age**  
Administration communale de Woluwé-Saint-Lambert  
Clos Sirius 17 Boîte 57 - 1200 Bruxelles

**Equipes d'entraide**  
Chaussée de Wavre 216/1 - 1050 Bruxelles  
Tél : 02.649.06.45

**FCSS (Fédération des Centres de Service social)**  
Rue de l'Enseignement 91 - 1000 Bruxelles  
Tél : 02.223.37.74

**Infor Homes**  
Boulevard Anspach 59 - 1000 Bruxelles  
Tél : 02.219.56.88

**Les Trois Pommiers**  
Avenue des Casernes 41/14 - 1040 Bruxelles  
Tél : 02.649.73.01

**Mutualité Chrétienne Saint-Michel (service social)**  
Boulevard Anspach 111 - 1000 Bruxelles  
Tél : 02.501.58.21

**Proximité Santé**  
Rue Malibran 39 - 1050 Bruxelles  
Tél : 02.648.58.20

**Soins chez Soi**  
Rue de stalle 65 - 1180 Bruxelles  
Tél : 02.420.54.57

**Union chrétienne des Pensionnés**  
Chaussée de Haecht 579/40 - 1030 Bruxelles  
Tél : 02.246.46.72

# CONSEIL CONSULTATIF COCOF

## une autre réflexion autour du vieillissement à Bruxelles

Parallèlement au groupe de travail "vieillesse" du CBCS, se tenait un autre groupe sur le même thème au sein du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

C'est à la demande de la section "hébergement" qu'il s'était constitué et réuni. Il s'agissait de rendre un avis sur le résultat de l'enquête "Les nouveaux vieux" réalisée par Myriam Leleu<sup>(1)</sup> à la demande du Ministre de l'Action sociale et de la Famille, Alain Hutchinson.

Rencontre avec une participante du groupe de travail "Personnes âgées", membre du Conseil consultatif de la section "hébergement", Elisabeth Raedemaeker.

### Echange ...

Etonnement d'abord : à peu près au même moment, deux groupes de travail sur le même thème avaient été constitués ... A la lecture des synthèses des deux groupes, il existe un bon nombre de points de convergence avec sans nul doute des nuances à apporter.

Mais l'ambition était sans aucun doute identique : il s'agissait de "bâter un scénario d'avenir et aborder le vieillissement d'une façon positive, soutenir un modèle de compétence plutôt que de déperdition, envisager le vieillissement comme une continuité et non une cassure".<sup>(2)</sup>

Le groupe de travail "Personnes âgées" était constitué de membres des différentes sections du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé (Hébergement, Aide et soins à domicile, Services ambulatoires, Personnes handicapées), ce qui était intéressant car c'était l'occasion de rencontrer des membres des autres sections, de découvrir leurs préoccupations, de mettre en commun diverses expériences de terrain et d'émettre des suggestions à partir de cette réalité vécue au quotidien." affirme Elisabeth Raedemaeker.

### Les différents axes de travail

Les principaux axes de travail du groupe étaient :

- le respect des droits des aînés
- la personne âgée dans son milieu de vie
- la personne âgée hébergée en Institution
- la qualité du travail social et de la formation des intervenants sociaux

Nous ne développerons ici que des points complémentaires à ceux développés par le groupe CBCS.

#### • Le concept d'empowerment<sup>(3)</sup>

C'est reconnaître et faire reconnaître par l'entourage de la personne âgée et par les différents intervenants sociaux et médicaux, sa capacité de prendre des décisions quant à ses choix de vie et d'assumer ses responsabilités, concept essentiel dans l'élaboration d'une politique à l'égard des personnes âgées.

#### • La génération sandwich, les 50-65 ans :

Pour éviter l'épuisement de cette génération sollicitée à la fois par leurs parents et par leurs enfants et petits-enfants, il est important d'offrir différents services tels que halte-garderie, services à domicile, centres de jour pour personnes âgées, ... Il s'agit aussi pour cette génération de se préparer à la vieillesse, à la pension, de développer en somme un projet de vie personnel au-delà de l'âge de la pension.

#### • Le Conseil consultatif des Aînés

Dans la continuité du respect des droits auquel tout citoyen peut prétendre, un Conseil Consultatif des Aînés devrait être créé au niveau communal afin de répercuter auprès des édiles communaux des problèmes spécifiques auxquels ceux-ci devraient être attentifs dans le cadre de la politique locale. "Une coordination pourrait être créée afin de mieux répondre aux besoins et attentes des Aînés mais les avis sont partagés quant à la concrétisation d'un tel projet qui doit garantir objectivité, neutralité, professionnalisme des intervenants." ajoute Elisabeth Raedemaeker. Mais est-ce au niveau communal, régional ou communautaire que cette coordination devrait être créée ou devrait-elle être issue du milieu associatif ?

#### • Les aides familiales

Le rôle des aides familiales est mal ou peu connu et reconnu. Elles sont souvent confrontées à des situations lourdes : problèmes inhérents à une population vieillissante mais aussi à des cas psychiatriques en augmentation, à la violence familiale, ... Elles jouent, en somme, souvent un rôle essentiel de prévention et d'observation. Etant en première ligne, il est important qu'elles bénéficient de référents sécurisants et valorisants dans leur service.

En ce qui concerne l'accompagnement des personnes plus âgées, elles ont un rôle à jouer dans la préparation à l'admission éventuelle en maison de repos quand cela s'avère nécessaire; c'est un processus qui prend du temps si l'on veut que la vie continue même si c'est dans un autre " lieu de vie ". L'aide familiale devrait pouvoir maintenir des contacts avec des personnes âgées isolées qu'elle a connu à domicile et qui sont hébergées en maison de repos.

#### • Les maisons de repos

L'image des maisons de repos est bien souvent "diabolisée" et les personnes âgées ne sont pas rassurées lorsqu'elles doivent y être hébergées.

On se rend compte que la maison de repos est perçue comme "un lieu de fin de vie mais sans vie".

"Lorsqu'une personne âgée séjourne dans une maison de repos, la famille s'étonne parfois qu'elle ait encore besoin de chaussures, d'un manteau ... comme si elle n'avait plus envie de sortir ou de s'amuser !" ajoute Elisabeth Raedemaeker.

Il est donc important d'informer objectivement les citoyens en ouvrant les maisons de repos sur le monde extérieur. Chaque maison doit trouver une formule qui lui est propre pour rester en symbiose avec le milieu environnant.

Au sein de la maison de repos, il sera important d'élaborer un projet de vie collectif tout en respectant les choix, les prises de décisions de la personne âgée et en prenant en considération son projet de vie individuel.

Là encore, la notion "d'intergénérationnalité" est un concept que l'on pourrait qualifier de "naturel".

"Avant d'élaborer tout projet intergénérationnel, ne faudrait-il pas encourager les familles à maintenir des habitudes antérieures au placement, des traditions familiales, bref, à conserver des liens vivants et dynamiques avec leurs parents ?" s'interroge Elisabeth Raedemaeker.

"De même, l'intergénérationnel ne se vit-il pas aussi au quotidien au contact de l'ensemble du personnel dont le "savoir-être" est très important ?"

Lorsqu'un projet alternatif à un hébergement traditionnel pour personnes âgées est mis sur pied, tient-il toujours compte des aspirations des Aînés ?

Il est vrai que des initiatives isolées peuvent être intéressantes à titre expérimental; elles arrivent à fonctionner dans un contexte ou un cadre précis et sont destinées à des personnes âgées répondant à un certain profil ou à certains critères.

Mais certains projets alternatifs répondraient-ils aux attentes de la population âgée si ils étaient développés à grande échelle ?

Des expériences "novatrices" qui ont été conçues à un moment donné ne deviennent-elles pas obsolètes au fil du temps car la société évolue et les postulats de base de leur création s'estompent peu à peu ?

Les personnes âgées ne deviendraient-elles pas des "otages" de ce qu'on avait imaginé être bon pour elles ?

#### • Les formations

Le groupe de travail souligne l'importance de la qualité de la formation de base des intervenants sociaux, infirmiers ou médicaux.

A ce sujet, Elisabeth Raedemaeker constate que les infirmiers sortant des études sont peu préparés à devoir insérer leur travail dans le projet de vie institutionnel d'une maison de repos et à accompagner celui du résident même si la formation technique et théorique en gérontologie est acquise.

#### • La présence d'une importante population d'origine immigrée à Bruxelles

Alors que le CBCS s'étendait sur le point des personnes âgées issues de l'immigration, le groupe de travail du Conseil consultatif s'est penché, quant à lui, sur le point de vue des aidants d'origine immigrée :

Il affirmait :

- l'intérêt de se pencher sur les facteurs culturels très présents où la femme éprouve de grandes difficultés à s'émanciper et où la prise en charge de parents âgés est considérée comme un fait acquis par les personnes âgées interrogées.

- l'intérêt de se pencher sur la pénibilité du statut de l'aide familiale d'origine maghrébine issue parfois elle-même d'un milieu défavorisé et qui est parfois mal "considérée" par ses compatriotes pour diverses raisons qu'il serait intéressant d'entendre.

En prolongeant la discussion, la question suivante a été abordée: faut-il créer des maisons de repos pour immigrés ?

Selon Elisabeth Raedemaeker : "Créer des maisons de repos pour immigrés, ne serait-ce pas reproduire un ghetto ? Cette catégorisation ne va-t-elle d'ailleurs pas à l'encontre des objectifs de la maison de repos qui se veut un lieu convivial, ouvert et respectueux de chacun ?

Pourquoi faut-il à tout prix catégoriser, segmenter et créer un repli sur soi ? Ne faut-il pas tout simplement être attentif et respectueux de l'autre dès le plus jeune âge ?"

### Avenir

Elisabeth Raedemaeker souligne qu'avant de bâtir tout projet pour les personnes âgées, ne faudrait-il pas les écouter d'abord ?

Ni le groupe "Personne âgée" du Conseil consultatif, ni le groupe de travail du CBCS n'a ainsi invité des personnes âgées pour partager leur expérience ou leurs préoccupations.

Que peut-on envisager pour l'avenir ?

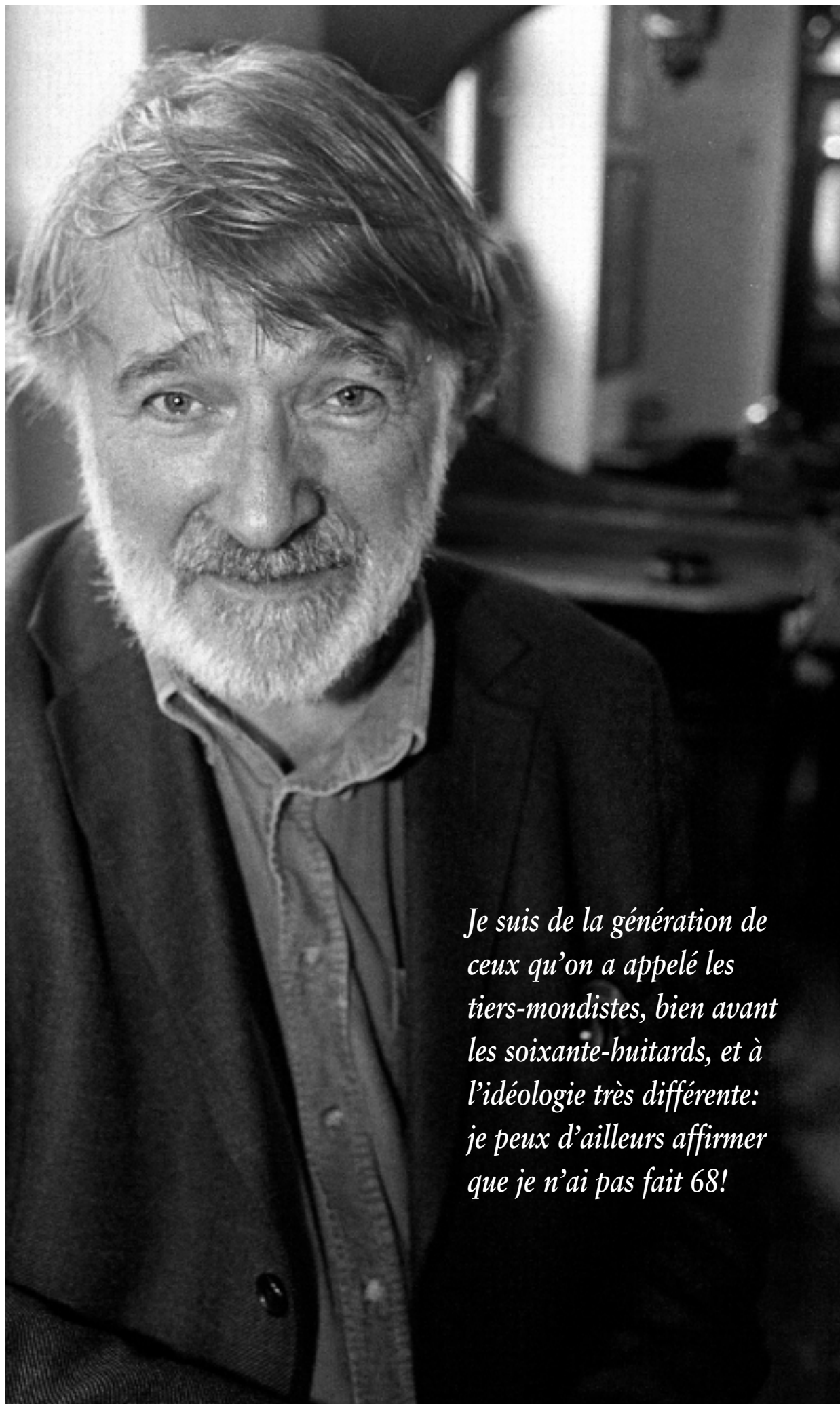
Le groupe de travail "Personnes âgées" du Conseil consultatif comme celui du CBCS n'avaient qu'une vie temporaire.

Pour Elisabeth Raedemaeker, il serait intéressant qu'un organisme, une association, ... puisse étudier de façon récurrente des problématiques précises, ... avec la collaboration d'Aînés !

(1) L'étude peut être consultée au CDCS, avenue Louise, 183 à 1050 Bruxelles, tél : 02.511.08.00

(2) Article "Réflexion autour du vieillissement à Bruxelles"

(3) Empowerment et choix de vie des personnes âgées. La Gerbe asbl. 1999.



*Je suis de la génération de ceux qu'on a appelé les tiers-mondistes, bien avant les soixante-huitards, et à l'idéologie très différente: je peux d'ailleurs affirmer que je n'ai pas fait 68!*

54

Olivier Swingedau

"Ils ont arraché nos fruits,  
Ils ont coupé nos branches,  
Ils ont brûlé nos troncs,  
Mais ils n'ont jamais pu tuer nos racines".

*Popol-Vuh, Livre Sacré des Mayas*

## PIERRE GALAND

*perseverare humanum est !*

Voici déjà plus de 40 ans que cet ex-scout modèle œuvre dans le domaine de la coopération au développement en faveur d'un peu plus de justice et d'égalité. Afin que, comme disait Coluche, certains hommes ne demeurent pas éternellement "plus égaux" que d'autres.

Vous l'avez à coup sûr déjà aperçu lors d'un quelconque débat télévisé ou entendu à la radio ; peut-être avez-vous déjà lu un de ses articles-pamphlets dans un quotidien : Pierre Galand est de ces personnes que l'on qualifie volontiers d'"autorisées" ; autorisées à livrer un avis souvent tranchant sur telle ou telle question relative aux enjeux tiers-mondistes. "Monsieur Oxfam", appelé aussi parfois "Monsieur Paix", a aujourd'hui l'âge de la pension mais il n'a pas perdu la foi, et ce bien qu'il ait accumulé certainement autant d'échecs que de réussites dans ce monde chaotique d'où la Justice sort souvent à reculons. Il faut dire que son domaine, la "C&D", est plutôt de ceux qui livrent des fruits amers, voire immangeables, bien loin des succès faciles promis aux campagnes populistes bien orchestrées ou aux toujours fructueuses joutes communautaires. Pierre Galand, qui fut aussi batelier et "homme du canal", pourra toujours se rabattre sur la cuisine (c'est un excellent cuisinier) ou les travaux ménagers, qu'il dit adorer. Pour cet optimiste vraiment indécrottable, pas besoin de "séminaire de pensée positive". Seules lui manquent, bien qu'il ne l'avoue pas, ces grandes marches pour la paix des années 80 qu'il organisa, où l'on marchait "ensemble" pour une cause, où la solidarité était là, concrète, évidente... Il remettrait bien ça, Galand ! "Ma profession, ma raison d'être est d'appuyer l'espérance des peuples, pour qu'ils ne soient pas seuls face aux idéologues de salon et aux technocrates de tout poil". Un accompagnateur, en quelque sorte...

En 40 ans de combat social, Pierre Galand a eu tout le temps de s'imposer comme l'un de ces militants hyper-actifs issu de la mouvance chrétienne démocrate des années soixante. Tiers-mondiste, marxisant, il piège aujourd'hui son monde avec un curriculum vitae long comme le bras.

En voilà un qui a su soigner sa crédibilité. Son parcours au sein du monde associatif donne en effet le vertige : président du Centre National de Coopération au Développement (CNCD), du Forum européen pour un contrat de génération Nord-Sud, boss de la Coopération européenne du Soutien au peuple sahraoui et de celle au peuple palestinien, de l'Organisation mondiale contre la torture Europe, maître de conférence à l'ULB (troisième cycle en coopération au développement), et, bien sûr, ancien secrétaire général d'Oxfam Belgique, de 1967 à 1996... et président du CNAPD (Comité National d'Action pour la Paix et le Développement) de 75 à 85. C'est également lui qui a mis sur pied, avec d'autres, le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde. Bref, pas vraiment un pote à Bush et au FMI, quoi...

### A quand un Social Round ?

Plus sérieusement, au fil de ses missions et autres fonctions de direction, l'homme a aussi à son actif quelques solides réalisations. Les "Magasins du Monde", qui proposent nombre de produits "propres" issus d'Afrique ou d'Amérique latine produits dans des conditions respectueuses et honnêtes, c'est lui. Les "grandes marches" contre les missiles des années 80, c'est encore lui. Le dénonciateur du scandale des aides au Rwanda détournées par les miliciens en vue du financement du terrible génocide, encore lui... La mauvaise conscience des Belges au Congo, toujours lui...

Eternel empêcheur de boursicoter et d'affamer en rond, Galand est de toutes les luttes anti-impérialistes. Banque Mondiale, Fonds Monétaire International et autres Uruguay Round sont parmi ces quelques canassons que Pierre Galand aime enfourcher, histoire de dénoncer leurs agissements pervers. Galand, un homme qui combat selon ses dires, non pas "contre" la mondialisation, mais pour un autre type de mondialisation... qui

55

passer par l'acquisition de la souveraineté nationale : "Il faut que les gouvernements des pays en voie de développement puissent mener en toute indépendance la politique agricole qui leur convient, afin de répondre aux besoins élémentaires de leur population. Or, cette marge de manœuvre est grandement altérée du fait de la mondialisation de l'économie, qui aboutit à ce que quelques pays riches (surtout les Etats-Unis) décident du sort et de la survie de chaque nation, en définissant "ses" propres priorités pour chaque pays même si cela doit nuire gravement à celui-ci". Le récent "exemple" argentin plaide en effet dans ce sens... Mais Galand nuance : "Je suis en réalité" pour "la mondialisation, contrairement à ce qu'on peut comprendre ici ; mais une mondialisation accompagnée par la solidarité et incarnée, dans le concret, sur le terrain. Pour qu'il y ait toujours des gens pour aider les plus fragiles à vivre ces bouleversements le mieux possible". Le retour de cet utopique social round qui fait si peur aux décideurs politiques...

### J'assume !

Pierre Galand tient cependant à se démarquer des éternels causeurs en salon qui ont toujours un avis arrêté et péremptoire sur tout et souvent n'importe quoi : "Je vais dans les endroits dont je parle, et puis j'y retourne, et j'y retourne encore. Je ne me souviens pas combien de fois j'ai été en Palestine, au Chili, Nicaragua, Algérie, Cuba ou au Congo. Il faut constater les faits, puis les corroborer, les retourner sans cesse pour ne pas se forger une opinion sur la base d'une seule expérience, négative ou positive, comme le font beaucoup de gens. Mais je ne tire aucun mérite de cette attitude ; c'est mon métier, c'est tout".

Le frère du sénateur écolo Paul Galand est du style à jouer carte sur table : effectivement, pas de bla-bla idéologique ici, ou de ces longs commentaires éclairés sur "l'état du monde" : des réponses claires et nettes à des questions qui allument un être humain dans toute sa générosité... mais aussi dans toute son ambivalence d'homme multiple. Quelque chose nous dit qu'il n'y a pas "un" Pierre Galand mais plusieurs : tous authentiques ? "J'assume tout ce que j'ai fait dans ma carrière professionnelle. Il y a eu sans doute des erreurs, dues parfois à une certaine naï-

veté de notre part." Oxfam est en effet parfois dénoncée pour une culture qui reflète un certain "angélisme" et qui se traduit par une confiance totale pour les intermédiaires qui, au sein des pays "aidés", ne sont pourtant pas toujours au dessus de tout soupçon, éventuels détournements d'aide alimentaire (l'affaire du "Croissant Rouge" en Irak...) à la clé : "Oui, mais ça, c'est le sort de toutes les personnes qui agissent en âme et conscience. C'est la vision d'ensemble qu'il faut garder, et je ne suis pas du genre à m'appesantir sur les détails". Le personnage ne cache pas sa profonde satisfaction pour le "travail accompli" "même s'il y eut quelques dérapages". Bref, con-tent !... mais réaliste.

### 68, très peu pour moi...

Bien qu'il soit né en 1940, en pleine guerre, c'est à d'autres conflits, plus insidieux, que Pierre Galand fait référence quand il évoque sa jeunesse : "Je suis de la génération de ceux qu'on a appelé les tiers-mondistes, bien avant les soixante-huitards, et à l'idéologie très différente : je peux d'ailleurs affirmer que je n'ai pas fait 68 ! Les soixante-huitards ont constitué un monde que je n'ai pas connu et qui m'est étranger. L'ambiance, vers 1958, était à l'engagement militant, volontaire et enthousiaste. Mon époque, ce fut la guerre d'Algérie, avec son cortège d'atrocités et d'injustices. A l'époque, nous avions deux options : la lutte armée contre l'opresseur colonial ou la non-violence à la Gandhi. Rien à voir avec la bourgeoisie de 68 !".

De fil en aiguille, le jeune garçon, marxiste convaincu, va approfondir sa réflexion, rencontrer nombre d'opposants politiques d'Amérique latine, se révolter à propos du sort réservé aux peuples et minorités des diverses dictatures bananières qui éclosent en nombre dans les années 50-60.

Galand est pris dans la spirale de l'engagement : "Quand on fait l'effort d'aller vers les gens, si possible chez eux, dans leur pays, qu'on les écoute raconter leur histoire, qu'on observe leurs conditions de vie, on ne peut pas ne pas s'investir, ni vouloir les aider à s'exprimer... et à être entendus ! C'est ce contact avec les "gens concrets" qui a conditionné mon combat".

## L'homme à la péniche

Il boulotte dans un petit bureau du quartier européen pour des raisons de commodité, mais Galand, c'est plutôt le canal de Bruxelles qui le branche. Bruxellois fluvial, c'est ce qu'il fut, de fait, et durant plus de dix ans ! Son physique de marin grisonnant plaide en effet pour ce type de scénario : "J'ai été un habitant assidu du Port de Bruxelles, oui ! D'abord sur un petit bateau de 12 mètres, puis avec une péniche, la "Marie-Louise", entièrement aménagée comme domicile, que j'avais rachetée à une famille de bateliers namurois trop âgés pour continuer. Nous étions quelques-uns à vivre ainsi non loin du Yacht Club, sous le pont Van Praet à Schaerbeek. Voici deux ans, j'ai enfin mis pied à terre, mais Anne-Sophie, ma fille photographe, continue ses pérégrinations à bord. Voilà, le témoin est passé..."

Ce retour à terre coïncide vaille que vaille avec le départ d'Oxfam : "J'y ai passé près de 30 ans de ma vie, savez-vous. Avec le célèbre "Baron Rouge", Antoine Allard à sa tête –un homme étonnant, faut-il le dire !- j'ai lancé Oxfam en Belgique. Issu d'une famille de neuf enfants et donc dispensé de service actif, j'étais entré à Oxfam comme objecteur de conscience, mais je me suis laissé prendre au jeu. A l'époque, c'était l'accueil des Chiliens et des Erythréens qui voulaient échapper à leur pays, en guerre ou sous la dictature. Ils ont travaillé avec nous dans les premiers entrepôts." Bref, c'est un peu l'heure des premiers bilans pour un Galand qui n'a pas ménagé sa peine, sacrifiant au passage une vie stable et classique pour une trajectoire d'aventurier des bonnes causes.

## Le petit-fils du Général avait des états d'âme

*"Ma famille était très traditionaliste, très catholique et assez riche. Mon père était d'origine montoise. Il travaillait comme administrateur des affaires sociales pour l'empire du Baron Empain, notamment à travers les sanatoriums, et mon enfance s'est passée dans le quartier chic de l'Observatoire météorologique d'Uccle. En tant que fils aîné, je reçus le même nom que lui, Pierre. Pas vraiment gauchiste, tout cela, n'est-ce pas ? (rires). Mon grand-père, Oscar Galand, était Général au Génie: il fut actif dans la défense du Fort de Breendonck, tandis que mon autre grand-père, banquier ostendais, redressa la Kredietbank après la guerre. Bref, les Galand, tout sauf des révolutionnaires !".*

**"Dans nos familles traditionnelles, le devoir de charité et de solidarité n'était pas un vain mot, ni une manifestation de cette si détestable bonne conscience chrétienne. Je fus bien sûr du grand mouvement du scoutisme, à l'époque. A Noël, tout bourgeois que j'étais, j'allais nettoyer les logements insalubres des Marolles pour tenter de donner à leurs pauvres habitants un Noël décent et quelques cadeaux. Mais c'est surtout de leur misère noire que je me souviens. Ceci a conditionné tout le reste de ma vie. J'ai vu, savez-vous, des choses que l'on n'imagine même plus aujourd'hui !"**

Cette prise de conscience précoce le détourne des études : "Avant l'université, je n'avais aucun intérêt pour l'école, à part les cours d'Histoire. J'ai fait mes études au Collège Saint-Pierre - où je me suis, soit dit entre parenthèses, royalement emm... durant une décennie. J'en faisais le moins possible ! Seule, déjà, comptait la manière dont les gens vivent : "qu'est-ce qu'on f... sur la terre ? Et que fait Dieu là-dedans ?". Cet intérêt pour le sens de la condition humaine fut réel et déterminant, même s'il m'a fait passer par des périodes très noires".

### Sauvé par Marx et Lénine ?

Galand va trouver des réponses à ses vagues à l'âme dans l'idéologie marxiste pure : "C'est au séminaire pour l'Amérique latine, à Leuven, lors de mes candidatures en philo que j'ai entamé mon tournant, auprès de fortes personnalités, tel le chanoine François Houtart, qui m'a initié au marxisme. Au sein même de l'université chrétienne !".

"Je viens d'un milieu où le fait d'être chrétien ne dispensait pas de s'intéresser à diverses idéologies, dont la philosophie marxiste. Ce n'est que depuis peu de temps que cette façon de vivre l'Evangile s'est affaiblie, puis effacée, pour laisser la place à des conceptions beaucoup plus ancrées à droite, voire à l'extrême-droite. A l'époque, croyez-moi, le séminaire de Louvain était ouvert à de nombreuses influences idéologiques !".

Pierre Galand va accomplir à la fois des candidatures de philo, de sciences sociales et de sciences économiques. "Par rapport à ce que j'ai fait après, je pense que c'est le meilleur bagage que je pouvais accumuler".

Des années plus tard, il enseignera lui-même les relations économiques internationales à l'Institut Supérieur de Culture Ouvrière (1968-1986)... La boucle est bouclée.

### Redresseur de... clous pour l'abbé Pierre !

Le jeune Pierre constate un important décalage entre la charité bien ordonnée et la véritable éradication de la misère : c'est le poète Francis Ponge qui disait que l'Eglise aime la pauvreté... mais pas les pauvres ? "Oui, c'est très bien dit ! Il est facile de faire dans le misérabilisme" ou de le gérer ; bien plus difficile est la mission de témoigner, dénoncer et, surtout, transformer. C'est dans cet état d'esprit qu'en 1954-55 je partis pour Paris, à l'instigation de mon professeur de 4<sup>ème</sup> latine, le célèbre Abbé

Kamp(\*), rejoindre les chantiers Emmaüs de l'Abbé Pierre, qui tentait comme vous le savez de remédier au milieu de l'indifférence totale à l'effrayante misère qui régnait dans les bas-fonds parisiens de cette époque. Je me souviens que, jeune scout, je fus chargé, des journées durant de... redresser des clous tordus afin de retaper des masures sordides ! Redresseur de clous, imaginez-vous ? Même les clous manquaient. Je revois encore dans les yeux de ces gens la rage de devoir subir ce sort inimmuable, de devoir se battre dans et avec cette abjection qui ne dérangeait personne. J'en fus révolté : mais qui ne l'aurait pas été ? Ce fut pour moi un privilège que de pouvoir écouter ces gens. J'ai compris que l'Eglise dominante, loin d'être un facteur de progrès, avait surtout pour rôle de le freiner en entretenant la pauvreté et la soumission au pouvoir". Ainsi naissent les vocations sociales...

### Ne pas prêcher la tolérance

Voilà bien des termes qui le hérissent ! Mais d'aussi loin qu'il se souvienne, Pierre Galand s'est interrogé sur le sort des hommes et sur leur raison d'être sur cette terre : "Enfant, je m'interrogeais déjà sur le sens de l'humanité. Est-ce que cela me vient de mon père – l'entreprise Empain avait tout de même une vocation assez "sociale" pour l'époque, avec les réserves d'usage- ou plutôt, comme je le pense, de ma mère, Rita Delbaere, qui était fort sensible aux choses sociales ? Peu importe. Je crois, plus généralement, que je proviens typiquement du monde démocrate-chrétien de l'après-guerre. Et j'en ai bien sûr gardé nombre de valeurs. Mais j'en ai aussi rejeté beaucoup, peut-être plus nombreuses ! Ainsi, je suis depuis toujours profondément

(\* ) Aujourd'hui banni et interdit de prêcher par Monseigneur Léonard, Evêque de Namur.

libre-exaministe, athée et libre penseur, de même que j'adhère totalement aux valeurs républicaines... ce qui ne "cadre" plus du tout avec mon milieu d'origine, évidemment ! D'ailleurs, mes frères (hormis mon frère sénateur Ecolo, Paul) et sœurs, quoique tous socialement sensibles, ne partagent pas mes opinions et sont restés très chrétiens... ce qui ne nous empêche pas de conserver de bonnes relations !".

Tolérance... La clé de la compréhension ? "Une des clés, en tout cas. Mon père n'a pas approuvé ma trajectoire, du moins après ma licence en macro-économie à Louvain. Pour lui, ce que je faisais à Oxfam, du moins au début, c'était du gâchis, en tout cas ce n'était pas un métier ! (rires). Mais il avait aussi une trempe sociale. C'est lui qui a lancé le mouvement des louveteaux en Belgique. Ma mère, au contraire, m'a toujours compris et soutenu de très près... Aujourd'hui encore, il existe de nombreux chrétiens avec lesquels il est passionnant de discuter. Mais, parallèlement, il ne s'agit pas de tout accepter. La tolérance doit aller de paire avec l'esprit critique !".

Sens critique ? En effet. Galand ne s'est pas fait que des amis durant sa longue carrière d'empêcheur de tourner en rond ! Il est de notoriété publique qu'il aime clouer au pilori celles et ceux qui lui paraissent être des moralisateurs professionnels, des catalogueurs de bonnes intentions ou des Messieurs "Y'a qu'à". Mais, la coopération au développement, c'est la cuisine privée de Pierre Galand, même s'il refuse toujours - et obstinément - de s'engager dans la carrière politique : "C'est un autre métier ! Et, il ne faudrait pas que l'associatif devienne le label éthique du politique. Nous sommes des indicateurs de tendance, et non des instruments politiques".



"La Coopération au Développement a longtemps été le jouet de l'Église et du Palais. C'est pour cela qu'elle est, encore actuellement, sur la corde raide !"

Si on pouvait encore douter de son indépendance, les déclarations du patron du CNCND vis-à-vis de ce qui fut qualifié à l'époque d' "affaire Moreels", auront vite fait de rassurer l'observateur. "Le bilan de Réginald Moreels à la tête de la Coopération au Développement fédérale a été tout simplement pitoyable. Ce monsieur a travaillé pour l'Etat-CVP sans égard pour le reste de la population. Non content d'avoir abaissé les budgets alloués, il a désarticulé la Coopération au Développement en la réduisant en lambeaux qui sont allés vers des secteurs qui n'ont rien à voir avec elle, comme l'aide humanitaire d'urgence, plus visible." (NDLR : ce qui n'empêche pas cette dernière d'être vitale, bien sûr !).

Eddy Boutmans (Agalev), en charge du dossier pour la majorité actuelle, pourrait recueillir davantage ses faveurs. "Mais, en

## Le génocide rwandais : l'Eglise de la Mort

Pierre Galand s'est fortement impliqué dans le Rwanda pré et post-génocidaire, comme il avait prévu l'élimination de Laurent-Désiré Kabila au Congo : "Un pays où l'Eglise donne des ordres à l'Etat, qui devient une théocratie basée sur l'aliénation des gens dans la religion, est un pays ouvert aux dérives les plus ignobles, et c'est ce qui est arrivé au Rwanda. Ce n'est pas la Belgique qui devrait battre sa coulpe, mais l'Eglise catholique, qui est totalement responsable du génocide, et de A à Z". Républicain convaincu et fervent partisan d'une conception strictement laïque de l'Etat, basée sur une toute aussi stricte séparation des pouvoirs, Galand milite aussi pour "un Etat dont le chef ne soit plus le commandeur des croyants mais le représentant du peuple entier".

Belgique, on revient toujours au financement des bonnes intentions. Tout dépend des fonds alloués, et l'on sort d'une période de croissance, qui ne nous a déjà rien amené de bon, pour entrer peut-être dans une période de récession. Il faut donc rester réaliste... La réforme qu'on nous promet est de toutes façons pervertie à la base ; Agalev aurait dû placer ses balises, mettre sur la table ses exigences notamment financières ; ils ne l'ont pas fait. Et le manque de connaissances flagrant des libéraux en la matière n'est pas fait pour rassurer : je fais du mieux que je peux

pour "tuyauter" le Ministre Michel - un homme bonnête - mais ce n'est pas évident pour lui de saisir en peu de temps toute la complexité du débat. Au moins, la volonté y est, maintenant ! Mais suffira-t-elle ?"

Bon point, enfin, décerné au groupe ATTAC, dont les initiales dissimulent comme on le sait sans doute déjà une "Action pour une Taxe Tobin d'Aide au Citoyen", du nom de l'économiste américain James Tobin, prix Nobel 1981 : "une initiative prometteuse faite par des jeunes qui relancent tout un argumentaire en faveur d'une autre logique anti-spéculative". Passage de témoin ? "Il semblerait en effet qu'après la génération perdue des années 80, de nombreux jeunes ont actuellement décidé de ne plus laisser faire cette lente dérive néo-libérale. Ils ne se reconnaissent plus dans le monde actuel et veulent le changer, mais de manière pragmatique ; ils ne sont plus aussi "marqués" idéologiquement que par le passé. C'est à eux que je donne cours à l'ULB aujourd'hui..."

## Le bonheur passe par... le repassage

Afghanistan... Chili... Sabena... Palestine... Attentats : Pierre Galand n'a-t-il pas, parfois, envie de sombrer dans ce pessimisme ambiant qui tient du constat d'échec global ? "Pas du tout ! Et c'est un point sur lequel je veux être très clair. Au niveau du monde, on peut avoir l'impression que la situation se dégrade plus qu'elle n'évolue favorablement. Et je dois reconnaître que la situation du tiers-monde est pire aujourd'hui que lorsque j'ai commencé à Oxfam. Mais, à côtés de ces drames que j'espère et que je crois momentanés, comme celui de la Palestine, j'ai vu d'authentiques réussites : le retrait inconditionnel des Occidentaux du Viêt-nam, la fin de l'Apartheid, la chute de Pinochet, toutes choses qui étaient considérées comme invraisemblables avant qu'elles ne surviennent. D'autre part, la très grande majorité de l'aide aux populations est bien orientée ; ce sont les médias qui montent en épingle tel dérapage, bien réel, mais qui ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan. Enfin, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été "bétonné" et ce alors qu'une grande partie de l'intelligentsia de l'après-guerre y était totalement opposée. Ce sont toujours à l'heure actuelle ces mêmes gens qui nous dénoncent dès qu'ils le peuvent et qui crient au scandale au moindre dérapage. Mais comparez le misérable budget de l'aide au développement avec d'autres : les vrais scandales, ce sont ceux du blanchiment d'argent institutionnalisés et de la vente d'armes massive, considérée même comme vertueuse par Bush et ses sbires. Il y a beaucoup de manipulations politiques dans notre société, qui vise peut-être à décourager les gens de s'investir dans ce combat pour la survie de la solidarité entre les peuples."

Pierre Galand, bon vivant, est vraiment l'un de ces optimistes indéfectibles à qui s'applique bien la fameuse phrase du docteur Coué : "Chaque jour, à tout point de vue, je vais de mieux en mieux...". Grâce aux bonnes choses de la vie, peut-être ? Cuiست, il prépare de bons petits plats lorsque ses trois enfants viennent lui rendre visite : "C'est un de mes seuls hobbies, avec le bricolage... et le repassage car, oui, j'adore repasser ! Ça m'a toujours permis de méditer sur de nombreux problèmes. J'ai résolu bon nombre de questions épineuses en repassant un col de chemise ! Quant à la cuisine, cela date de mon enfance. Chacun de mes frères et sœurs héritait d'une tâche particulière à la maison et mon père m'avait commis en cuisine pour aider maman. J'ai continué avec mes trois enfants... (rires)". Hormis Anne-Sophie, dont nous avons déjà parlé, Galand a deux fils, un fils percussionniste de jazz, grand voyageur dans le monde à la recherche d'autres formes rythmiques, et un fils adopté venant d'Amérique latine, ses premières amours.

## Galand : profession de foi

Une interview n'est jamais qu'un bout de temps, plus ou moins long, passé à discuter de choses et d'autres... avec un interlocuteur plus ou moins intéressant ! Toujours est-il que

Pierre Galand aimerait "préciser sa pensée", afin que le lecteur appréhende bien qui il est et ce qu'il fait. "J'ai eu la chance, dans ma vie, de pouvoir articuler un projet à l'intérieur de la société qui présente une valeur ajoutée. Je m'explique. Quand je regarde en arrière, mes origines sociales et économiques, je peux dire que, comme mon ami Marcel Liebman était "Né Juif", moi j'étais né catholique et bourgeois. Je me suis, très tôt, posé cette question : qu'a pu m'apporter ce déterminisme ? La conviction que chacun peut "rentrer dans l'Histoire", et pas uniquement les "gens connus" ou charismatiques, car l'Histoire est l'humanité qui se construit ; en ce sens, chaque personne traduit les valeurs de progrès qui permettront au monde de devenir, chaque jour, un peu meilleur. Et je l'ai fait d'une manière originale en puisant,

dans tous les endroits où je suis passé, auprès de toutes les personnes que j'ai rencontrées, une bribe de sens qui me permettrait de poser des actes ; mes actes. Et cela n'a rien d'exceptionnel ; tout le monde peut en faire autant".

Bref, pas d'envie de gloriole, ni d'avoir son nom accroché à une rue ? "Exactement. Quand on est interpellé par la misère, c'est un regard que l'on voit, interrogateur et qui vous dit "c'est dégueulasse, je suis à bout. Qui va m'aider ?". Dans ces circonstances, on se sent à la fois tout petit mais plein d'une détermination qui dans mon cas, n'a jamais cessé de grandir. Quand j'ai appris que les propriétaires des taudis que je visitais dans les Marolles étaient mes voisins du quartier de l'Observatoire d'Uccle, ce ne fut plus une simple détermination mais une révolution sociale qui ne cessa jamais". Cela s'appelle la révolte ! "Et mon sentiment est le même en ce qui concerne le drame de la Sabena : nous avons ici le triomphe de l'intérêt privé le plus vil d'une poignée d'individus qui entraîne un crash social majeur, faute de solidarité suffisante et par la grâce de la division des intérêts qui va à l'encontre du Bien public". Divide ut impera...

Mais il est déjà temps de mettre fin à l'interview : Pierre Galand, globe-trotter par excellence, a un avion à prendre pour

Madrid avant une nouvelle mission en Palestine, un (futur ?) pays qui lui tient particulièrement à cœur. Au fond, nous avons réussi à coincer Monsieur ONG entre deux voyages à la poursuite de la paix et du développement dans le monde ! Une performance...

Et le miroir se brisa...  
"Quand, adolescent, j'ai appris que les propriétaires des taudis des Marolles que, scout, j'aidais à nettoyer à Noël étaient... des voisins de mon quartier de l'Observatoire d'Uccle, j'ai entamé une révolution sociale qui n'a jamais cessé depuis"

## Pour en savoir plus sur Pierre Galand et ses idées

Il a collaboré à de nombreux ouvrages sur la Paix et la Coopération au Développement. Parmi les derniers parus (1996) relevons "La Solidarité est la tendresse des peuples", chez Luc Pire (02.640.85.96) et, surtout, "La Coopération au Développement : aide ou business ?" chez EVO-Société, en collaboration avec sa compagne, la journaliste du "Soir" et ex de "La Cité" Gabrielle Lefèvre. Les deux ouvrages sont aussi vendus chez Forum Nord-Sud, rue Stevin 115, à 1040 Bruxelles, tél/fax. 02.231.01.74, où l'on peut également joindre notre homme. (E-mail : forum.nord.sud@euronet.be)

Pierre De Proost

## COCU SOIT *qui mal y pense !*

Depuis longtemps je souhaitais, dans le cadre de cette rubrique, vous présenter un ouvrage de la collection "Mille et une nuits". A l'instar de "Librio", cette collection met à la portée de toutes les bourses (ou presque) des petits livres particulièrement intéressants.

En ces temps de morosité plus ou moins généralisée, l'opportunité m'en est offerte avec la réédition du "Tableau analytique du cocuage" de Charles Fourier (\*).

Fourier, né à Besançon le 22 avril 1772 et décédé à Paris soixante-cinq ans plus tard, passera à la postérité comme le socialiste utopiste père du Phalanstère.

La vie telle qu'il la voyait en Harmonie reposait non seulement sur une nouvelle organisation économique et sociale mais également sur une morale revisitée assurant aux humaines pas-sions leur juste place au cœur de la cité.

Aussi, partisan de la liberté en amour, il va, probablement en 1808 (le "Tableau" demeurant inédit de son vivant) dans la perspective taxonomique de l'époque, décliner le cocu masculin en 75 portraits brossés avec art et non sans une certaine cruauté.

Parmi les cocus d'ordre simple, épinglons le plus louable à savoir le cocu pur et simple, "jaloux honorable qui ignore sa disgrâce, et ne prête point à la plaisanterie par des jactances ni par des mesures maladroites contre l'épouse et les poursuivants".

Je m'en voudrais d'omettre le plus sage : le cocu optimiste ou bon vivant "qui voit tout en beau, s'amuse des intrigues de sa femme, boit à la santé des cocus et trouve à s'égayer là où d'autres s'arrachent des poignées de cheveux (...)".

Relevons aussi le plus poétique, le cocu glaneur ou banal qui "vient humblement prendre part au gâteau et courtise chaudement sa chère moitié pour obtenir d'elle ce qu'elle accorde à tant d'autres, après qui il vient modestement glaner".

Du côté des cocus d'ordre composé, le plus attrayant est certainement le cocu préféré ou "le mari complaisant et aimable que sa femme préfère, tout en se régaland de quelques passades".

(\*) FOURIER, Charles, *Tableau analytique du cocuage*, Paris, Librairie Arthème Fayard, Collection Mille et une nuits, n° 370, 2002, 63 pages, 2,70 €.



*Elle trouve en lui gentillesse et protection contre les malins et la fortune, pour lui procurer un bien-être. Dans ce cas elle revient toujours à lui, comme on voit certains hommes revenir à leur femme quand elle le mérite et dire en sortant de chez une maîtresse : il n'y a encore rien de plus beau que ma femme. Ainsi disent aussi certaines femmes, qui reprennent souvent le mari et se le ménagent, après comparaison avec les amants qui valent moins et n'ont d'autre mérite que celui de la variété. Un ménage n'est jamais plus heureux que lorsque l'homme et la femme mènent ce genre de vie."*

Le but de ce papier n'étant pas de vous faire acquérir le livre mais bien de vous donner envie de le lire (on peut l'emprunter, se le faire offrir, le ...), j'arrête de le déflorer.

Sous le sceau du secret, je vous confie néanmoins à quel cornard je m'identifie le plus (mais qu'écris-tu là ?, ta femme est une sainte ...).

Si une telle mésaventure (?) devait m'advenir, je serais, en bonne compagnie, le cocu apostat ou transfuge qui "est l'homme qui, après avoir été un modèle de raison, après avoir reconnu et publié que tout n'est que cornes en mariage, après avoir prévenu les autres contre le piège conjugal, finit par y donner tête baissée et tomber dans toutes les faiblesses qu'il signalait et dénonçait. Celui-là est un apostat du bon sens et un transfuge à la folie. Tel fut Molière qui, après avoir tant éclairé et désabusé la confrérie, finit par s'y enrôler très sottement et reproduire tous les ridicules qu'il avait joués."

Catherine Angelini

## POUR UN LIEU ET UN ETAT D'ESPRIT DIFFÉRENT

L'Atelier Théâtre de la Vie, à Saint-Josse, mériterait quatre étoiles dans un guide pour affamés de culture. Ne restons pas dans l'ignorance de ses activités !

Dans son genre, il est unique à Bruxelles. Ceux qui le connaissent s'y bousculent et y retournent volontiers, parce que les spectacles y sont de grande qualité, que le lieu est accueillant sans être en rien prétentieux, et que les prix pratiqués sont accessibles à tous (grâce au "Vie Pass", une carte de 5 ou 10 entrées qui n'est pas nominative et qu'on peut donc se passer entre amis, la place est à peine plus chère qu'un cinéma : 7,5 euros).

C'est un petit théâtre, mais ce n'est pas le "Poche". Il peut accueillir une centaine de spectateurs. Ce n'est pas une institution comme le "Parc" ou les "Galleries", soutenus par leurs fidèles abonnés. Ce n'est pas non plus "Le Public", le "Varia", le théâtre des "Martyrs" ou d'autres scènes plus médiatiques. Il ne bénéficie pas des énormes moyens du Botanique, qui se trouve à deux cents mètres de là. Car malgré ses collaborations avec le "National", la "Balsamine" ou d'autres compagnies belges, il ne fait pas partie de l'establishment. Les bourgeois, en tant que spectateurs qui font majoritairement vivre les théâtres, n'ont peut-être pas suffisamment l'habitude de fréquenter les petites rues du quartier turc de Bruxelles pour y pousser la porte d'un endroit aussi discret. Et les "pouvoirs subsidiaires" (le Ministre de l'Emploi pour la Région bruxelloise, Eric Tomas, par la mise à disposition d'ACS, la Communauté française à travers un contrat-programme, les aides ponctuelles de la Cocof ou du CGRI) ont toujours besoin de dossiers et de temps, de plus de temps et de nouveaux dossiers pour délier leur bourse, dans le contexte de la politique culturelle que nous connaissons.

Mais le chaleureux Théâtre de la Vie, c'est Herbert Rolland et c'est tout dire. Une grande pointure. Cet homme intelligent, progressiste et exigeant, en est le fondateur et en assume la direction artistique. Dans quel sens ? Celui d'une création contemporaine qui questionne notre société, avec une vision humaniste clairement affirmée, une volonté d'implantation dans le tissu culturel bruxellois et un développement qui s'affirme au plan international.



suite page 64

## Herbert Rolland

Américain de parents allemands, Herbert Rolland travaille dans diverses jeunes compagnies new-yorkaises dans les années soixante. C'est là qu'il découvre le théâtre de Bertolt Brecht, chez qui il puise l'essentiel pour la réalisation de ses mises en scène. Il part alors vivre à Berlin et, après un stage au *Berliner Ensemble*, est engagé comme metteur en scène permanent au *Volkstheater* de Rostock.

Il se rend ensuite à Bruxelles et, en 1988, après des périples qui le mènent de Berlin à Montréal, de Vancouver à Mexico, de Rome à Rabat et ailleurs encore, il installe son Théâtre de la Vie sur l'emplacement d'un ancien bâtiment industriel de Bruxelles.

Moins de dix ans plus tard, Herbert Rolland constitue un studio d'acteurs : vingt-deux jeunes comédiens suivront dans un premier temps un stage avec Benno Besson, dont il partage les affinités artistiques, ainsi qu'avec Peter Brook. Ce travail de formation conduira la jeune troupe à participer à un triptyque consacré à Bertolt Brecht.

### Au coeur du travail

Dans la perspective de décloisonner progressivement ce qui sépare les disciplines artistiques, et de servir de moteur pour la jeune création, le théâtre y rencontre le music-hall, la danse, l'écriture et d'autres modes d'expression tels que le conte ou le mime. D'où les cycles de programmation intitulés "Les Passeurs de parole(s)", "La Musique va au Théâtre" ou "Scène ouverte à la Jeune Création". Il arrive que ses créations propres tournent à l'étranger (comme "*Le Médecin malgré lui*" ou "*Dialogues d'Exilés*", mis en scène par Herbert Rolland), tandis que le théâtre invite des compagnies étrangères, françaises pour la plupart. J'y ai assisté à un formidable spectacle dont l'œuvre de Kafka était le fil conducteur ("*Kafka Circus*", adapté par Paul Emond et mis en scène par Elvire Brison). J'ai vu et revu le dramatique "*Dialogues d'Exilés*" de Brecht, que la problématique des sans-papiers et de l'immigration rendait d'autant plus percutant l'an dernier. L'artiste Nino Sandow y fit une mémorable prestation, tandis que Julos Beaucarne y est régulièrement reçu en ami. J'ai partagé le plaisir de comédiens qui chantaient des chansons de Brel entrecoupées de conversations "scénarisées" à partir d'anciennes interviews, de confidences, de témoignages et de situations vécues par le grand Jacques. J'ai vu des spectacles avec peu de comédiens (un drôle et ingénieux Labiche, se déroulant dans le seul espace d'une armoire !), comme des mises en scène beaucoup plus importantes : ceux qui ont vu "*La bonne âme du Sé-Tchouan*" (nommé comme meilleur spectacle belge de la saison 1997) en auront gardé un souvenir vibrant. C'est au Théâtre de la Vie que Philippe Avron créa "*Je suis un saumon*" (Molière 1999) et : "*Le fantôme de Shakespeare*" (Molière 2002). Le Théâtre de la Vie tisse des liens durables, en racontant des histoires qui font

**"Nous n'avons cessé, avec des moyens modestes, d'aménager un lieu, un outil, un atelier théâtral, lieu de représentation mais aussi de rencontre, de réflexion, de laboratoire et d'expérimentation. Plus que jamais, nous voulons faire de ce lieu de fer, de briques et de bois, ce qui est l'utopie essentielle d'un lieu de théâtre: un espace "de tous les possibles""**



### Atelier-théâtre de la Vie

45, rue Traversière - 1210 Bruxelles  
Tél. : 02.219.11.86 - Fax : 02.219.33.44  
theatredelavie@skynet.be  
www.theatredelavie.be

l'Histoire des hommes. "*Une Histoire qui ne soit pas le seul fait des puissants de ce monde mais celle des gestes quotidiens de chaque être vivant sur cette terre d'aujourd'hui*".

### 2001-2002 et demain

La saison théâtrale s'achève. Le Théâtre de la Vie s'est rebaptisé "Atelier Théâtre de la Vie", il s'est doté d'une infrastructure technique encore meilleure, d'une équipe renforcée et d'une amélioration importante du confort et de l'accueil : nouveaux sièges et convivialité du foyer. Sa programmation n'a cessé de se diversifier, de s'ouvrir à de nouveaux et nombreux créateurs, et d'offrir un espace toujours plus important à la Jeune Création, à laquelle il a ouvert ses salles de répétition pour la troisième saison consécutive (encore trois spectacles, coups de cœur pour des démarches originales, à voir en mai). Il a accueilli en résidence le Théâtre du Sygne dont on a vu en mars "*Les Emigrés*", que l'auteur polonais Mrozek a conçu dans la veine du théâtre de l'absurde cher à Beckett ou Ionesco, et interpellé des artistes et créateurs d'envergure internationale.

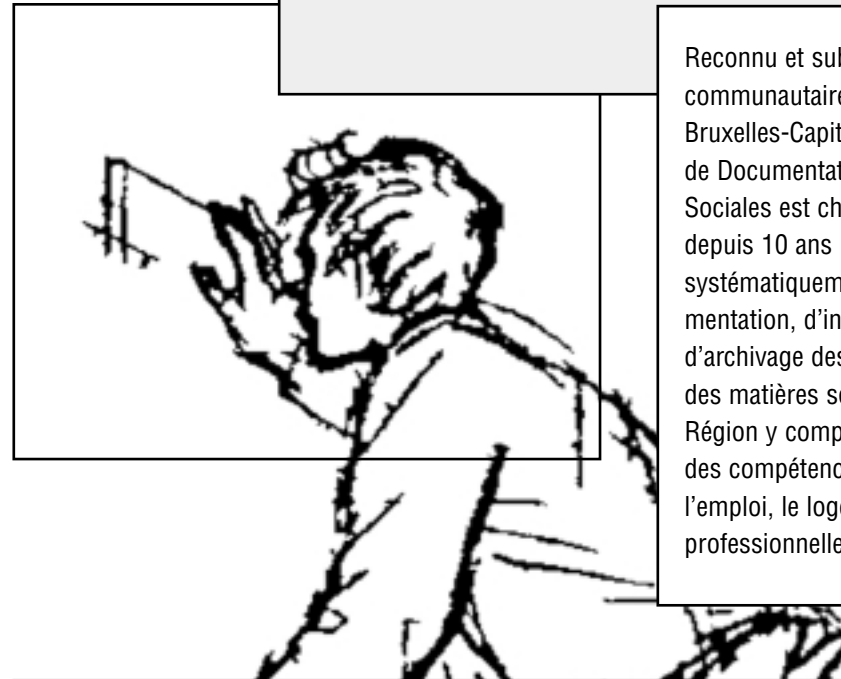
Il existe mille façons de parler du contexte socio-économique de notre époque, des exclusions, des injustices, de la pauvreté et de la solitude. Herbert Rolland et son équipe se donnent beaucoup de mal pour nous en parler avec générosité, en nous offrant de passer avec eux une excellente soirée. Mais pas seulement pour la saveur de cette simple soirée. Comme eux, notre travail peut devenir engagement politique au sens plein du terme. C'est le sens à donner au mot, au monde de la culture et à l'action culturelle. En 2003, nous n'oublierons pas de fêter avec ferveur le 30<sup>e</sup> anniversaire du Théâtre de la Vie, dont la survie tient du miracle et de la foi !



## Centre de Documentation et de Coopération Sociales asbl

Bruxelles est aujourd'hui riche de milliers d'initiatives sociales particulièrement diversifiées et bien souvent innovantes tant dans le secteur bicommunautaire que dans les secteurs monocommunautaires francophone et néerlandophone. Pourtant Bruxelles est une ville où les contrastes sociaux sont présents et visibles. Pour lutter contre un processus d'exclusion sociale galopant et une précarisation globale, il ne suffit plus d'exercer son action avec compétence et persévérance, il faut aussi maîtriser son environnement.

Reconnu et subsidié par la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1990, le Centre de Documentation et de Coopération Sociales est chargé en permanence et depuis 10 ans maintenant d'assurer systématiquement des missions de documentation, d'information, de collecte et d'archivage des données visant l'ensemble des matières sociales et de santé dans la Région y compris quand elles touchent à des compétences régionales telles que l'emploi, le logement, l'insertion socio-professionnelle, ...



Ce centre d'information et de ressources documentaires permet une vision globale du tissu socio-sanitaire et des réseaux sociaux de développement bruxellois. A ce titre, il offre une gamme de services uniques:

- une banque de données sur l'équipement socio-collectif bruxellois;
- une pressothèque socio-sanitaire;
- un who's who d'experts et de personnes ressources dans le secteur psycho-médico-social;
- un fonds documentaire des textes légaux en vigueur dans les domaines de l'aide aux personnes et de la santé;
- des outils pour s'y retrouver dans le "meccano" institutionnel bruxellois
- une publication : le Digest, guide institutionnel des politiques sociales menées à Bruxelles tant au niveau bi que monocommunautaire.

*Permanences: le CDGS est ouvert de 9h à 12h du lundi au vendredi. En dehors de ces heures, les demandes peuvent être adressées par fax ou e-mail.*

*Le CDGS est également ouvert l'après-midi mais uniquement sur rendez-vous.*

Avenue Louise 183 - 1050 Bruxelles - Tél 02.511.08.00 - Fax 02.512.25.44  
E-mail: [info.cdcs@cdcs.irisnet.be](mailto:info.cdcs@cdcs.irisnet.be)



ACTION VIVRE ENSEMBLE  
 ARÉMIS ASBL  
 ASSOCIATION POUR LE VOLONTARIAT  
 ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES INVALIDES ET DES HANDICAPÉS  
 ASSOCIATION DES CENTRES DE COORDINATION DE SOINS ET SERVICES À DOMICILE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
 ASSOCIATION DES CENTRES ET SERVICES BRUXELLOIS POUR PERSONNES HANDICAPÉES  
 ASSOCIATION DES ERGOTHÉRAPEUTES  
 ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL  
 ASSOCIATION DES SERVICES D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES AGÉES  
 ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX  
 ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES  
 ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'ÉTUDE DU VIEILLISSEMENT  
 ASSOCIATION SOCIALISTE DES ASSISTANTS SOCIAUX  
 BRUXELLES ASSISTANCE - 3<sup>ÈME</sup> MILLÉNAIRE  
 BRUXELLES LAÏQUE  
 CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE  
 CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES  
 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ANIMATION SOCIALE  
 CENTRE DE SERVICES ET SOINS À DOMICILE  
 CENTRE DE TÉLÉ-ACCUEIL  
 COORDINATION BRUXELLOISE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ  
 COORDINATION BRUXELLOISE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DES FEMMES  
 COORDINATION LAÏQUE DES ASSOCIATIONS SOCIALES ET DE SANTÉ  
 COSEDI - CENTRE DE COORDINATION DE SOINS ET SERVICES À DOMICILE INDÉPENDANTS  
 ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS  
 ENTRAIDE DES TRAVAILLEUSES  
 EQUIPES D'ENTRAIDE  
 ESPACE P  
 FAMILLE D'ACCUEIL ODILE HENRI  
 FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES  
 FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE  
 FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL  
 FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL MUTUALISTES  
 FÉDÉRATION DES INITIATIVES D'ACTION SOCIALE  
 FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS MÉDICO-SOCIALES  
 FÉDÉRATION DES MAISONS DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE  
 FÉDÉRATION DES MAISONS DE REPOS PRIVÉES DE BELGIQUE  
 FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ  
 FÉDÉRATION DES MUTUALITÉS SOCIALISTES DU BRABANT - SERVICE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE  
 FÉDÉRATION LAÏQUE DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL  
 FÉDÉRATION NATIONALE DE PROMOTION DES HANDICAPÉS  
 FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PENSIONNÉS  
 FONDATION CONTRE LES AFFECTIONS RESPIRATOIRES ET POUR L'ÉDUCATION À LA SANTÉ  
 FONDATION JULIE RENSON  
 FONDS DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
 FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ  
 GRANDIR ENSEMBLE  
 HAUTE ECOLE LIBRE DE BRUXELLES ILYA PRIGOGINE - DÉPARTEMENT SOCIAL  
 HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK - DÉPARTEMENT SOCIAL  
 INFOR-FEMMES  
 INFOR-HOMES  
 INFOR-JEUNES BRUXELLES  
 INSTITUT CARDIJN  
 INSTITUT SUPÉRIEUR DE FORMATION SOCIALE ET COMMUNICATION  
 L'ESCALE  
 LIGUE BRAILLE  
 LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE  
 LIGUE DES FAMILLES - BRUXELLES  
 LIRE ET ÉCRIRE BRUXELLES  
 LOGER JEUNE À BRUXELLES  
 MOUVEMENT DU NID  
 MUTUALITÉ SAINT-MICHEL  
 PERSPECTIVE ASBL  
 PROMOFOR ASBL  
 PROXIMITÉ ET SANTÉ  
 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES  
 SERVICE LAÏQUE D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF - AIGUILLAGES  
 SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX PERSONNES  
 SOLIDARITÉS NOUVELLES  
 SOS JEUNES  
 SYNDICAT DES LOCATAIRES  
 SYNERGIE  
 UNION CHRÉTIENNE DES PENSIONNÉS - BRUXELLES

